



Programme National de Reboisement du Togo 2017-2030

Phase 1 2017-2021

FAO TCP/TOG/3502



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES	III
LISTE DES TABLEAUX.....	III
ACRONYMES.....	IV
RÉSUMÉ EXECUTIF	VI
INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTES ET ENJEUX	3
1.1. CONTEXTES ADMINISTRATIF ET BIOPHYSIQUE	3
1.1.1. <i>Zonage administratif</i>	3
1.1.2. <i>Zonages climatiques et écologiques du Togo</i>	3
1.2. OCCUPATION DES TERRES ET BIOMASSE	4
1.3. PRODUCTIVITE DES FORMATIONS FORESTIERES DU TOGO.....	6
1.4. ROLES DES FORETS AU TOGO	6
1.5. ACTEURS ET PARTENARIATS EN GESTION FORESTIERE	8
II. DIAGNOSTIC DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	10
2.1. <i>Cadre juridique international en faveur du PNR</i>	10
2.2. <i>Cadre juridique national en faveur du PNR</i>	10
2.2.1. Textes et documents juridiques en faveur du reboisement	10
2.2.2. Principales orientations politiques et stratégiques en faveur du PNR	11
2.2.3. Autres programmes et projets nationaux en cohérence avec le PNR.....	12
2.2.4. Cadre de gestion foncière au Togo	13
2.2.4.1. Coexistence du droit coutumier et du droit moderne fonciers	13
2.2.4.2. Modes d'accès à la terre	13
2.2.5. Cadre de recherche et de formation forestière	13
2.2.6. Cadre de financement du reboisement au Togo	14
2.3. <i>Cadre institutionnel</i>	14
2.4. <i>Goulots d'étranglement et conflits potentiels liés au foncier et au reboisement</i>	15
2.5. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES (FFOM).....	16
III. PROGRAMME NATIONAL DE REBOISEMENT DU TOGO	19
3.1. PNR ET VISION TOGO 2030	19
3.2. DEFIS MAJEURS DU PNR.....	19
3.3. OBJECTIF STRATEGIQUE ET DUREE DU PNR	20
3.4. OBJECTIFS SPECIFIQUES	20
3.5. PRINCIPES	20
3.6. COMPOSANTES DU PROGRAMME.....	21
3.6.1. <i>Gouvernance et assurance de la durabilité</i>	21
3.6.2. <i>Formation</i>	22
3.6.3. <i>Recherche</i>	23
3.6.4. <i>Production</i>	24
IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PNR	26
4. 1. ZONAGE ET DEFINITION DES OPTIONS/MODELES DE REBOISEMENT OU DE RESTAURATION FORESTIERE.....	26
4.1.1. <i>Zonage</i>	26
4.1.2. <i>Définition des options/modèles de reboisement ou de restauration forestière</i>	27
4.2. PLAN D'OPERATIONS	29
4.2.1. <i>En zones de forêts denses humides (FH)</i>	29
4.2.2. <i>En zones de forêts sèches (FS)</i>	31
4.2.3. <i>En zones de savanes humides (SH)</i>	32
4.2.4. <i>En zones de savanes sèches (SS)</i>	33

4.2.5. Dans les écosystèmes fragiles (littoral, mangroves, basses vallées, zones inondables et anciennes carrières (EL))	35
4.2.6. Dans les périmètres de reboisement et forêts classées (PR).....	36
4.2.7. Dans les forêts communautaires (FC).....	37
4.2.8. Dans les forêts urbaines et péri-urbaines (FU).....	38
4.3. ROLES ET RESPONSABILITES.....	39
4.3.1. Ancrage institutionnel de gestion du PNR	39
4.3.2. Partenariats	39
4.4. MOBILISATION DES RESSOURCES	40
4.4.1. Mobilisation de ressources financières internes	40
4.4.2. Mobilisation de ressources financières externes	41
4.5. COMMUNICATION	41
4.6. OPERATIONNALISATION ET SUIVI-EVALUATION	43
4.7. RISQUES ET GESTION DES RISQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNR	44
CONCLUSION	45
BIBLIOGRAPHIE	46
ANNEXE 1 : CARACTERISTIQUES DES FORMATIONS VEGETALES DU TOGO.....	I
ANNEXE 2 : PLANIFICATION DE LA PRODUCTION.....	I
ANNEXE 3 : CADRE DES RESULTATS.....	III
ANNEXE 4 : MESURES DE MISE EN ŒUVRE DU PNR	VIII
ANNEXE 5 : CHRONOGRAMME ET BUDGET	X

Liste des figures

Figure 1: Régions administratives du Togo (MERF, 2011) Figure 2: Zones écologiques du Togo (Ern, 1979).....	4
Figure 3: Occupation des terres au Togo Source, MERF/GIZ, 2016a.....	5
Figure 4: Balance commerciale du Togo en produits bois entre 2010 et 2014 (Source: Office Togolais des Recettes, 2015) .	7
Figure 5. Répartition géographique des différentes zones du PNR (MERF/GIZ, 2016b).....	27
Figure 6: Organigramme de suivi-évaluation du PNR.....	44

Liste des tableaux

Tableau 1: Classes d'occupation des terres en 2016	5
Tableau 2: Productivité de quelques formations végétales.....	6
Tableau 3: Acteurs du secteur forestier au Togo et leurs rôles principaux	8
Tableau 4: Quelques programmes et projets déclinés dans les documents de planification du Togo	12
Tableau 5: FFOM en matière de reboisement au Togo	16
Tableau 6: Proposition de zonage pour le PNR	26
Tableau 7: Modèles de restauration retenus par zone au Togo	28
Tableau 8: Canaux et actions à mener	42

ACRONYMES

AGAIB	Agence d'Appui aux Initiatives de développement à la Base
APA	Accès et Partage des Avantages
AMCC+	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
APP	Association des Planteurs Privés
AVGAP	Associations Villageoises de Gestion des Aires Protégées
BAD	Banque Africaine de Développement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CITES	Convention sur le Commerce international des espèces de la faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CC	Changements Climatiques
CCD	Comité Cantonal/Communal de Développement
CCIT	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDQ	Commissions de Développement de Quartier
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CLD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
CLDAT	Comité Local de Développement et d'Aménagement du Territoire
CLDD	Comités Locaux de Développement Durable
COADEP	Conseil des ONGs de Développement et Associations des Plateaux
COMET	Consortium des ONGs et Association en Matière d'Environnement
CONGREMA	Consortium des ONGs de la Région Maritime
COP	Conférence des Parties
COPIL	Comité de Pilotage
COSCREMA	Collectif des Organisations de la Société Civile de la Région Maritime
CPCS	Commission de Pédologie et de Cartographie des Sols
CTS	Comité Scientifique et Technique
CVD	Comités Villageois de Développement
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DPERF	Préfecturales de l'Environnement et des ressources Forestières
DRERF	Directions Régionales de l'Environnement et des ressources Forestières
DRF	Direction des Ressources Forestières
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts
ENGREF	Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
EROS	Earth Resources Observation and Science
ESA	Ecole Supérieure d'Agronomie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility
FDD	Faculté de Droit
FDS	Faculté des Sciences
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FGIRE	Fonds de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
FIP	Programme d'Investissement Forestier
FLEGT	Forest Law Enforcement for Governance and Trade
FNDF	Fonds National de Développement Forestier
FNE	Fonds National pour l'Environnement
FODES	Fédération des Organisations de Développement de la Région des Savanes
FPDAM	Fonds de Promotion et de Développement des Activités Minières
FSC	Fonds Stratégique pour le Climat
FSHS	Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société
GDT	Gestion Durable des Terres
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental des experts sur l'Évolution du Climat
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GNT/GDF-Togo	Groupe National de Travail pour la Gestion Durable des Forêts au Togo. Réseau pour la gestion durable des forêts
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
ICAT	Institut de Conseil d'Appui Technique
INFA	Institut National de Formation Agricole
IRF	Inspection des Ressources Forestières
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche

MDP	Mécanisme de Développement Propre
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
OAB	Organisation Africaine du Bois
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODEF	Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OKM	Oti-Kéran-Mandouri
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
OTR	Office Togolais des Recettes
PAFN	Programme d'Action Forestier National
PALCC	Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PASCRENA	Projet d'Appui à la Société Civile et à la Réconciliation Nationale
PAT	Politique d'Aménagement du Territoire
PCAE	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement
PCF	Plan de Convergence Forestier
PCIV	Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs
PDC	Projet de Développement Communautaire
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PFT	Politique Forestière du Togo
PGICT	Projet de Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNADE	Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement
PND	Plan National de Développement
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNIERN	Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNR	Programme National de Reboisement
PNRCME-DD	Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour le Développement Durable
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP	Partenariat Public Privé
PRAPT	Projet Renforcement du rôle de conservation du système national des Aires Protégées au Togo
PRCGE	Programme de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement
ProDRA	Programme pour le Développement Rural y compris l'Agriculture
ProMono	Programme de création et de gestion de la réserve de biosphère transfrontalière du Delta du Mono
ProREDD	Programme Appui au REDD+-readiness et réhabilitation de forêts au Togo
PTF	Partenaires techniques et Financiers
RAFIA	Recherche Appui et Formation aux Initiatives d'Auto développement
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts
RESODERC	Réseau des Organisations de Développement de la Région Centrale
RESOKA	Réseau des Organisations de Développement de la Région de la Kara
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	Régénération Naturelle Assistée
ROCCET	Réseau des Organisations de la Société Civile Togolaise sur les Changements Climatiques et l'Energie au Togo
RPF	Restauration des Paysages Forestiers
R-PP	Readness Plan Proposal
RVI	Reboisements Villageois Individuels
SARIEF	Syndicat Autonome des Reboiseurs, Importateurs et Exportateurs des produits Forestiers
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SEBOPLAT	Syndicat des Exploitants de Bois et Planches du Togo
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
SYPET	Syndicat des Producteurs et Exploitants de Teck
SYTREBACT	Syndicat des Travailleurs, Revendeurs de Bois et Activités Connexes du Togo
TCN	Troisième Communication Nationales
UAVGAP	Union des Associations Villageoises de Gestion des Aires Protégées
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USGS	United States Geological Survey
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

RÉSUMÉ EXECUTIF

1. Au plan macroéconomique, le Togo a adopté des instruments de planification nationale, notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017 et la Vision Togo 2030. Pour l'opérationnalisation de ces instruments et la mise en œuvre efficiente des Objectifs de Développement Durable (ODD), le Togo a élaboré le Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour le Développement Durable (PNRCME-DD). Ce programme a mis en exergue la création d'un environnement favorable à une meilleure transition vers l'économie verte, l'accroissement de la capacité de résilience aux changements climatiques et catastrophes naturelles et la préservation des écosystèmes terrestres et marins pour une gestion durable de la biodiversité et des territoires.
2. Ainsi, compte tenu des valeurs économique, écologique et sociale des forêts, des biens et services écosystémiques, les orientations stratégiques définies au Togo pour renforcer le rôle des forêts sont clairement affichées dans les documents de planification et de politique sectorielle. Cette volonté politique a été réaffirmée à la COP21 de Paris et l'aménagement forestier et le reboisement ont été affichés comme des mesures devant contribuer à la réduction du taux d'émission de gaz à effet de serre du Togo de 11% comme Contribution National Déterminé à l'horizon 2030. C'est dans ce cadre que le Programme National de Reboisement (PNR) est initié afin d'accroître la surface forestière, de mettre en vigueur les textes d'application de la loi portant code forestier qui ambitionne de concilier les objectifs de conservation, de valorisation, de l'exploitation et de développement socio-économique pour les populations locales dans le but de garantir un développement durable.
3. Considérant la vision Togo 2030 et le PNRCME-DD qui font une place importante à l'économie verte, à la gestion des terres et des écosystèmes, le PNR est programmé de 2017 à 2030, en réorientant tous les grands programmes d'afforestation et de restauration forestière en cours ou à venir pour être en cohérence avec le PNR, dans une première phase de 5 ans (2017-2021). Les phases suivantes (2022-2026 et 2027-2030) seront conçues en tenant compte des résultats de l'évaluation ex-post de la phase 1 et de ses acquis.
4. Afin de relever les nombreux défis et, dans la vision de la déclaration de politique forestière, l'objectif stratégique du PNR est de **contribuer à l'extension de la couverture forestière à 30 % du territoire d'ici à l'horizon 2050 et à l'augmentation de la productivité des forêts existantes.**
5. Spécifiquement le PNR dans sa Phase 1 va s'appuyer sur les modèles d'intervention et les actions pilotes actuelles de reboisement au Togo pour :
 - Aménager **300 000 ha de forêts dont 34 400 ha nouvelles surfaces plantées et 265 600 ha de forêts restaurées** d'ici à 2021 dont:
 - ✓ **280 600 ha** dans les terroirs des collectivités, y compris diverses zones dégradées (carrières minières, reboisements compensatoires) ou très sensibles (forêts riveraines, mangroves, fortes pentes de montagnes);
 - ✓ **9 200 ha** de plantations dans les forêts classées et périmètres de reboisement ;
 - ✓ **8 800 ha** de plantations dans le domaine privé ;
 - ✓ **1 400 ha** de plantations dans les zones urbaines et péri-urbaines ;
 - Produire environ **50 110 000 plants**, toutes espèces confondues pour les objectifs définis.

En termes d'objectifs de reboisement ou de restauration, les surfaces à aménager sont :

- **18 200 ha** de plantations de bois d'œuvre et bois de service ;
 - **17 200 ha** de bois énergie ;
 - **264 600 ha** sous forme d'aménagements agroforestiers et d'arbres hors forêts.
6. Les nouvelles plantations à mettre en place occupent **34 400 ha**, soit un accroissement net de 0,7% de la surface forestière d'ici à 2021.
 7. Débuté en août 2015 par la signature d'un protocole d'accord entre le Gouvernement Togolais et la représentation de la FAO au Togo, le processus de l'élaboration du PNR a permis de réaliser trois (3) études thématiques pour appuyer la formulation et la mise en œuvre du PNR. Ces études sont : 1) la contribution du secteur forestier à l'économie nationale; 2) la recherche forestière et le reboisement au Togo; 3) le cadre juridique et institutionnel du reboisement au Togo. Les rapports de ces études ont été validés en atelier regroupant les acteurs du secteur forestier les 29 et 30 août 2016. Le canevas de formulation du PNR a été également validé en atelier par les mêmes acteurs en juillet 2016. Tousjours

pour une démarche intégrative et inclusive, le premier draft du PNR a fait l'objet de validation au niveau des 5 régions économiques, puis au niveau national.

8. Le document du PNR comporte 4 chapitres. Le chapitre 1 fait l'état des lieux du secteur forestier et particulièrement du reboisement au Togo. Le chapitre 2 analyse les forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la mise en œuvre du programme national de reboisement au Togo. Le chapitre 3 est consacré aux orientations stratégiques, tandis que le chapitre 4 traite des stratégies de mise en œuvre et les mesures opérationnelles.
9. Le PNR Phase 1 est basé sur 5 principes fondamentaux que sont (i) la responsabilisation des acteurs, (ii) les capacités organisationnelles effectives, (iii) l'application de technologies performantes, l'intensification du reboisement et l'éthique en production de plants, (iv) la mise en place d'un environnement des affaires propice au PNR ; (v) l'appropriation du PNR par les acteurs. Ces principes définissent les composantes d'intervention afin d'atteindre les objectifs spécifiques suivants : (a) l'amélioration de la gouvernance forestière et l'assurance de la durabilité des actions, (b) la formation des acteurs du secteur « bois et forêts », (c) le développement de la recherche pour accompagner les acteurs, (d) l'accent sur la plantation mais également la restauration des paysages existants.
10. La mise en œuvre se fait à travers une approche « paysage » qui respecte les écosystèmes naturels du Togo et la biodiversité locale mais également dans un cadre en adéquation avec les modèles d'intervention et les actions pilotes actuelles de reboisement. Ainsi les options de reboisement ou de restauration suivent les zones de forêts humides, de forêts sèches, de savanes humides, de savanes sèches, des écosystèmes littoraux (mangroves, basses vallées, zones inondables et anciennes carrières).
11. Des problématiques transversales de reboisement dans ces zones écologiques, notamment les périmètres de reboisement et plantations forestières, les forêts communautaires et les forêts sacrées, la foresterie urbaine et péri-urbaine, ont été prises en compte dans la mise en œuvre.
12. Pour chacune des zones d'intervention, les objectifs de reboisement, les défis et les opportunités ont été indiqués. Un programme d'interventions est aussi proposé, indiquant les activités spécifiques à mener dans la zone, les acteurs impliqués et les partenariats nécessaires pour la réussite des activités.
13. Le document de PNR présente des initiatives aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national qui peuvent être utilisées pour mobiliser des ressources financières. À cet égard, des systèmes de financement nouveaux et novateurs qui répondent aux besoins financiers des différents acteurs, en tenant compte des conditions particulières des différents écosystèmes forestiers et des conditions socioéconomiques. Le document met aussi l'accent sur l'information et la communication pour l'implication de tous les acteurs ainsi que leur appropriation du PNR.
14. L'ancrage institutionnel de la Coordination opérationnelle du PNR (COPNR) est à la Direction des Ressources Forestières du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Cette coordination pourra être confiée au Centre de Recherche et de Production Forestière (CRPF) de Davié qui aura un rôle primordial dans le dispositif de mise en œuvre et du suivi-évaluation interne du PNR. La vérification périodique des indicateurs de performance du PNR est assurée par la DRF en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du MERF. A cet effet, une équipe indiquée sera affectée et mise à la disposition du chef du CRPF de Davié pour s'occuper spécifiquement de la mise en œuvre du PNR. Les activités de mise en œuvre du PNR relatives aux forêts étatiques pourront être confiées par convention à l'ODEF et celles relatives aux forêts et plantations communautaires aux organisations de la société civile. Par ailleurs, les ministères en charge de l'agriculture, des enseignements primaires et secondaires et de l'urbanisme, les collectivités territoriales (Communes, Préfectures et Régions), joueront un rôle important respectivement dans la promotion de l'agroforesterie et le développement de la foresterie urbaine ou péri-urbaine. La coordination stratégique est confiée au Secrétariat Général du MERF qui présidera le comité national stratégique de mise en œuvre du PNR (CNSPNR). Ce comité est composé de neuf (09) membres issus des institutions clés des secteurs publics (y compris un représentant des cellules de cartographie) et privés et de personnes ressources. Cette composition du CNSPNR permet de maîtriser les jeux de données, de les rattacher à un système d'information géographique et ainsi d'évaluer et de présenter le rapport sur l'atteinte des objectifs, la gouvernance et leurs effets sur la sphère socio-économique (pauvreté) et sur la sphère biophysique (tendance d'évolution du couvert forestier). La COPNR est relayée sur le terrain par un Comité régional d'appui (CRAPNR) qui sera mis en place pour apporter un appui technique à la mise en œuvre du PNR

- sur le terrain. Ce comité local est coprésidé par le DR ERF et le DR ODEF concerné et regroupe tous les DP ERF et chefs secteurs ODEF concernés.
15. Le mécanisme de suivi-évaluation des activités de reboisement s'organise en 4 échelles (national, régional, préfectoral et local), avec une synergie entre les niveaux.
 - a. **Niveau national** : Les activités d'appui technique, de suivi, de contrôle et d'évaluation seront assurées par la Coordination opérationnelle du PNR (COPNR) basée à la Direction des Ressources Forestières du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Pour chaque activité des indicateurs d'effets et d'impacts seront définis avant la mise en œuvre. Cet instrument d'évaluation doit permettre au MERF d'évaluer le PNR phase 1, de se préparer pour la phase 2 et décider si le PNR est bien adapté pour réaliser les objectifs de développement susmentionnés ou si des ajustements sont nécessaires. Les résultats serviront par ailleurs de base de référence dans les débats parlementaires portant, par exemple, sur l'efficacité des mesures de lutte contre les changements climatiques, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la promotion du secteur formel dans l'industrie de transformation du bois, la perception d'impôts sur les produits forestiers, la déconcentration et décentralisation dans le secteur forestier, l'atteinte des ODD et de la vision 2030, entre autres. Pour vérifier les valeurs définies pour les indicateurs, on se servira de données socio-économiques collectées auprès des pouvoirs publics, des privés et des communautés locales, puis de la mesure spatiale de la végétation ligneuse par les données satellitaires. Le CNSPNR se chargera de constater sur la base d'un échantillonnage raisonné la réalisation effective des prévisions de reboisement dans le pays. Il fournira également des conseils aux communautés engagées dans le PNR. Les rapports qui découleront des activités du CNSPNR devront correspondre aux valeurs des différents indicateurs du PNR en séries temporelles et qui font régulièrement l'objet de comparaisons avec les données de références (Inventaire Forestier National (IFN)). Ces rapports sont rendus accessibles aux divers acteurs et décideurs qui pourront faire leurs propres évaluations à chaque niveau :
 - b. **Niveau régional** : le CRAPNR effectuera une mission trimestrielle pour sensibiliser les acteurs, s'assurer de la bonne marche des réalisations physiques de production de plants et de plantations. Leurs rapports devront parvenir au CNSPNR.
 - c. **Niveau Préfectoral** : le suivi-évaluation se fera mensuellement par une équipe préfectorale (EPPNR) composée du Directeur Préfectoral de l'Environnement, du Chef secteur de l'ODEF, d'un représentant de la Délégation Spéciale de la Préfecture, d'un représentant des ONGs. L'équipe renseignera le niveau régional et national sur l'évolution des sites à reboiser et aidera à faire avancer les activités d'appuis aux acteurs et de terrain.
 - d. **Niveau local** : l'équipe locale (ELPNR) sera composée du chef de poste forestier, du chef sous antenne, du chef canton, d'un représentant des ONGs. Elle se chargera du suivi-évaluation bihebdomadaire des chantiers de reboisement en vue de s'assurer de l'état d'avancement des activités d'appui aux acteurs sur le terrain. Cette équipe renseignera le niveau préfectoral, régional et national.
 16. Le coût global pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités s'élève à **35 312 000 000 F CFA** dont **781 000 000 F CFA (2,21%)** pour les activités relatives à la gouvernance et l'assurance de la durabilité, **778 000 000 F CFA (2,20%)** pour la formation, **2 395 000 000 F CFA (6,78%)** pour la recherche, **28 000 000 000 F CFA (79,29%)** pour les activités de production, **1 910 000 000 F CFA (5,41%)** pour la mobilisation des ressources, **766 000 000 F CFA (2,17%)** pour la communication et **682 000 000 F CFA (1,93%)** pour le suivi-évaluation.

INTRODUCTION

A l'instar des autres pays Africains, la forêt joue un rôle extrêmement important dans le développement socio-économique au Togo. Le bois d'œuvre, le bois de chauffe, le charbon de bois, les cure-dents et d'autres produits forestiers entrent pour une part importante dans la vie quotidienne des populations aussi bien rurales qu'urbaines. Selon les statistiques nationales, le secteur forestier a généré en 2006, une valeur ajoutée de 33 millions de \$US ou 16,5 milliards de F CFA, soit 1,68% du PIB (FAO, 2009). Mais il faut noter que la contribution du secteur forestier à l'économie nationale est souvent mal appréciée car le système actuel de comptabilité nationale ne prend pas en compte les services non marchands et écosystémiques du secteur forestier. La prise en compte de ces paramètres dans les études thématiques réalisées dans le cadre du Programme National de Reboisement (PNR) actuel montre que la part de la forêt au PIB en valeur est passée de 59,17 milliards de F CFA (6,66 %) en 1990, à 144,02 milliards de F CFA (13,81 %) en 2000 et à 321,20 milliards de F CFA (18,32 %) en 2015 (MERF/FAO, 2016a).

Les forêts constituent des puits de carbone par excellence et permettent de lutter efficacement contre les Changements Climatiques (CC). Les orientations stratégiques définies par le Togo dans les documents de planification et de politique sectorielle pour renforcer ce rôle des forêts s'articulent autour des deux axes suivants : (i) la gestion des forêts pour la conservation de la biodiversité à travers le contrôle de la déforestation, la protection des formations forestières dans les réserves, le changement des régimes de prélèvement, le contrôle des perturbations anthropogéniques; (ii) la gestion des forêts pour la séquestration et le stockage du carbone à travers l'extension des écosystèmes forestiers (augmentation de la superficie et/ou de la densité de carbone dans la biomasse dans les formations naturelles et les plantations, la promotion de l'agroforesterie).

Les priorités du gouvernement togolais en matière de développement du secteur forestier sont bien déclinées dans le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN, 2010-2015) et reprises dans le Plan d'Action Forestier National (PAFN, 2011-2019). La vision du Gouvernement dans la déclaration de politique forestière de 2011 du Togo pour un horizon plus long était de porter le taux de couverture forestière à 30 % en 2050, en un moment où la référence était de 6,2 % de couverture forestière selon la FAO (2010). Mais les travaux récents de l'inventaire forestier national ayant revu la couverture forestière nationale à 24,24 (MERF/GIZ, 2016), il s'agit d'accroître la surface forestière pour atteindre au moins 30 % à l'horizon 2050 et d'améliorer la productivité forestière et la contribution du secteur forestier à l'économie nationale et au bien-être des populations.

Par ailleurs, le pays a adopté depuis 2013, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) pour l'horizon 2017, bâtie autour de cinq (5) axes: (i) Développement des secteurs à fort potentiel de croissance, (ii) Renforcement des infrastructures économiques, (iii) Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi, (iv) Renforcement de la gouvernance et (v) Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable. Le Plan National de Développement (PND) en cours d'élaboration et qui est le nouveau cadre de déclaration de politique générale, axé sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), prend en compte la Gestion Durable des Terres (GDT) et la santé des écosystèmes qui protègent les terres contre les différentes formes de dégradation (déflation éolienne, érosion hydrique, etc.). Cette volonté politique a été réaffirmée à la COP21 de Paris et l'accroissement de la surface forestière a été affiché comme l'une des mesures de réduction du taux d'émission de gaz à effet de serre du Togo pour un objectif de réduction de 11% des 17241,00 Gigagramme (MERF/PNUD, 2010 ; DCN Page 35) à l'horizon 2030 communiqué par le Pays au titre des engagements de Paris.

L'importance du secteur forestier dans l'économie nationale du Togo qui intervient à hauteur de 18,32 % du PIB¹ représente une opportunité pour le pays (MERF/FAO, 2016a). Elle est possible à partir notamment de la production de bois de feu et de charbon de bois qui constituent l'énergie domestique par excellence. C'est

¹ La contribution (le poids) de la forêt à la formation du PIB est de 1,68% en 2015 dans la Comptabilité Nationale et n'est constituée que de la sylviculture. En tenant compte des PFNL, services forestiers marchands, services forestiers non marchands et services forestiers non marchands directement utilisables, cette contribution atteindrait 18,36% en 2015.

pourquoi le PNR est initié afin d'accroître la surface forestière, de procéder à un réajustement de la politique forestière actuelle et de mettre en vigueur les textes d'application de loi portant code forestier qui ambitionne de concilier les objectifs de conservation, de valorisation, de l'exploitation et de développement socio-économique pour les populations locales.

La formulation et la mise en œuvre du PNR s'appuient sur 3 études thématiques qui sont : 1) la contribution du secteur forestier à l'économie nationale; 2) la recherche forestière et le reboisement au Togo; 3) l'aspect juridique et institutionnel du reboisement au Togo. Les rapports de ces études ont été validés en atelier. A ces études spécifiques s'ajoutent les documents et publications existantes sur la foresterie du Togo qui ont été exploités pour formuler le présent programme.

Le document du PNR comporte 4 chapitres. Le chapitre 1 fait l'état des lieux du secteur forestier et particulièrement du reboisement au Togo. Le chapitre 2 analyse les forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la mise en œuvre du programme national de reboisement au Togo. Le chapitre 3 est consacré aux orientations stratégiques, tandis que le chapitre 4 traite des stratégies de mise en œuvre et les mesures opérationnelles du programme de reboisement².

² Le terme reboisement tel que développé dans ce document, couvre toute intervention humaine ou naturelle assistée permettant d'augmenter ou d'optimiser le potentiel ligneux des écosystèmes. De ce fait, le reboisement couvre tout le processus d'identification des arbres porte-graines, la collecte et l'accès aux semences, la production et la distribution des plants, la mise en terre des plants, mais également la protection, la mise en défens et la réhabilitation des écosystèmes forestiers.

I. CONTEXTES ET ENJEUX

1.1. Contextes administratif et biophysique

1.1.1. Zonage administratif

Le Togo est situé sur la côte du Golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest et couvre une superficie de 56 600 km². Il est limité au Sud par l'Océan atlantique, au Nord par le Burkina Faso, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Localisé entre le 6^{ème} et le 11^{ème} degré de latitude nord et entre 0 et 2 degré de longitude est, le pays s'étend du nord au sud sur 660 km. Sa largeur varie entre 50 et 150 km. Le territoire national est subdivisé en cinq régions administratives et économiques qui sont: Région Maritime (6 100 km²), Région des Plateaux (16 975 km²), Région Centrale (13 317 km²), Région de la Kara (11 738 km²), Région des Savanes (8 470 km²) (Figure 1). Le pays compte actuellement 39 préfectures et 21 communes fonctionnelles.

1.1.2. Zonages climatiques et écologiques du Togo

Le paysage typique est composé de vallées profondes et étroites qui individualisent les plateaux. Les plus hauts sommets sont représentés par la chaîne de l'Atakora qui prend le pays en écharpe dans la direction Sud-Ouest-Nord-Est. Dans l'extrême nord du pays, une vaste plaine orientale sillonnée par la rivière Oti et ses affluents s'étend entre 9°20 N et 11°N. La plaine orientale se relève du sud au nord et se prolonge vers le sud, donnant le plateau de terre de barre qui domine la zone lagunaire et couvre plus des deux tiers de la Région Maritime.

Le Togo jouit d'un climat intertropical qui varie sensiblement des régions méridionales aux régions septentrionales. Il est de ce fait sous l'influence de deux grands régimes climatiques: (i) le régime tropical soudanien au nord avec une saison pluvieuse qui va de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril. La pluviométrie annuelle varie de 900 à 1100 mm et la température moyenne est d'environ 28°C. La période de croissance des végétaux est inférieure à 175 jours; et (ii) le régime tropical guinéen au sud est caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses de durées inégales. La pluviométrie annuelle varie de 1000 à 1400 mm/an. La température moyenne est de 27°C avec une croissance des végétaux de moins de 240 jours.

Ern (1979) a subdivisé les écosystèmes du Togo en cinq zones écologiques. Il s'agit de (Figure 2): **1) Zone I (zone des plaines du nord)**: c'est la pénéplaine du nord caractérisée par le climat soudanien. Les principales formations végétales de cette zone sont des savanes soudaniennes, des forêts sèches, des forêts galeries et par endroits, des prairies autour des mares temporaires ou permanentes. Dans plusieurs localités, il existe de vastes domaines agroforestiers ; **2) Zone II (zone des montagnes du nord)**: elle correspond à la chaîne des montagnes du nord, sous climat soudanien à deux saisons. C'est le domaine par excellence de la forêt dense sèche et des forêts claires et des savanes à Combretaceae mais aussi des parcs agroforestiers. Les forêts galeries y sont bien représentées ; **3) Zone III (zone des plaines du centre)**: zone sous climat guinéen de plaine, elle occupe la plaine bénino-togolaise. La végétation dominante est la savane guinéenne à Combretaceae et Andropogonae, entrecoupée par de vastes étendues de forêts sèches. On note également des îlots de forêts semi-décidues disséminées ainsi que des galeries forestières ; **4) Zone IV (zone méridionale des Monts Togo)**: cette zone correspond à la partie méridionale des Monts Togo. Le climat qui y règne est un climat guinéen de montagne. Elle constitue le domaine des forêts denses semi-décidues, aujourd'hui très dégradées et en disparition, et des savanes guinéennes; **5) Zone V (plaine côtière du sud)**: elle correspond au littoral à climat subéquatorial à 4 saisons. Elle présente des formations végétales très dégradées. Il s'agit d'une mosaïque d'îlots forestiers disparates, de reliques de forêts galeries, de savanes très anthropisées, de fourrés littoraux, de prairies halophiles ou marécageuses, de mangroves, de jachères et de cultures.

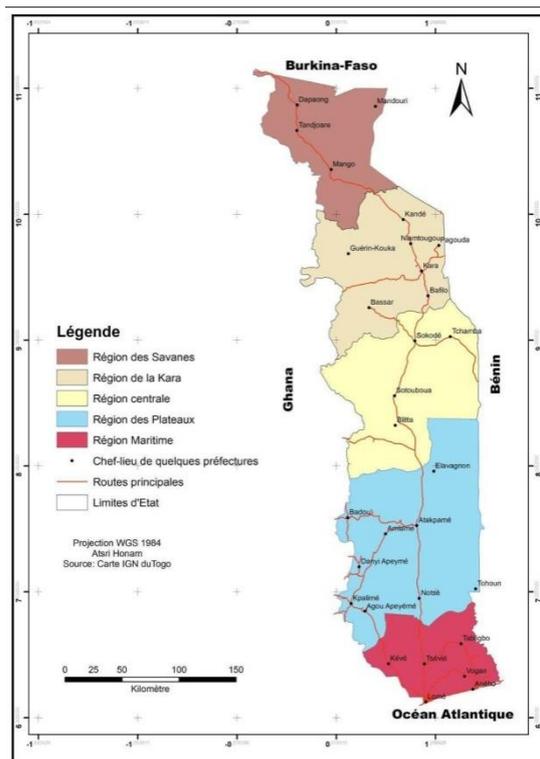


Figure 1: Régions administratives du Togo (MERF, 2011)

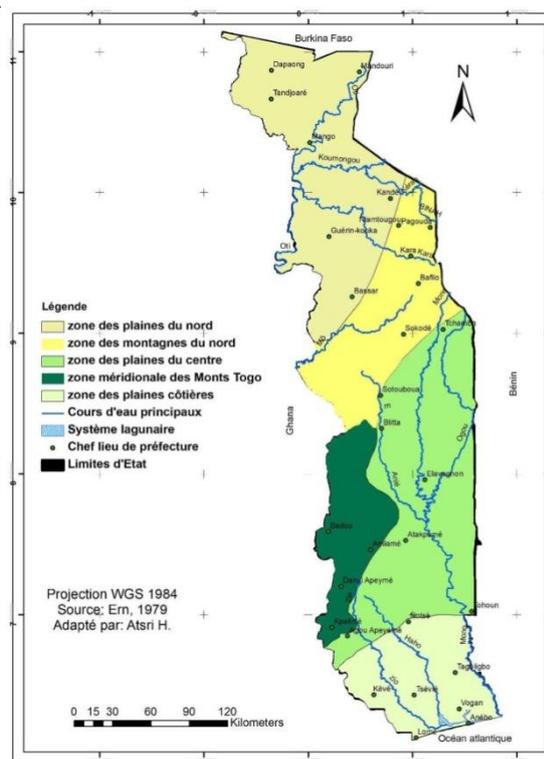


Figure 2: Zones écologiques du Togo (Ern, 1979)

1.2. Occupation des terres et biomasse

Les caractéristiques des formations végétales naturelles ou plantations adoptées dans le PNR sont en annexe 1. Selon les résultats du premier Inventaire Forestier National (IFN, 2015/16), le Togo dispose d'un taux de couverture en ressources forestière de 24,24% (Figure 3, Tableau 1). Ces résultats s'appuient sur la définition de la forêt utilisée lors de cet inventaire qui est celle du code forestier. Celle-ci stipule que «la forêt est un espace occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 %, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils *in situ*». Cette couverture forestière indiquée par l'IFN n'est pas uniforme à travers tout le pays. En effet, la région la plus couverte en ressource forestière du pays est la région des Plateaux, où les forêts y occupent 32,81 % de sa superficie tandis que la moins couverte est la région des Savanes avec 9,46 %. Les régions Maritime, Centrale et de la Kara occupent respectivement 29,06 %, 26,83 % et 17,04 % de couverture forestière. Concernant le volume total par mètre cube par hectare (m^3/ha), les résultats par région sont indiqués dans le tableau 1. Il faut noter que ces forêts ne se valent pas toutes sur le plan qualitatif à travers le pays. Ainsi, les forêts des régions Centrale et des Plateaux sont plus ou moins en meilleur état que celles des autres régions et *a fortiori* celles des régions Maritime et des Savanes. La densité des arbres et leur volume sont d'autant plus faibles dans ces dernières régions, qui affichent donc les plus faibles potentialités avec seulement $16,49 m^3$ et $16,66 m^3$ de bois disponible à l'hectare respectivement. A l'inverse, les forêts de la Région Centrale et des Plateaux affichent respectivement des potentialités de $78,03 m^3/ha$ et $65,59 m^3/ha$, témoignant d'une forte potentialité et d'un plus ou moins bon état. La région de la Kara, quant à elle, dispose de $39,66 m^3$ de bois à l'hectare.

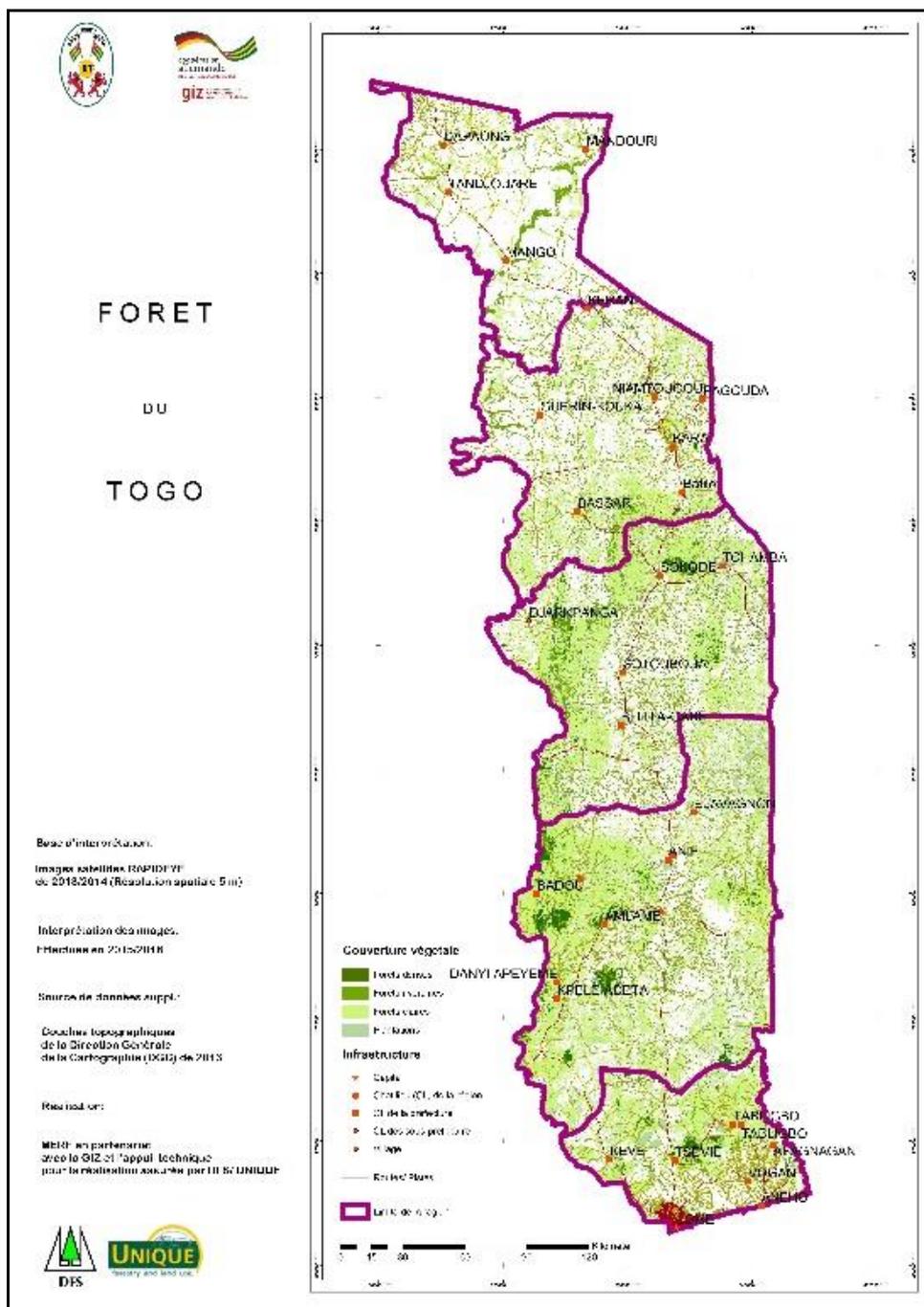


Figure 3: Occupation des terres au Togo Source, MERF/GIZ, 2016a

Tableau 1: Classes d'occupation des terres en 2016

Région	Taux (%)				Vtot/ha (m ³ /ha)
	Forêts	Savanes	Agriculture / Infrastructures	Total	
Savanes	9,46	25	65,54	100	16,66
Kara	17,04	40,46	42,5	100	39,66
Centrale	26,83	45,34	27,83	100	78,03
Plateaux	32,81	33,59	33,6	100	65,59
Maritime	29,06	19,62	51,32	100	16,49

Source MERF/DFS/GIZ (2016)

1.3. Productivité des formations forestières du Togo

La productivité des formations végétales constitue l'une des données les plus difficiles à établir. Toutefois en 2010, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) ont élaboré des données sur la productivité à partir d'un recoupement d'informations parcellaires sur les disponibilités en ressources forestières du Togo. Ainsi pour quelques formations forestières, la productivité par hectare a été calculée comme l'indique le tableau 2. Il ressort que ces formations présentent une faible productivité à l'hectare qui varie de 1,13 m³/ha (savane arborée) à 2,9 m³/ha pour les forêts semi-décidues. Par ailleurs l'évaluation de la productivité des populations de *Pterocarpus erinaceus* des savanes arborées du Togo donne 8,8 m³/ha (Segla, 2016).

Tableau 2: Productivité de quelques formations végétales

Type de forêts	Essences principales et secondaires (m ³ /ha)	Essences complémentaires (bois de chauffe, bois de service) en (m ³ /ha)
Forêt semi-décidue	0,021	2,9
Forêt sèche	0,015	2,6
Savane arborée	0,008	1,13

Source : Rapport du Togo sur l'atteinte de l'objectif 2000 de l'OIBT, 2001.

1.4. Rôles des forêts au Togo

Les fonctions de la forêt au Togo peuvent être regroupées sous 3 aspects :

Avantages économiques du secteur « bois-forêts ». La valeur ajoutée (VA) du Bois de chauffe en 2015 dans le PIB est de 17,80 milliards F CFA, de 71,19 milliards F CFA pour le charbon de bois, soit de 88,99 milliards F CFA pour la biomasse énergie (MERF/FAO, 2016a). La consommation de bois d'œuvre par habitant et par an est de 0,008 m³ de sciages (MERF/FAO, 2011). La VA des sciages dans le PIB en 2015 est évaluée à 27,39 milliards de F CFA. Celle des perches dans le PIB (teck, bambou, coquaires) à la même période est de 4,35 milliards de F CFA. La VA des poteaux dans le PIB est de 13,83 milliards de F CFA en 2015 (MERF/FAO, 2016a). En termes de contribution à l'économie, entre 2010 et 2014, le Togo a exporté en moyenne 41 480,55 tonnes de produits bois par an pour une valeur annuelle d'environ 597,28 millions de F CFA (MERF/FAO, 2016a). En outre, le Togo constitue un carrefour d'échanges des produits ligneux. Au cours de la période 2010 et 2014, 74 678,88 tonnes de produits bois ont transité par le Togo à destination de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique (MERF, 2016). En terme de solde commercial du Togo en produits bois, malgré que les exportations moyennes annuelles soient supérieures aux importations en quantités (41 480,55 tonnes contre 13 466,24 tonnes) entre 2010 et 2014, la balance commerciale du Togo est restée déficitaire en produits bois (Figure 4). Une des raisons de ce déficit commercial s'explique dans une large mesure par le fait que les produits forestiers exportés sont à 65 % sous forme de bois bruts et à 33 % sous forme de bois de 1^{ère} transformation (bois dégrossi, scié ou tranché). Car les unités de transformation installées au Togo ne constituent pas encore une composante importante de la foresterie. Le matériel de sciage est constitué d'anciens outils déjà amortis, acquis en occasion en provenance des pays d'Europe, qui ne permettent pas un bon rendement à cause des lamelles peu fines.

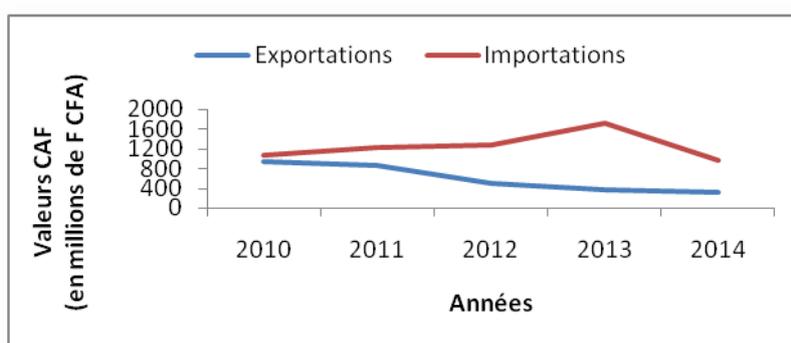


Figure 4: Balance commerciale du Togo en produits bois entre 2010 et 2014 (Source: Office Togolais des Recettes, 2015)

Les organes de plusieurs plantes (écorces, feuilles, racines etc.) sont utilisés en pharmacopée traditionnelle, dans les rites socio-culturels, en cosmétique, comme fourrage, comme aliments et autres. Yapi et Sessi (1999) ont estimé la production de plantes médicinales à 15 000 tonnes par an dont 3 000 tonnes sont commercialisées. La production de la biomasse fourragère est évaluée à près de 4 650 000 tonnes de matières sèches (Defly, 2005). La productivité de la gomme de *Sterculia setigera* est estimée à 78,54 g/arbre soit une récolte envisagée estimée à 2 700 Kg et un revenu annuel de 1 350 000 F CFA par an (Atakpama, 2010). D'une façon générale, la VA des PFNL en 2015 a été estimée à 167,26 milliards de F CFA, y compris les produits d'origine animale tels que le miel et la viande de brousse (MERF/FAO, 2016b).

Selon la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 98,56% des activités du secteur forestier se déroulent dans l'informel (DGSCN, 2012). Ainsi de nombreux particuliers (ruraux essentiellement) souvent appelés exploitants interviennent dans le sciage à la tronçonneuse d'essences forestières de forêts naturelles en général et rarement dans les plantations privées de Teck. Il s'agit entre autres des bûcherons, des négociants et intermédiaires, des artisans du bois, des petites entreprises de bois.

Fonctions sociales et culturelles. Le secteur du tourisme bénéficie des services de la forêt. Yapi et Sessi (1999) indiquent qu'un prélèvement d'environ 2 % de la VA du secteur du tourisme pourrait servir de compensation représentant la valeur minimale des services de la forêt sous sa forme de sites à caractère touristique, scientifique et éducationnel. Sur cette base, MERF/FAO (2016b) indique que la compensation du tourisme au Togo en 2015 peut être estimée à 3,22 milliards de F CFA).

Les forêts sacrées constituent dans les zones à forte densité agricole, de véritables refuges pour la conservation de la biodiversité. D'une façon générale, elles sont étroitement liées à l'histoire et à la culture des peuples qui s'appuient fortement sur le culte Vaudou ou des ancêtres au sud du Togo (Kokou et al., 1999; 2005, Kokou et Kokutse, 2007) ou des pratiques religieuses similaires dans la région de la Kara, plus particulièrement dans les préfectures de la Kozah, de Doufelgou, de la Binah ou encore de Bassar (Pérézi, 2002; Kpeli, 2006). Ces valeurs sont de plus en plus reconnues grâce au tourisme culturel, lequel peut à son tour fournir une source de revenus et de développement.

Les estimations de nombre d'emplois générés par les filières du secteur bois en 2010 est de 655 425 pour les producteurs de bois de chauffe à des fins commerciales et de 206 239 pour ceux de charbon de bois, sans compter les nombreuses personnes qui interviennent dans la commercialisation des produits forestiers non ligneux (miel, plantes médicinales, champignon, amande de karité, etc.). L'Etat fixe les ristournes à 15 % en faveur des populations riveraines des forêts de l'Etat. Les préfectures à travers les mairies perçoivent des taxes de chargement de produits ligneux (taxes préfectorales) prélevés dans leur milieu en application de la loi relative à la décentralisation.

Service environnemental. Jusqu'en 1990, le Togo disposait officiellement de 83 aires protégées (AP) destinées à la conservation. La plupart de ces AP étant partiellement ou totalement envahies avec un taux d'occupation allant de 10 à 100 %, le Togo s'est fixé comme objectif la restauration et la sécurisation de 578 245,741 ha d'AP soit environ 10,21% du territoire national dans la mise en application du cadre normalisé de gestion des domaines classés. En vue de participer à la conservation de la diversité biologique au plan régional, le Togo a intégré le complexe Oti-Kéran-Mandouri (OKM) dans le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE). Avec l'appui de la GIZ, une réserve de la Biosphère transfrontalière Bénin-Togo est en cours de création dans le delta du Mono (ProMono) autour de la Réserve de faune de Togodo.

Environ 4 019 espèces animales et 4002 espèces végétales dont 3501 espèces spontanées terrestres et 501 espèces aquatiques (MERF, 2014 : SPANB) ont été recensés dans différents écosystèmes du Togo. On estime à 200 000 ha la superficie des forêts aménagées pour la protection des bassins, la lutte contre la dégradation des terres et la séquestration de carbone. Il s'agit des galeries forestières qui contribuent à la protection des berges de certains cours d'eaux par endroit, des flancs de montagnes couverts de forêts dont le rôle principal est la protection de ces écosystèmes fragiles contre les risques d'érosion et d'éboulement. En outre, environ 5 713 ha

de superficie de plantations à vocation de protection ont été réalisées à la fin de 2002 dans les réserves forestières dont 362 ha (Kara), 413 ha (Namon), 338 ha (Asrama), 1 100 ha (Avétonou). D'autres reboisements à des fins de protection des zones fragiles sont actuellement en cours dans le cadre du projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT). Le Togo dispose d'environ 2210 km² de zones humides, soit environ 4 % de la superficie du pays (Kombate *et al.*, 2013).

L'estimation du stock de carbone dans le secteur forestier donne 39 t C/ha pour un degré de couverture de 10 %, 49 t C/ha pour un degré de couverture de 25 % et 56 t C/ha pour un degré de couverture de 30 % (<http://rainforests.mongabay.com/deforestation/2000/Togo.htm>). Les scénarii réalisés dans le cadre de la Troisième Communication Nationales (TCN) montrent que la protection des écosystèmes forestiers du Togo permettra de faire passer la densité de séquestration de carbone de 774,2 tC/ha en 2005 à 1052,5 tC/ha en 2035. De plus, la reforestation des écosystèmes dégradés permettront de séquestrer du carbone dont la quantité totale passera de 238,6 millions de tC en 2017 à 258,9 millions de tC en 2035. Les forêts togolaises constituent une des meilleures options d'atténuation et donc un moyen efficace de lutte contre les CC. C'est aussi une opportunité pour les projets MDP et REDD+.

1.5. Acteurs et partenariats en gestion forestière

Le secteur forestier fait intervenir plusieurs types d'acteurs/institutions. En premier lieu se trouve l'Etat togolais à travers le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et les structures qui le composent. En second lieu viennent les associations professionnelles, coopératives de gestionnaire de la forêt (privé, public, communautaire) puis les plateformes professionnelles, coopératives, ONGs et autres structures (Tableau 3):

La loi n°2007-011 relative à la décentralisation et aux libertés locales, divise le territoire national en trois catégories de collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière: la commune, la préfecture et la région. Dans le souci de prendre en charge le développement local, l'Etat tente de léguer progressivement des pouvoirs aux communautés par la mise en place des institutions locales : Comités Villageois de Développement (CVD), Comité de Développement de Quartier (CDQ), Comité Cantonal/Communal de Développement (CCD), Comités Locaux de Développement Durable (CLDD) et Commission Local de Développement et d'Aménagement du Territoire (CLDAT). Les CVD et CDQ sont en train d'être organisés en Comités de Développement à la Base (CDB). Dans le domaine spécifique de l'environnement, des structures locales de gestion des ressources naturelles notamment des Associations Villageoises de Gestion des Aires Protégées (AVGAP), Union des Associations Villageoises de Gestion des Aires Protégées (UAVGAP) sont mises en place.

Tableau 3: Acteurs du secteur forestier au Togo et leurs rôles principaux

Catégories d'acteurs	Acteurs principaux	Rôles
Acteurs étatiques	-Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières -Ministère en charge de l'Agriculture -Ministère en charge de l'énergie -Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche -Ministère chargé de l'aménagement du territoire -Ministère en charge de l'économie et des finances -Ministère en charge de la justice et celui en charge de la sécurité -Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle -Ministère du développement à la base	- Gestion des domaines forestiers permanents et non permanents de l'Etat, - Reboisement - Aménagement des forêts naturelles et des plantations communautaires - Contrôle de l'exécution des travaux de reboisement, d'aménagement, d'entretien et de protection des forêts domaniales, des collectivités et des particuliers - Planification et suivi évaluation des interventions dans le secteur forestier - Formation des agents forestiers - Recherche forestière - Promotion des ressources forestières - Sensibilisation
Organisations de la société civiles	ONGs intervenant dans le secteur forestier, CVD et comités de développement	- Développement des communautés rurales - Appui des planteurs privés - Expertise forestière.
Secteur privé	-Syndicat des Travailleurs	- Exploitation des arbres

Catégories d'acteurs	Acteurs principaux	Rôles
	<ul style="list-style-type: none"> - Revendeurs de Bois - Syndicat des transporteurs Routiers - Patronat - Chambre du Commerce - Opérateurs Economiques - Associations des Transitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Convoiment des produits forestiers vers les zones d'approvisionnement - Consommateurs de bois pour les ouvrages de BTP - Utilisation du bois comme matières premières pour les industries de transformation.
Populations à la base	Populations à la base	<ul style="list-style-type: none"> - Plantation et exploitation des forêts pour les besoins socioéconomiques et énergétiques - Grands consommateurs du bois-énergie avec influence sur le niveau d'abattage des arbres
Partenaires techniques et financiers	PNUD, OIBT, UE, PNUE, BM, GIZ, FAO, CILSS, etc	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et financier

II. DIAGNOSTIC DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

2.1. Cadre juridique international en faveur du PNR

Le Togo est partie prenante d'accords internationaux dont la mise en œuvre devrait canaliser le PNR. Il s'agit des Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CD), Convention sur le Commerce international des espèces de la faune et de flore sauvages menacées d'extinction (C.I.T.E.S) et Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine. Il faut noter aussi l'existence, au niveau sous-régional, du Plan de Convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers de l'Afrique de l'Ouest.

2.2. Cadre juridique national en faveur du PNR

2.2.1. Textes et documents juridiques en faveur du reboisement

Il existe plusieurs documents juridiques qui sont favorables au reboisement au Togo (MERF/FAO, 2016c). Il s'agit entre autre de :

- **Constitution Togolaise** actuelle adoptée par référendum le 27 septembre 1992 et promulguée le 14 octobre 1992, stipule dans son article 41 que toute personne a droit à un environnement sain. L'article 84 mentionne dans les alinéas suivants :
 - o Alinéa 17 : la protection et la promotion de l'environnement et la conservation des ressources naturelles ;
 - o Alinéa 18 : La création, l'extension et les déclassements des parcs nationaux, des réserves de faune et des forêts classées ;
- **Décret n°2003-237/PR du 26 septembre 2003 relatif à la mise en place d'un cadre normalisé de gestion des aires protégées** : par ce décret, le Togo s'est fixé comme objectif la restauration et la sécurisation de 578 245,741 ha d'AP soit environ 10,21% du territoire national après l'envahissement des AP dans les années 90;
- **Loi n°2003-012 du 14 Octobre 2003 modifiant et complétant la loi n°96-004 du 26 février 1996 portant Code Minier de la République togolaise** : il est complété par le décret sur les études d'impacts environnemental et social et prévoit des reboisements de compensation.
- **Code des investissements et charte des PME/PMI** élaborée en août 2006 est une opportunité pour développer les reboisements afin de créer une industrie forestière en vue de promouvoir le marché de bois en cours d'être mise en place ;
- **Loi n°2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et liberté locale** : elle consacre les compétences des communes, des préfectures et des régions en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement ;
- **Loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'Environnement** : cette loi «fixe le cadre juridique général de gestion de l'environnement au Togo» et crée le Fonds National de l'Environnement (FNE), destiné à appuyer les services publics de l'Etat, les collectivités locales, les organisations de la société civile intervenant dans les opérations de restauration de l'environnement ;
- **La loi N°2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier** : consacre un éventail de définitions dont certaines intéressent plus particulièrement le PNR, comme celles relatives à la forêt, au domaine forestier national, au domaine forestier permanent, à l'aménagement forestier, à l'exploitation forestière, aux espèces intégralement ou partiellement protégées et aux aires protégées (art.7). Le code précise la procédure du classement des domaines forestiers qui prend en compte, entre autres, les droits des populations riveraines (art. 9 à 16), la procédure de déclassement (art. 17 à 19). Le code traite aussi de l'aménagement de chacun des différents domaines (art. 26 à 47). Des mesures d'incitations au reboisement y sont préconisées (art.48 et 49) ;
- **Décret n°2009-092/PR du 22 avril 2009 portant organisation et fonctionnement du Fonds National de Développement Forestier (FNDF)** : les ressources de ce fonds sont "exclusivement affectées au financement des opérations de protection et de développement des ressources forestières" ;
- **Décret n°2011-142/PR réglementant, l'importation, l'exportation, la réexportation et le transit des produits forestiers ligneux** : constitue à la fois un texte d'application de la loi-cadre sur

l'environnement et du code forestier. Il régleme l'importation, l'exportation, la réexportation et le transit des produits forestiers ligneux sur le territoire togolais (article 1^{er}) ;

- **Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs (PCIV)**, élaborés pour les plantations et les forêts naturelles, respectivement en 2012 et en 2015 : ils sont destinés aux gestionnaires forestiers pour l'organisation de la gestion de leurs forêts de façon à mieux satisfaire les exigences de l'aménagement forestier durable telles que présentées par les indicateurs et sous-indicateurs.

2.2.2. Principales orientations politiques et stratégiques en faveur du PNR

Le Togo s'est engagé dans une politique de développement socioéconomique orienté vers le développement durable. A cet effet, il a adopté plusieurs documents de planification et de politique sectorielle qui offrent un ancrage au PNR. Les principaux sont :

- ☞ **Politique d'Aménagement du Territoire (PAT) de septembre 2009** vise à promouvoir une gestion globale et rationnelle de l'espace en vue d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations dans la perspective d'un développement socio-économique équilibré et durable du pays ;
- ☞ **Politique Nationale de l'Environnement (PNE)** : elle prend en compte les questions de l'environnement dans les politiques et programmes de développement y compris les reboisements de compensation ;
- ☞ **Stratégie nationale de gestion des feux de végétation (SNGFV) de 2010** donne les orientations sur la gestion des feux utilitaires en vue de la préservation de la biodiversité, la lutte contre la dégradation des terres, et l'atténuation des effets des changements climatiques ;
- ☞ **Stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur l'environnement au Togo de septembre 2010** vise la sensibilisation des populations en vue de les impliquer dans les activités de reboisement, d'entretien et de protection des plantations forestières de l'Etat, des communautés et même des privés ;
- ☞ **Stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement** vise le renforcement de la conscience écologique, en gestion des effets négatifs des changements climatiques, de la diversité biologique; de lutte contre la désertification et la dégradation des sols ;
- ☞ **Stratégie Nationale pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo** qui a pour objectif le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles pour la gestion durable des écosystèmes de la mangrove et des formations humides associées ;
- ☞ **Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes naturelles au Togo** vise la réduction des risques et catastrophes naturelles, le renforcement des capacités (techniques, managériales, matérielles, financière etc.) des institutions et des acteurs ;
- ☞ **Politique nationale de l'énergie d'octobre 2011** : elle recommande la reforestation pour diminuer la proportion de CO₂ qui résulte de la déforestation et la maîtrise de l'usage de la biomasse ;
- ☞ **Déclaration de politique forestière de 2012** qui prévoit 20% de couverture forestière nationale en 2030 et 30% en 2050;
- ☞ **Programme «identification des travailleurs de la diaspora togolaise et appui à l'investissement de projets des migrants» de juin 2012** qui a identifié les opportunités d'investissement dans les marchés et créneaux porteurs pour la Diaspora togolaise, par région et par préfecture sur toute l'étendue du territoire national en retenant trois domaines d'opportunités d'affaires en matière d'environnement et des ressources forestières à savoir les projets de reboisement, de plantation de karité, de néré, de palmiers. Si cet investissement est bien orienté, il constitue une source non négligeable de financement du PNR.
- ☞ **Politique agricole** : de cette politique découle le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA 2010-2015) qui prend en compte la promotion de la sylviculture ;
- ☞ **Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017** : a pris en compte la gestion de l'environnement en général et de la gestion des ressources forestières en particulier à travers l'axe stratégique 5 ;
- ☞ **Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour le Développement Durable (PNRCME-DD)** : plusieurs objectifs stratégiques de ce programme ont pris en compte des paradigmes relatifs au programme national de reboisement, notamment (i) la promotion d'une économie verte pour une croissance inclusive ; (ii) l'accroissement de la capacité de résilience face aux impacts du changement climatique et aux catastrophes naturelles; (iii) la préservation des écosystèmes terrestres ;

- ☞ **Cadre stratégique des ODD et l'internalisation des cibles relatives à l'objectif 15 qui implique :**
 - La préservation des écosystèmes terrestres en veillant à leur exploitation de façon durable ;
 - La gestion durable des forêts ;
 - La lutte contre la désertification ;
 - Enrayement et inversion du processus de dégradation des sols et eet la réduction de l'appauvrissement de la biodiversité ;
- ☞ **Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) validé en 2011 répond au 3^e axe de sa vision globale qui porte sur les points suivants:**
 - la consolidation de la relance économique et promotion des modes de production et de consommation durables ;
 - le développement des secteurs sociaux et Promotion des principes d'équité sociale ;
 - l'amélioration de la gouvernance environnementale et gestion durable des ressources naturelles ;
 - l'éducation pour le développement durable.

2.2.3. Autres programmes et projets nationaux en cohérence avec le PNR

Outre ces principaux documents de stratégie et de planification nationale cités à la section précédente, le PNR s'appuie sur d'autres documents de développement qui sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4:Quelques programmes et projets déclinés dans les documents de planification du Togo

Programme/Projet	Objectifs clés	Cohérence avec le PNR
Programme de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement (PRCGE) de décembre 2009	-Accroissement de la capacité des individus, des institutions et des systèmes à prendre et à appliquer des décisions, et à remplir leurs fonctions de façon efficace, efficiente et viable en vue de l'opérationnalisation effective des outils pertinents de gestion de l'environnement -Mise en place de 100 ha de reboisement pour le compte de l'année 2011 dans 150 écoles du Togo	-Mise en place des arbres hors forêt
Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) 2011-2015	-Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la croissance économique du pays et à la réduction de la pauvreté.	-Gestion durable des écosystèmes forestiers et intensification du reboisement
Plan d'Action National pour la Gestion des Ressources Environnementales Marines et Côtières	-Détermination d'une technologie simple à bas coût pour la réduction de la pollution et l'élimination complète des rejets des effluents liquides et solides dans la mer	-Reboisement dans les écosystèmes côtiers soumis à l'érosion
Programme de réhabilitation des Aires Protégées	-Requalification des aires protégées	-Conservation de la biodiversité dans les aires protégées
Programme National d'Action Décentralisé pour la gestion de l'Environnement	-Appui au développement et mise en œuvre des modes de consommation et de production écologiquement viables	-Restauration forestière par les collectivités locales et communautés à la base
Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD+)	-Protection des ressources forestières -Accroissement du couvert végétal Aménagement durable des ressources forestières -Renforcement des capacités techniques des acteurs -Extension du couvert forestier national	-Conservation des formations végétales -Reboisement de grande envergure -Formation des acteurs pour la mise en œuvre du Projet
ProREDD	- Cartographie du couvert végétal du Togo - Inventaire forestier national - Mise en place d'un système MRV	Appui à l'aménagement des forêts
Plan d'Action Forestier National (PAFN) de novembre 2011	-Impulsion de la responsabilisation des acteurs, étatiques et non-étatiques, à la gestion du milieu naturel pour un relèvement notable de la couverture forestière nationale -Mettre en œuvre la politique forestière à travers PAFN1 (2011-2019), le PAFN 2 (2020-2027) et le PAFN 3 (2028-2035)	-Inversement des tendances de déboisement et de dégradation des forêts
Programme de Restauration des Paysages Forestiers «Evaluation du potentiel de restauration des paysages forestiers au Togo »	-Evaluation des idées, des approches et des travaux actuellement en cours, ainsi que les options et les défis spécifiques, pouvant contribuer à la restauration forestière au Togo	-Zonage pour la mise en œuvre des options de reboisement
Projet galerie forestière	-Contribuer au développement et à la restauration des écosystèmes de forêts galeries dans la région des Plateaux	-la formation des pépiniéristes et des acteurs de reboisement ;

Programme/Projet	Objectifs clés	Cohérence avec le PNR
	en vue de sa répliation à l'échelle nationale	
ProDRA Volet 3	Promotion de la filière bois-énergie	Modernisation de la filière bois-énergie
PGICT	Renforcer les capacités institutionnelles des structures impliquées dans la gestion des catastrophes, de développer des activités communautaires pour l'adaptation au phénomène de changements climatiques et de renforcer le système d'alerte précoce par un suivi et une capitalisation des connaissances hydrométéorologiques	-Renforcement de capacités en GDT -Consultation nationale des acteurs sur la REDD+ -RRC (Réduction des Risques de Catastrophes)
Programme Centre d'Innovation Verte	Améliorer la productivité de l'anacarde	-Arboriculture consistant à augmenter la surface forestière du Togo
Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) 2009-2018	Visé à trouver des solutions locales aux problèmes environnementaux globaux. Il est exclusivement destiné aux organisations de la société civile (ONGs, Associations de Développement, Organisations Communautaires de Base), auxquelles il apporte des appuis techniques et financiers pour l'exécution des projets communautaires, susceptibles de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et à la protection de l'environnement.	Ouvre des opportunités pour activités de reboisement par les ONGs et les communautés villageoises
Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique au TOGO (PALCC -TOGO) Europe Aid/138286/IH/SER/TG	S'inscrit dans l'action « Programme d'Appui à la lutte contre le Changement Climatique au Togo dans le cadre de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+)» dans les régions et les pays ACP. Il vise à augmenter la résilience des populations et écosystèmes au Togo face aux changements climatiques.	-Aménagement forestier, reboisement, gestion durable des écosystèmes forestiers
Projet TCP/TOG/3604 « Appui à la valorisation et à la modernisation des filières des produits forestiers non ligneux au Togo»	Ce projet a pour objectif général de contribuer à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté à travers la gestion durable des PFNL	Aménagement des agroforêts pour une production optimum de PFNL

2.2.4. Cadre de gestion foncière au Togo

2.2.4.1. Coexistence du droit coutumier et du droit moderne fonciers

Le cadre foncier au Togo est caractérisé par un dualisme juridique marqué par la coexistence du droit coutumier et du droit moderne. Malgré l'existence d'une panoplie de texte juridique qui régit le droit foncier (constitution, lois, décrets, ordonnances), la coutume ne semble pas être en harmonie avec les règles modernes jusqu'à ce jour (MERF/FAO, 2016b). Les textes législatifs et réglementaires qui devraient traduire dans la pratique l'engagement constitutionnel n'existent pas, ce qui laisse libre cours à des pratiques de tout genre. L'aboutissement de l'élaboration du code foncier et de ses textes d'application devrait permettre de trouver une solution à cette situation qui est source de plusieurs conflits défavorable au PNR.

2.2.4.2. Modes d'accès à la terre

Au Togo, l'Etat n'est pas propriétaire des terres car elles appartiennent aux collectivités et aux particuliers. On y accède soit par *succession héréditaire, par cession par voie d'achat ou vente, de bail, de donation, d'affermage, de métayage, de prêt, de gage, de louage, d'échange* pour ceux qui veulent en acquérir soit pour y ériger un logement, soit à des fins d'exploitations agricoles ou encore pour la mise en place de plantations forestières. Parmi les modes d'accès à la terre dont le propriétaire conserve la propriété de son immeuble, il est possible de promouvoir les activités de reboisement dans le cadre du PNR. Ces formes de contractualisation sont courantes ces dernières années dans le cadre du projet ProDRA/GIZ en matière de reboisement à vocation bois-énergie. Par ailleurs, la **loi n°60/26 du 5 août 1960 relative à la protection de la propriété foncière des citoyens togolais** règle l'accès à la terre aux opérateurs forestiers étrangers qui peuvent entreprendre les activités de reboisement et ceci au grand bénéfice du développement du PNR.

2.2.5. Cadre de recherche et de formation forestière

Il est difficile d'identifier une structure de recherche forestière au Togo ; aucune institution n'ayant cette attribution, même si des actions sont entreprises çà et là. Le Centre de Semences Forestières de Davié devrait être une institution chargée de la recherche forestière. Etant donné qu'au Togo l'activité de recherche n'est inscrite dans aucun programme, aucun financement ne lui est réservé au plan national. Toutefois, les universitaires parviennent à accéder à des financements extérieurs pour mener des recherches en faveur de la foresterie. Maintenant qu'il est question d'entreprendre des activités de recherche dans le cadre du PNR, il est indispensable de prévoir des lignes budgétaires pour la recherche.

En termes de formation, les agents spécialisés dans la gestion des ressources forestières en général et du reboisement en particulier sont formés dans différentes universités/écoles/centres et instituts de formation. Au plan national, on peut citer l'Université de Lomé (ESA, FDS, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société (FSHS, Géographie), FDD, INFA de Tové). Au plan international, on peut citer l'Ecole de Faune de Garoua (Cameroun), l'Université Senghor d'Alexandrie (Egypte), l'ERAIFT de la RDC, CRESA de l'Université de Dshang au Cameroun, l'ENGREF de Montpellier en France, l'ENEF de Banco en Côte d'Ivoire, l'ENEF de Dendéresso au Burkina Faso. Cette diversité de formations constitue des opportunités pour l'expérimentation et la promotion du PNR du Togo.

2.2.6. Cadre de financement du reboisement au Togo

On distingue deux sources de financement des activités de reboisement au Togo. Il s'agit des financements réalisés sur ressources propres et des financements provenant des partenaires techniques et financiers. Les investissements réalisés sur ressources propres regroupent les placements du secteur privé dans les plantations et ceux de l'Etat, à travers l'ODEF et les autres services du MERF, qui servent à reconstituer et étendre le domaine permanent et non permanent de l'Etat. Il faut noter que les reboisements effectués sur fonds propres par les planteurs privés sont difficiles à comptabiliser faute d'un mécanisme capitalisant leurs efforts dans ce sens. Par contre, les reboisements réalisés sur fonds propres par l'ODEF sont facilement comptabilisables.

Le secteur forestier togolais bénéficie aussi des financements des partenaires techniques et financiers à travers des projets en faveur du MERF et des organisations de la société civile. Parmi ces partenaires on peut citer la FAO, le PNUD, la Banque Mondiale, l'OIBT, l'UE, le FEM.

2.3. Cadre institutionnel

L'existence des institutions publiques et privées favorise la mise en œuvre du PNR. En ce qui concerne les institutions publiques, on note :

- ☞ au plan sectoriel, le MERF, ses services centraux (DE, DRF, DEP, DAAF, IRF), ses services déconcentrés que sont les DP et DR de l'environnement et des ressources forestières, l'ODEF et l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE). Les 2 dernières sont des institutions rattachées au MERF;
- ☞ au plan général, plusieurs autres départements ministériels interviennent dans la gestion des ressources forestières (cf. Tableau 3).

D'autres structures ou entités impliquées dans la gestion des données sur la forêt sont:

- l'institut national de la statistique et des études économiques et démographiques, du ministère de la planification ;
- la direction de la statistique, de l'information et de la documentation (DSID) du ministère de l'agriculture ;
- la base de données STATFORBOIS mis en place avec l'appui de l'OIBT sur les statistiques forestières (reboisement, exploitation, superficies des formations forestières) ;
- le portail d'information sur la gestion durable des terres (géo-portail) qui gère les informations relatives aux ressources liées à l'eau, la forêt et le climat ;
- les centres de recherches et les universités dont la Faculté des Sciences, l'Ecole Supérieure d'Agronomie, le Département de géographie de l'Université de Lomé, l'Institut Togolais de Recherche Agronomique, l'Institut Nationale de Formation Agricole, etc ;
- les institutions internationales et autres structures nationales qui disposent de données sur les forêts togolaises (FAO, OIBT/OAB, PNUD, FEM, PNUE, UN-REED, CEDEAO, UEMOA, CILSS).

Les signes tangibles d'un début d'organisation des planteurs/reboiseurs privés au plan national sont très encourageants pour la participation active du secteur privé au PNR.

En ce qui concerne la société civile, l'existence de nombreuses ONGs aux niveaux national et régional favorise la mise en œuvre du PNR.

Malgré ce cadre institutionnel assez représentatif, le PNR peut être confronté à des difficultés telles que :

- ☞ l'absence d'un cadre permanent de concertation regroupant l'administration forestière, les autres départements ministériels impliqués dans le reboisement, les planteurs/reboiseurs privés, la société civile et les représentants des populations riveraines des forêts et plantations forestières ;
- ☞ l'absence d'une organisation crédible et fiable des planteurs/reboiseurs privés, même cette contrainte semble être en cours d'être levée.
- ☞ Les planteurs/reboiseurs privés n'ont pas encore acquis les connaissances techniques (à travers la formation et l'apprentissage pratique) permettant la bonne conduite des peuplements forestiers et seule une infime minorité a l'habitude de solliciter l'expertise (des structures et ressources humaines) étatique dans ce domaine pour améliorer la qualité de leur plantation.
- ☞ A ces points s'ajoutent d'autres contraintes comme :
 - la difficulté de la filière «foresterie» à établir des statistiques fiables ;
 - le manque de plans d'aménagement des forêts au Togo ;
 - la difficulté à établir la responsabilité des services techniques notamment l'ODEF, la DRF, la DP, et autres dans le programme de reboisement;
 - la corruption qui mine le secteur forestier, le copinage et le népotisme ;
 - le non-respect de la réglementation (cas des PCI) ;
 - le commerce illicite de bois qui affecte tout le secteur forestier ;
 - etc

2.4. Goulots d'étranglement et conflits potentiels liés au foncier et au reboisement

Pour la mise en œuvre du PNR, plusieurs contraintes sont à relever. Il s'agit entre autre de :

- ✓ l'absence d'un code foncier moderne ;
- ✓ la non effectivité de la politique d'aménagement du territoire ;
- ✓ le déficit de la sécurisation foncière lié aux procédures longues, compliquées et coûteuses ;
- ✓ la cohabitation du droit moderne et du droit coutumier en matière foncière ;
- ✓ le déficit d'aménagement foncier pour la réalisation des activités de reboisement ;
- ✓ les recours contre les contrats de mise à disposition des terres pour la réalisation des plantations par les héritiers des propriétaires fonciers ;
- ✓ le morcellement des parcelles à des fins de construction ;
- ✓ le problème de double, voire de triple vente d'un même terrain de plus en plus récurrent avec des conséquences monstrueuses ;
- ✓ le problème d'accaparement des terres ;
- ✓ le changement de vocation des terres qui abritent les plantations;
- ✓ le phénomène de l'urbanisation des localités sur lesquelles se trouvent les plantations à vocation ;
- ✓ l'insuffisance ou manque d'accompagnement des initiatives de reboisement ;
- ✓ les investissements presque limités ou insuffisants en matière d'initiative de reboisement ;
- ✓ l'absence d'un service central chargé d'accompagner les reboiseurs privés ;
- ✓ les potentiels conflits entre planteurs et agriculteurs et/ou éleveurs ;
- ✓ le déficit dans l'application de la réglementation sur les feux de végétation endommageant les plantations forestières ;
- ✓ le problème d'internalisation des instruments juridiques internationaux en matière de reboisement ainsi que la faible compréhension de ces textes par les acteurs et les parties prenantes sur le terrain ;
- ✓ la non application des textes régionaux sur la transhumance et le non respect des accords sous régionaux réglementant la transhumance avec des conséquences dramatiques entre transhumants et planteurs/reboiseurs;
- ✓ l'absence de textes réglementaires d'aménagement des plantations forestières ;
- ✓ l'inexistence d'un plan directeur national d'aménagement forestier ;

- ✓ les textes règlementaires relatifs au domaine forestier des collectivités territoriales et des communautés ne sont pas encore édictés ;
- ✓ les textes règlementaires d'incitation au reboisement prévus par le code forestier ne sont pas encore adoptés ;
- ✓ les difficultés/problèmes du suivi technique des services forestiers (activité sylvicole, aménagement...) de la part des institutions de la république ;
- ✓ le problème de la lenteur en matière d'octroi des documents administratifs pour la mise en place des reboisements et d'autorisation de coupe de la part du MERF ;
- ✓ la récurrence des infractions forestières provenant des populations/communautés riveraines ;
- ✓ le problème de l'exercice des droits d'usage dans les plantations par la population riveraine.

2.5. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

Le Togo regorge aujourd'hui de potentialités et des compétences très diverses, lui permettant d'entreprendre le programme de reboisement à travers tout le pays. Ces atouts se retrouvent aussi bien aux plans biophysique, juridique, réglementaire et institutionnel. Mais aussi d'importants défis restent à régler pour réussir le programme (Tableau 5).

Tableau 5: FFOM en matière de reboisement au Togo

FFOM Biophysique	
FORCES	FAIBLESSES
-Existence des résultats de nombreux essais sylvicoles dans différentes zones écologiques sur tout le territoire national, aussi bien avec les espèces locales qu'exotiques	Expansion des terres agricoles due à la croissance démographique constituant une contrainte majeure au reboisement à grande échelle.
OPPORTUNITES	MENACES
-Existence d'une diversité climatique favorable au reboisement à grande échelle au Togo -Faibles amplitudes thermiques et forte humidité qui prévalent dans les zones littorales dues à l'alizé maritime stable qui subit une forte influence de l'océan Atlantique	-Manifestation de plus en plus évidente des effets négatifs des changements climatiques constituant un frein pour la réussite du PNR dans certaines zones -Effet asséchant de l'harmattan qui engendre des incendies de végétation chaque année, touchant les 2/3 du territoire national
FFOM Juridique	
FORCES	FAIBLESSES
-Existence d'instruments juridiques (constitution, loi-cadre sur l'environnement et code forestier, loi sur la décentralisation, etc.) et orientations politiques en vigueur favorable au développement du couvert végétal et à l'amélioration de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale au niveau des acteurs	-Faible vulgarisation des textes forestiers existants au niveau des organisations professionnelles de base que sont les planteurs et exploitants forestiers -Manque de certains textes d'application du Code forestier -Faible application de certains textes existants -Inadaptation de la fiscalité forestière en vigueur au contexte actuel de mobilisation des ressources financières en faveur des forêts
-Existence de politiques, programmes et projets en matière de gestion des ressources forestières	-Insuffisance de synergie entre les programmes et projets en cours -Insuffisance de la capacité d'absorption des fonds
-Ratification des conventions et accords internationaux relatifs à la gestion des ressources forestières (OIBT, OAB, CDB, RAMSAR, CLD, APA, CCNUCC)	-Faible mise en œuvre des conventions et accords ne favorisant pas l'accès aux financements disponibles -Dispersion des Points focaux des conventions dans différents ministères ne favorisant pas le travail en synergie -Faible capacité du pays à mobiliser les financements
OPPORTUNITES	MENACES
-Disponibilité des PTF à financer des activités de gestion des ressources forestières en général et de reboisements en particulier (FAO, UE, PNUD, UEMOA, FEM, PNUE, UICN, BOAD, FCPF, BM, GIZ, etc.) -Existence des mécanismes de financements innovants (Fonds Vert, Fonds Climat, AMCC+, FCPF,	Non-alignement des PTF sur les procédures nationales en matière de finance publique
FFOM Institutionnels	
Administration forestière	
FORCES	FAIBLESSES
-Le pays dispose d'un département ministériel en charge des ressources forestières	Manque de synergie des actions du MERF - Insuffisance du personnel du MERF -Insuffisance de matériels et équipement adéquats et pour la réalisation de ses missions
-Augmentation d'au moins de 15% des effectifs de forestiers ces	-La mauvaise répartition des ressources humaines de l'ensemble du

dernière années	territoire national (Exemple sur 896 agents du ministère, 45,98% des agents sont affectés dans les directions centrales à Lomé et à la direction régionale maritime, soit 412 agents) -Absence d'un plan de gestion des ressources humaines au niveau du MERF pour promouvoir les reboisements au Togo
Existence de compétences techniques	- Insuffisance du personnel du MERF
-Capacité matériel et équipements	-Insuffisance de matériels et équipement adéquats pour la réalisation de ses missions
Existence de 896 agents forestiers formés dans différentes écoles et instituts	-Mauvais déploiement des ressources humaines au niveau du MERF sur l'ensemble du territoire national. Présentement le chiffre 896 agents est en baisse avec les départs à la retraite. Il est de 793 agents dont 674 hommes et 119 femmes -Mauvaise utilisation des spécialistes en matière de reboisement après leur formation -Faible représentation du genre : 15% de l'effectif total
-Mise en place du Fonds National de Développement Forestier (FNDF) au niveau du MERF -Existence du FNDF, FNE, qui doivent financer les activités forestières en général et en matière de reboisement en particulier -Existence de la CNDD -Existence d'une cellule d'informatisation et de gestion de la base de données forestières	-Faible capacité de mobilisation de ressource financière du FNDF -Manque d'opérationnalisation du FNE et faible opérationnalisation du FNDF -Manque de textes juridiques relatifs aux mesures incitatives de reboisement -CNDD actuellement opérationnel
-Existence d'un cadre favorable de création d'entreprises	-Faible développement des entreprises forestières -Faible incitation en faveur du développement des industries forestières de transformation -Fragilisation de la motivation des acteurs du secteur par les réformes fiscales de l'Office Togolais des Recettes (OTR)
-Existence d'un engagement des acteurs en matière de reboisement à savoir les ONGs, les associations, les syndicats, permettant d'augmenter la couverture forestière du pays	-Absence de partenariat formel entre le ministère en charge des ressources forestières et les écoles/universités/instituts de formation de spécialistes en matière de formation des Agents forestiers et surtout en matière de reboisement. -Insuffisance d'implication des populations riveraines comme partenaires privilégiés des forestiers dans la gestion des forêts classées et des plantations forestières des privés rendant difficile la mission de ces derniers sur le terrain. -Faible capacité techniques des ONGs
-Existence de bonnes pratiques sylvicoles endogènes des essences naturelles au sein des communautés villageoises -Absence de mesures incitatives pour les communautés aux bonnes pratiques sylvicoles	-Faible divulgation des connaissances endogènes
-Réalisation de l'inventaire forestier national (pour le compte du MERF) permettant de connaître les zones potentielles de reconstitution et les essences prioritaires de reboisement	-Manque de plan d'aménagement pour la plupart des forêts tant domaniales que privées
-Engouement notable du secteur privé aux reboisements	-Insuffisance du développement du partenariat public-privé dans le secteur forestier
-Existence des organisations professionnelles des planteurs et exploitants forestiers comme interlocuteurs clés	-Ineffectivité de la coordination des actions des organisations professionnelles du secteur forestier -Insécurité foncière fragilise les motivations des planteurs privés et réduit les capacités d'expansion du domaine forestier de l'Etat -Manque d'opportunités de financement par les banques commerciales
-Adhésion des populations locales à la gestion des aires protégées, aux activités de reboisement et l'existence des AVGAP, UAVGAP, CLG, Comité –anti feu qui assistent les acteurs intervenant en matière de reboisement au plan national.	-Absence d'une structure autonome de gestion des aires protégées
OPPORTUNITES	
-Disponibilité des bailleurs de fonds à accompagner le développement du secteur forestier	
Privés/ONGs	
FORCES	FAIBLESSES
-Interventions des opérateurs privés dans le secteur forestier sont généralement réalisées sur fonds propres -Présence des ONGs œuvrant pour la protection de l'environnement -Existence de manuel de foresterie communautaire proposant un mécanisme facilitant l'accès à la terre à des fins de reboisement	-Insuffisance de compétences techniques pour réaliser leurs actions forestières -Absence de bilan en matière de reboisement en vue de réorganiser cette activité

-Institution d'une journée de l'arbre	
OPPORTUNITES	MENACES
-Incitation collective à la sauvegarde de l'environnement par la plantation des arbres -Eveil de conscience collective à la sauvegarde de l'environnement	-Transhumance, feux de végétation, inondations, forte sécheresse -Braconnage et coupes illégales
	Genre
FORCES	FAIBLESSS
-Existence d'organisation de défense des droits des femmes -Adoption du nouveau Code de la Famille qui facilite l'accès des femmes à la terre	-Dichotomie entre droit coutumier et droit moderne (par rapport au droit de propriété sur la terre) -Complexe socio-culturel -Dépendance des femmes aux biens et services des ressources forestières
OPPORTUNITES	
-Promotion du genre au niveau international et national	
FFOM Economiques	
FORCES	FAIBLESSES
-Contribution du secteur forestier à l'économie nationale est de plus en plus importante	-Insuffisance d'information du secteur privé ne facilitant pas sa plus grande participation;
OPPORTUNITES	-Manque de clarté sur les opportunités d'affaires dans le secteur forestier
-Existence des opportunités d'importations de produits forestiers supérieures aux exportations, ce qui indique de vraies opportunités de substitution par des productions domestiques -Effort croissant de l'Etat à faire entrer le secteur forestier qui jusque-là est largement dans l'informel, dans l'économie formelle.	-Insuffisance de plaidoyer pour la prise en compte des produits forestiers non ligneux et des services écosystémiques dans les comptabilités nationales -L'exploitation non régulée des produits forestiers pouvant accentuer la déforestation et la dégradation des terres ; -Accaparement des terres par le secteur privé

III. PROGRAMME NATIONAL DE REBOISEMENT DU TOGO

3.1. PNR et Vision Togo 2030

Au plan macroéconomique, le Togo a adopté des instruments de planification nationale, notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017 et la Vision Togo 2030. Pour l'opérationnalisation de ces instruments et la mise en œuvre efficiente des Objectifs de Développement Durable (ODD), le Togo a élaboré le Programme National de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'Etat pour le Développement Durable (PNRCME-DD).

En termes de gouvernance économique et environnementale, le PNRCME-DD retient des objectifs spécifiques clairs qui balisent les champs d'action du PNR Notamment :

- Créer un environnement favorable à une meilleure transition vers l'économie verte ;
- Promouvoir une économie verte pour une croissance inclusive ;
- Accroître la capacité de résilience face aux impacts du changement climatique et aux catastrophes naturelles ;
- Préserver les écosystèmes terrestres et marins et promouvoir une gestion durable de la biodiversité et des territoires ;
- Promouvoir une agriculture, un élevage et une pêche rentables dans le respect des principes de durabilité et de transformation locale des matières premières agricoles ;
- Accélérer le développement des secteurs à forte croissance économique (commerce, industrie, mines, tourisme, art, culture, etc.) dans une perspective de durabilité ;
- Renforcer les capacités de mobilisation et de gestion des ressources publiques ;
- Renforcer les systèmes de gestion et de suivi-évaluation des politiques et programmes publics pour un développement durable

Le PNR qui prône une démarche intégrative et inclusive est en parfaite synergie avec ces objectifs spécifiques du PNRCME-DD, à la fois sur les plans économique (création de richesses), social (lutte contre la pauvreté) et environnemental ou écologique (restauration du couvert forestier, conservation de la biodiversité par la préservation des écosystèmes et des services qu'ils offrent).

3.2. Défis majeurs du PNR

Le diagnostic du secteur forestier montre clairement la dépendance des populations locales de la forêt et de ses ressources. Il montre également les enjeux majeurs liés à l'exploitation forestière et le rôle des forêts dans la réduction de la dégradation des terres, des feux de végétation, les effets adverses des changements climatiques et la conservation de la biodiversité. De ce fait, le PNR vise à relever de nombreux défis actuels que sont :

- l'extension de la couverture nationale en vue de la lutte contre la déforestation, la dégradation des forêts et les changements climatiques ;
- la protection et la conservation des ressources forestières grâce à la participation active des populations locales ;
- le contrôle de la dégradation des terres due aux inondations, aux pratiques agricoles non durables, et à la perte de la biodiversité ;
- l'amélioration des compétences et des conditions de vie des populations riveraines des massifs forestiers et aires protégées ;
- la création des activités génératrices de revenus;
- la création des petites et moyennes entreprises forestières basées sur des plantations forestières, d'emplois verts et la lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural chez les jeunes;
- l'approvisionnement durable du marché national et international en produits forestiers ligneux (bois d'œuvre, bois énergie, bois de service, bois d'industrie) et non ligneux (huiles essentielles, résines, miel, fruits, légumes, etc.).
- l'appui à la foresterie communautaire ainsi que la mise en place des pâturages arbustifs surtout dans des zones de savanes ;
- l'appui au développement de la foresterie urbaine et péri-urbaine en apportant une assistance technique aux collectivités ;
- la promotion de la gestion participative des zones de reboisement et des forêts reconstituées à travers l'organisation paysanne et le soutien des chaînes de valeurs forestières à la base ;

- l'implication du PNR dans une économie moins carbonée, c'est-à-dire à l'économie verte ;
- la mobilisation des ressources financières et la coordination des actions de reboisement ;
- Le développement de la recherche forestière ;
- la protection et conservation des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau, flancs de montagne, zones humides).

3.3. Objectif stratégique et durée du PNR

Afin de relever les nombreux défis sus-mentionnés et, dans la vision de déclaration de politique forestière, l'objectif stratégique du PNR est de contribuer à l'extension de la couverture forestière à 30 % du territoire d'ici à l'horizon 2050 et à l'augmentation de la productivité des forêts existantes.

La vision Togo 2030 et le PNRCME-DD accordent une place importante à l'économie verte, à la gestion des terres et des écosystèmes. Ainsi le PNR qui court jusqu'en 2030, réoriente tous les grands programmes d'afforestation et de restauration forestière en cours ou à venir, dans une première phase de 5 ans (2017-2021). Les phases suivantes (2022-2026 et 2027-2030) seront conçues en tenant compte des résultats de l'évaluation ex-post de la phase 1 et de ses acquis.

3.4. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du PNR Phase 1 consistent à s'appuyer sur les modèles d'intervention et les actions pilotes actuelles de reboisement au Togo pour :

- Aménager **300 000 ha de forêts dont 34 400 ha nouvelles surfaces plantées et 265 600 ha de forêts restaurées** d'ici à 2021 dont :
 - ✓ **280 600 ha** dans les terroirs des collectivités, y compris diverses zones dégradées (carrières minières, reboisements compensatoires) ou très sensibles (forêts riveraines, mangroves, fortes pentes de montagnes);
 - ✓ **9 200 ha** de plantations dans les forêts classées et périmètres de reboisement ;
 - ✓ **8 800 ha** de plantations dans le domaine privé ;
 - ✓ **1 400 ha** de plantations dans les zones urbaines et péri-urbaines ;
- Produire environ **50 110 000 plants**, toutes espèces confondues pour les objectifs définis.

En termes d'objectifs de reboisement ou de restauration, les surfaces à aménager sont :

- **18 200 ha** de plantations de bois d'œuvre et bois de service ;
- **17 200 ha** de bois énergie ;
- **264 600 ha** sous forme d'aménagements agroforestiers et d'arbres hors forêts.

Les nouvelles plantations à mettre en place occupent **34 400 ha**, soit un accroissement net de 0,7% de la surface forestière d'ici à 2021.

(Voir l'annexe 2)

3.5. Principes

Le PNR Phase 1, prévu pour une durée de cinq ans s'appuie sur les principes de base suivants :

Responsabilisation des acteurs : le PNR aura tout à gagner en agissant sur les processus de décision. Les responsabilités de politique forestière devront être progressivement transférées aux populations locales, aux collectivités locales et aux acteurs privés. Il faudra doter les administrations régionales des capacités techniques et humaines nécessaires à la mise en œuvre du PNR et leur assurer l'appropriation des projets de reboisement.

Capacités organisationnelles effectives : le transfert des connaissances devra garantir une diffusion horizontale du savoir-faire en matière de reboisement. Pour ce faire le renforcement de capacités des acteurs est primordial. Il concerne les formations fondamentales en organisation, planification, capacité de négociation et

gestion financière ainsi qu'en techniques de production. La formation ne devra pas se limiter au reboisement (préparation du sol, production de plants, planting, achat des piquets, transport des piquets, piquetage, trouaison, transport des plants, mise en terre des plants et surtout l'entretien), mais devra aborder les connaissances en matière de gestion quotidienne des affaires communautaires et de prise de décision pour le développement local.

Application de technologies performantes : les institutions de recherche chargées du développement des connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la gestion durable des forêts dispose de moyens humains suffisants, bien formés, compétents pour réaliser leur mission. Ces institutions veillent à ce que les organismes génétiquement modifiés ne soient pas utilisés à des fins de recherche forestière. La recherche devra permettre le choix des espèces de reboisement en privilégiant la faculté d'adaptation à la variabilité climatique des essences sélectionnées, tout en prenant en compte leur acceptation par les communautés villageoises. Les résultats de la recherche devront être publiés et mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes (gestionnaire, propriétaires de forêts, scieurs, transformateurs, etc.).

Intensification du reboisement et l'éthique en production de plants : la production de plants pour le reboisement devra respecter la conservation de la diversité biologique et de gestion durable. Dès lors, il convient d'utiliser une approche écosystémique pour prendre en compte les pratiques locales, produire les espèces en fonction des besoins socioéconomiques, des exigences écologiques de chaque zone, et anticiper les problèmes que pourraient causer le reboisement intensif. La vulgarisation des espèces locales devra alors être privilégiée et si une espèce introduite devra être utilisée à grande échelle, il faut déterminer par des essais, les meilleures ou convenant le mieux à chaque site de reboisement sur le territoire national. Il faudra aussi assurer la surveillance pour déterminer les tendances des infestations de ravageurs en temps réel et ajuster, sur cette base, les interventions sylvicoles.

Mise en place d'un environnement des affaires propice au PNR : ce principe est relatif au partenariat et l'entrepreneuriat qui ne fonctionnent pas sans la véritable participation de tous les acteurs. En effet, la participation du secteur privé dans le programme national de reboisement est essentielle pour assurer la durabilité du programme. Il devra également prendre en compte la question fondamentale du long terme qui caractérise l'investissement dans le sous-secteur du reboisement. Pour susciter cette participation, des modèles d'affaires à l'intention des investisseurs ont été établis (MERF/FAO, 2016c). Ces modèles d'affaires devront aider les investisseurs potentiels à mieux s'orienter dans la décision d'investir dans le reboisement et/ou dans les activités de transformation des produits forestiers ligneux et non ligneux.

Appropriation du PNR par les acteurs : l'approche paysage constitue l'option privilégiée pour la mise en œuvre du PNR. Pour ce faire le principe d'appropriation est basé sur une large diffusion du programme et une mobilisation soutenue des acteurs. Les actions doivent impliquer effectivement les Collectivités Territoriales Décentralisées, dans le processus de prise de décision concernant l'engagement des communautés villageoises et la légitimation de leur concertation sur le foncier. Cette appropriation du PNR par les collectivités locales devra créer un engouement auprès des communautés villageoises et renforcer la bonne gouvernance forestière au niveau décentralisé.

3.6. Composantes du programme

3.6.1. Gouvernance et assurance de la durabilité

L'élaboration du PNR s'est arrimée sur les politiques régionales et sous-régionales notamment le Programme Africain de Gestion Durable des Forêts (PAGDF) de l'Union Africaine, le Plan de Convergence Forestier (PCF) de la CEDEAO, la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCE) de l'UEMOA. Pour le succès et la durabilité du PNR, il est important de décentraliser les responsabilités et les compétences de gestion forestière. Pour ce faire les actions à mener sont :

- ✓ **Déconcentration des responsabilités** : responsabiliser davantage les Régions Economiques afin qu'elles agissent comme intermédiaires plus efficaces entre le gouvernement et les communautés rurales ;
- ✓ **Renforcement du rôle du secteur privé et de la société civile** : mobiliser les entreprises privées et les ONGs pour la mise en œuvre du PNR, à travers la création d'un environnement propice et incitatif à

l'investissement privé, à la création de richesses et d'emplois décents et attractifs aux jeunes, notamment par des initiatives de transformation des produits forestiers (ligneux et non-ligneux), et le développement d'entreprises basées sur les forêts et les ressources forestières, la mise en place et la gestion des centres de pépinière et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs dans le domaine forestier. Pour ce faire, des codes de conduite appropriés sont nécessaires pour s'assurer que les ouvriers travaillent sur une base sécuritaire (recrutement avec des contrats dûment établis, infrastructures et matériels de bases pour les employés, suivi des métiers à risque, l'accès à la formation, service Assurance, la sécurité au niveau des chantiers de reboisement, ...)

- ✓ **Participation effective des acteurs** : assurer que l'ensemble des cycles de projets de reboisement, depuis l'identification à la conception, de la mise en œuvre à l'évaluation, intègrent la participation des communautés locales, du gouvernement, du secteur privé et des femmes ;
- ✓ **Amélioration du cadre législatif et réglementaire** : s'assurer que l'insécurité foncière trouve une solution, que les normes de gestion des forêts sont mises en œuvre, qu'une réforme fiscale permette d'assainir la filière bois et définir une procédure judicieuse d'affectation des taxes et redevances destinés à la régénération de la forêt ;
- ✓ **Promotion des accords de partenariat volontaire tels que le FLEGT et la Certification forestière** : mettre en œuvre des systèmes de vérification fiables et de traçabilité de bois et lutter contre l'illégalité dans le commerce des produits forestiers ;
- ✓ **Mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des feux de végétation** : décliner la stratégie de gestion des feux (MERF, 2011) en plans régionaux et préfectoraux. Il faut renforcer les capacités des acteurs (ANGE, ODEF, DRF...) pour mieux faire face aux incendies de forêt ;
- ✓ **Elaboration de plans d'aménagement des forêts** : élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement aussi bien dans les plantations étatiques, contractuelles et privées sur tout le territoire (265 600 ha). Les collectivités aussi devront s'engager à mettre en œuvre cette orientation dans leur forêt avec l'appui technique des services forestiers et l'appui des bailleurs de fonds.

Le cadre global de résultats de cette **composante 1** est conçu pour apporter des orientations en matière de gouvernance et la durabilité des projets de reboisement (Annexes 3, 4, 5).

3.6.2. Formation

La formation et le renforcement de capacités devront intégrer l'approche entrepreneuriale et non l'assistanat, surtout pour les reboisements à but économique (bois-énergie, bois d'œuvre, utilisation de la biodiversité), aussi bien à l'endroit des agents de l'Etat que des acteurs privés, des communautés locales, des ONGs, etc. Les besoins en formation sont :

- ✓ **Approvisionnement en semences forestières** : former les pépiniéristes et les reboiseurs publics ou privés sur la collecte et la conservation des semences forestières ;
- ✓ **Formation et recyclage de pépiniéristes** : en technique de production des plants et de gestion d'une pépinière ;
- ✓ **Formation en inventaire forestier** ;
- ✓ **Formation en élaboration de plan simple de gestion** ;
- ✓ **Formation et recyclage en sylviculture** : développer des programmes académiques afin de produire une source adéquate de professionnels (ingénieurs et techniciens) hautement qualifiés en gestion forestière. Il faut parallèlement des formations qualifiantes relatives à la sylviculture des essences à reboiser dans chacune des zones écologiques du Togo ;
- ✓ **Formation en horticulture et foresterie urbaine** : développer une offre d'enseignement qui mette en exergue les métiers de l'horticulture et de la foresterie urbaine. L'option de l'enseignement modulaire sera un atout majeur aux pratiquants actuels ;
- ✓ **Formation des planteurs privés sur des modèles d'affaires en matière de reboisement** : inclure dans la formation des planteurs l'établissement de compte d'exploitation qui est aujourd'hui partie intégrante des pratiques sylvicoles. Les planteurs ont aussi besoin de formation en gestion d'entreprise et de management ;
- ✓ **Formation et structuration des acteurs économiques** : mobiliser et développer les talents des spécialistes autochtones existants pour qu'ils aident à la mise en œuvre des projets forestiers

(exploitants de bois, prospecteurs, pépiniéristes, pisteurs, ouvriers forestiers, conducteurs d'engins, scieurs, etc.) ;

- ✓ **Formation des femmes** : se pencher sur le rôle des femmes dans le développement des ressources forestières mais aussi dans la transformation des produits forestiers ;
- ✓ **Formation des élus et cadres locaux à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des forêts** : former ce groupe d'acteurs sur la passation et le suivi des marchés d'acquisition des biens et services et des contrats de vente de bois, procédures de classement, de déclassement et d'aménagement des forêts des collectivités territoriales, police forestière, mode d'exécution des travaux (régie direct ou d'entreprise, sous-traitance, etc.).

Le cadre global de résultats de cette **composante 2** consiste à donner une formation adéquate aux acteurs pour répondre aux nouveaux besoins du secteur privé (Annexe 3, 4, 5).

3.6.3. Recherche

Dans le cadre du PNR, les axes de recherche et actions prioritaires que la recherche forestière doit privilégier sont les suivants :

- ✓ **Etude de la phénologie de floraison et de fructification des essences** : fournir des résultats sur la phénologie espèces forestières à la Direction des Ressources Forestières et au Centre de Semences Forestières responsables de l'approvisionnement de semences forestières ;
- ✓ **Recherche sur la biologie et la physiologie des semences** : disposer des données sur des semences d'espèces forestières prioritaires, notamment la teneur en eau (TE), le pouvoir germinatif (PG), la vitesse ou le temps de germination ou encore le temps moyen de germination (TMG), la valeur germinative, la conservation du pouvoir germinatif ou longévité des semences ;
- ✓ **Renforcement du Centre de Semences Forestières de Davié** : ériger le centre en Centre de Recherche et de Production Forestière (CRPF) plus performante où toutes les études, de la recherche des semences, de leur caractérisation à leur conservation, croissance des plants, etc. soient menées en vue de disposer des données (itinéraires techniques de chaque essence forestière du Togo) ;
- ✓ **Recherche sur la diversification des espèces de reboisement du Togo** : mener des recherches sur les essences qui fournissent les meilleurs charbons de bois, sur les espèces agroforestières et sur les espèces de bois d'œuvre et de service ;
- ✓ **Recherche sur la domestication des essences forestières** : conduire des recherches sur la domestication des essences forestières à haute valeur économique. Ceci est très important pour réduire la pression que subissent ces essences dans leur milieu naturel ;
- ✓ **Recherche en phytopathologie et entomologie forestières** : mener des recherches sur les divers prédateurs des plantations, parmi lesquels, les insectes sont les plus destructeurs. Ceci est très urgent d'autant plus que le PNR va susciter la création de plantations monospécifiques à grande échelle ;
- ✓ **Recherche « qualité bois et effet des changements climatiques** : conduire des recherches en technologie du bois car dans le contexte de changement climatique, l'accroissement de la récolte est aujourd'hui indissociable d'une amélioration de la qualité des produits et de leur compétitivité pour la conquête de nouveaux débouchés ;
- ✓ **Recherche sur les feux de végétation** : développer la recherche pour mieux maîtriser les feux et trouver des techniques alternatives ;
- ✓ **Recherche sur la réhabilitation des anciennes carrières** : proposer à travers la recherche des solutions concrètes sur les possibilités d'aménagement des anciennes carrières ;
- ✓ **Développer des thématiques de recherches dans les domaines socio-économiques en lien avec la forêt** : Recherche sur la valorisation des espèces, les chaînes de valeurs, ethnobotanique, etc.

Tous ces axes de recherche devraient s'appuyer sur une revue bibliographique bien fournie afin de capitaliser les acquis de la recherche forestière dans le pays, dans la sous-région Ouest africaine, en Afrique et ailleurs dans le monde. Ceci pour éviter d'inventer la roue là où des efforts d'ici et ailleurs ont déjà produits des fruits applicables aux conditions écologiques et socio-économiques du Togo.

Le cadre global de résultats de cette **composante 3** permet de réaliser les études scientifiques pour améliorer la production forestière, l'aménagement forestier, une plus grande collaboration en matière de recherche forestière et partage de l'information (Annexe 3, 4, 5).

3.6.4. Production

Le Togo doit reconstituer son patrimoine forestier en pleine dégradation, accroître la récolte par une gestion durable orientée vers la création de richesse, d'emploi ; mais aussi pour préparer les forêts de demain à répondre aux enjeux planétaires. Pour ce faire, les actions à mener sont :

- ✓ **Mise en place des pépinières et production de plants** : disposer d'une pépinière publique par région pour des essais de germination des semences d'essences forestières locales retenues pour le reboisement au Togo. Aussi chaque préfecture devra disposer d'une pépinière que l'administration forestière mettra en place à titre démonstratif au profit des groupements villageois, écoles, associations et ONGs locales. Des acteurs privés pourront s'installer pour leur propre compte ;
- ✓ **Protection et géo-référencement des parcelles dans des parcelles privées**: protéger des parcelles de vergers, des semenciers performants d'espèces locales (MERF/FAO, 2016d). Ces vergers ou arbres semenciers géo-référencés peuvent être dans des espaces privés ou publics; cas de *Khaya grandifoliola*, *Terminalia superba*, *Milicia excelsa*, *Entadrophragma angolense* dans les forêts classées de Missahoé et d'Adélé et dans le Litimé; de *Mansonia altissima* et *Nauclea didierichii* dans la forêt classée des deux Béna; de *Pterocarpus erinaceus* et *Cordia platityrsa* dans le Parc de Fazao ; d'autres espèces très intéressantes dans la forêt de Togodo et dans plusieurs forêts sacrées du Togo ;
- ✓ **Création des vergers à base d'essences locales dans chaque zone écologique pour un meilleur approvisionnement en semences** : Maintenir et reconstituer les vergers de porte graine sur tout le territoire dans un objectif écologique (maintien de la biodiversité), paysager (élément important du paysage) et social (chantier d'insertion sociale, animation locale et solidarité entre les populations d'une même localité) ;
- ✓ **Contribution à la lutte contre les feux de végétation et à la mitigation des effets des changements climatiques dans le cadre de la REDD+** : contribuer au stockage de carbone, en réduisant le taux actuel de déforestation et l'impact des feux de végétation, source d'émissions de carbone dans l'atmosphère ; en réalisant des plantations à objectif bois d'œuvre, bois de service, bois énergie, de cure dents, de rotins, de bamboueraies, d'espaces boisés récréatifs, de jardins botaniques et plantations fruitières ;
- ✓ **Restauration des paysages forestiers existants**: promouvoir la restauration des forêts naturelles, des écosystèmes fragiles et la conservation de la biodiversité, en privilégiant l'appui aux projets en lien avec des territoires déjà organisés (Aires protégées, forêts communautaires ou villageoises, sites sacrés), en limitant la fragmentation des massifs forestiers et en maintenant la connexion des habitats naturels (corridors de la faune sauvage) ;
- ✓ **Limitation de la fragmentation** des massifs forestiers et la réhabilitation de la connexion des habitats naturels (corridors de la faune sauvage) ;
- ✓ **Reboisement compensatoire** : proposer des mécanismes gagnant-gagnant pour le problème foncier pour la mise en œuvre des plans de gestion formulés dans les études d'impacts environnementaux. Les consultants devront être renseignés sur les émissions des gaz à effet de serre afin de mieux prescrire les reboisements compensatoires ;
- ✓ **Amélioration de la gestion des terres** : encourager les opérations groupées, au travers des «plans de développement de massif» promus par la forêt privée ou des «chartes forestières de territoire» ou des pôles d'excellence rurale;
- ✓ **Transformation locale par un renforcement du poids et une compétitivité des industries de bois** : organiser le marché de bois d'œuvre, de bois de service et de bois-énergie. L'effort portera principalement sur l'amélioration de la finition des produits sciés (séchage, rabotage et conditionnement), en conformité avec les exigences du marché et les normes de qualité internationale ;
- ✓ **Transformation des produits forestiers non-ligneux et promotion de chaînes de valeur et l'accès au marché pour les produits forestier** : organiser la collecte, transformation et commercialisation des produits forestiers non-ligneux tels que la viande de brousse, les escargots, les champignons, la production et commercialisation du miel, les plantes médicinales, les fruits, les lianes, etc.

- ✓ **Développement de la foresterie urbaine** : mettre en place des plantations école, organiser les horticulteurs, promouvoir la création des espaces verts et des jardins botaniques.

Le cadre global de résultats de cette **composante 4** permet de suivre l'accroissement de la surface forêts et surveillance de la santé des forêts sur le territoire national (Annexe 2, 3, 4, 5).

IV. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PNR

4. 1. Zonage et définition des options/modèles de reboisement ou de restauration forestière

4.1.1. Zonage

Dans le cadre de l'étude RPF au Togo (MERF/GIZ, 2016b), une proposition de zonage, basée sur les critères écologiques, démographiques et socioéconomiques a été faite. C'est ce même zonage qui a été adopté dans l'élaboration du PNR et validée par les acteurs. Il est constitué de 7 zones (Tableau 6 et Figure 5):

Tableau 6: Proposition de zonage pour le PNR

Zones	Critères
1	Occupation du sol/Couvert végétal : Mangrove, Savane arbustive, plantation de cocoteraie ; Démographie : Forte densité ; Indice de pauvreté : faible taux de pauvreté ; Pédologie : sol très dégradé Topographie : Cordon sableux ; Précipitation : faible ;
2	Occupation du sol/Couvert végétal : mosaïque cultures, jachères, reliques forestiers semi-décidues, savanes humide ; Démographie : Forte densité ; Indice de pauvreté : faible taux de pauvreté ; Pédologie : sol très dégradé ; Topographie : Terre de barre ; Précipitation : faible
3	Occupation du sol/Couvert végétal : savanes guinéennes ; Démographie : Faible densité ; Indice de pauvreté : taux de pauvreté moyen ; Pédologie : sol faiblement ou moyennement dégradé ; Topographie : plaine du centre ; Précipitation : moyenne
4	Occupation du sol/Couvert végétal : Forêt dense humide et agro-forêts ; Démographie : densité relativement faible à moyenne avec un pôle assez dense ; Indice de pauvreté : taux de pauvreté faible à moyen ; Pédologie : sol fortement dégradée ; Topographie : chaîne de montagne de l'Atakora ; Précipitation : élevée
5	Occupation du sol/Couvert végétal : Forêt dense sèche ; Démographie : densité relativement faible à moyenne avec un pôle assez dense ; Indice de pauvreté : taux de pauvreté faible à moyen ; Pédologie : sol fortement dégradée ; Topographie : chaîne de montagne de l'Atakora ; Précipitation : élevée
6	Occupation du sol/Couvert végétal : savane de type soudanien ; Démographie : Faible densité ; Indice de pauvreté : taux de pauvreté faible à moyen ; Pédologie : sol peu dégradé Topographie : plaine de l'Oti ; Précipitation : faible à moyenne
7	Occupation du sol/Couvert végétal : savane de type soudanien, parcs agroforestiers Démographie : Forte densité ; Indice de pauvreté : taux de pauvreté très élevé ; Pédologie : sol forte dégradée ; Topographie : plaine du nord ; Précipitation : très faible

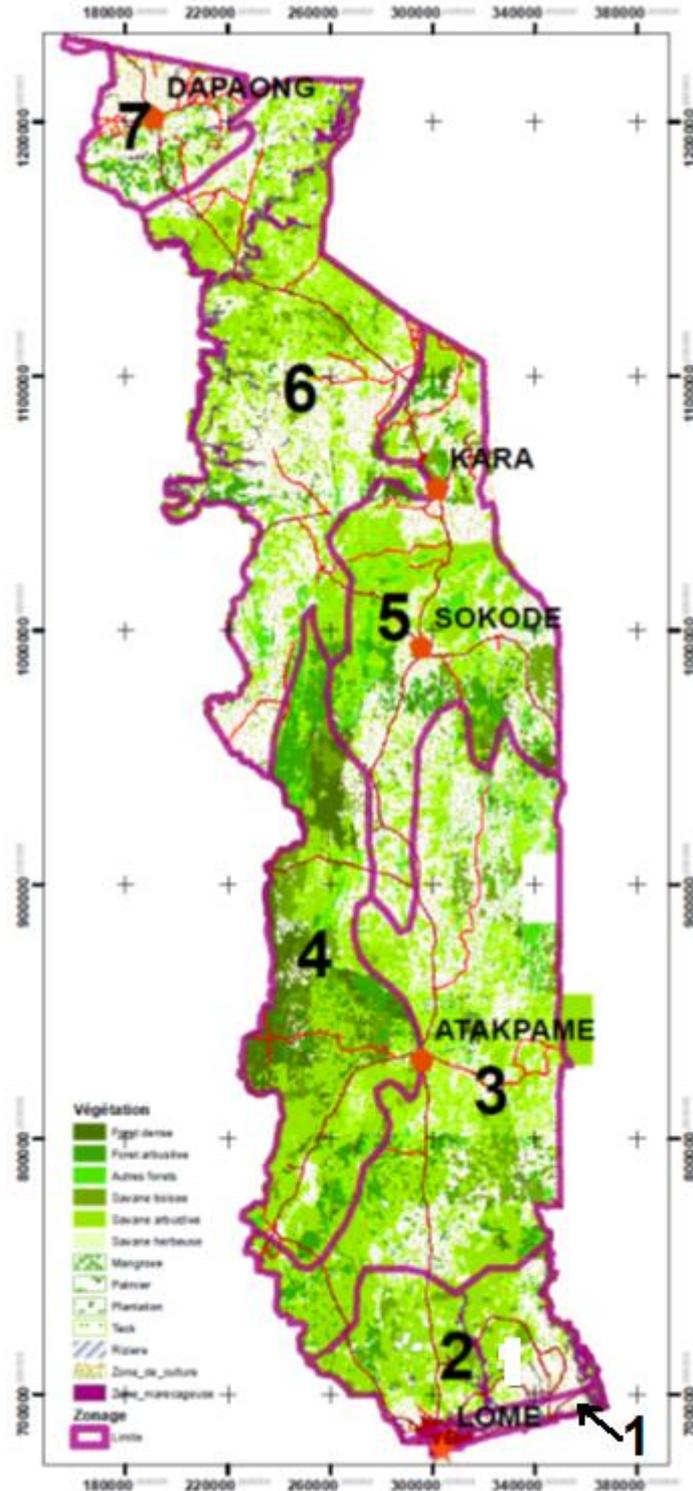


Figure 5. Répartition géographique des différentes zones du PNR (MRF/GIZ, 2016b)

4.1.2. Définition des options/modèles de reboisement ou de restauration forestière

Pour ce qui est du choix des modèles, les besoins de reboisement au Togo peuvent envisager (Tableau 7):

- Les plantations forestières domaniales en liaison avec des besoins locaux (bois de feu, bois de service, etc.) ou pour reconstituer certains potentiels en bois d'œuvre ;

- Les plantations agroforestières, d'arboriculture fruitière et communautaire en partenariat dans l'esprit de REDD+ et avec une industrie du bois d'œuvre et une communauté paysanne (café cacao et cultures vivrières). Cet aspect de l'agroforesterie, c'est-à-dire la plantation d'arbres dans les parcelles agricoles, est d'une importance capitale dans la stratégie, compte tenu de la taille réduite du pays et de la nécessité d'optimiser l'utilisation des terres par l'approche paysage visant des synergies qui favorisent la productivité agricole et l'utilisation durable des terres;
- Les plantations privées de bois d'œuvre à but économique ;
- Les petites plantations privées du secteur bois-énergie en liaison avec des petites unités locales de transformation pour alimenter les grands centres urbains ;
- Les plantations/reboisements villageois individuels (RVI) à vocation bois-énergie ;
- Les reboisements de compensation carbone ou de restauration écologique liés au développement des grands projets miniers et autres projets de développement ;
- Les plantations urbaines et péri-urbaines avec le concours des autorités des collectivités territoriales.

Tableau 7: Modèles de restauration retenus par zone au Togo

Zones d'application	Modèles de restauration	Type d'essences	Actions à mener
1	Restauration de mangrove	Essences locales	Sensibilisation, formation, production de plants en pépinière et reboisement
2, 3	Reboisement à vocation bois-énergie	Essences locales et exotiques	Sensibilisation, production de plants en pépinière et reboisement
2, 3	Reboisement intensif pour le développement communautaire	Essences locales et exotiques	Sensibilisation, production de plants, et reboisement
3	Plantation privée de <i>Anacardium occidentale</i>	Essence exotique	Sensibilisation, formation des planteurs, production de plants en pépinière et reboisement
1,2,3 ,4, 5,6,7	Protection et valorisation de la biodiversité	Essences locales et exotiques	Sensibilisation, formation en AGR (apiculture, conchiculture) et reboisement
3	Plantation privée de teck	Essences exotiques	Production de plants en pépinière et reboisement
3	Agroforesterie à Karité	Essences locales	Sensibilisation, production de plants en pépinière et reboisement
3	Restauration et réhabilitation des reliques forestières et savanes incultes	Essences exotiques et locales	Reboisement, création d'AGR
3, 4	Initiatives d'agroforesterie et de foresterie villageoise (PAFVI)	Essences locales et exotiques	Sensibilisation, production de plants en pépinière et reboisement
1 ; 2,3, 4, 5,6,7	Protection de berge des cours d'eau avec plantation de diverses espèces	Essences locales et exotiques	Sensibilisation, production de plants et reboisement
3, 4, 5	Restauration des flancs de montagnes, terres dégradées	Essences locales et exotiques	Sensibilisation, production de plants et reboisement
1 ; 2,3, 4, 5,6,7	Restauration et protection des forêts communautaires et forêts sacrées	Essences locales	Sensibilisation, création d'AGR, et de comité de gestion, réflexion sur le foncier, mise en place des haies vives d'exploitation servant pour le bornage
4	Agroforesterie à café-cacao	Essences locales	Sensibilisation et mise en place des plantations
4	Restauration de cuvette de barrage	Essences locales et exotiques	Sensibilisation, création d'AGR, et reboisement des berges
5, 6, 7	Reboisement intensif pour le développement communautaire	Essences locales et exotiques	Sensibilisation, pépinière et reboisement
6, 7	Plantation d'arbres fertilisants dans les champs	Essences exotiques et locales	Sensibilisation et reboisement
7	Plantations privées de <i>Anacardium occidentale</i>	Essences exotiques	Sensibilisation, formation, production de plants en pépinière et reboisement

4.2. Plan d'opérations

4.2.1. En zones de forêts denses humides (FH)

Logique d'intervention

- ⊕ Réhabiliter le couvert forestier dans l'optique d'accroître durablement la production forestière (bois d'œuvre, cultures agroforestières, maintien de la biodiversité, créant des opportunités d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

Problématique

Au Togo, la zone forestière humide correspond à la partie méridionale des Monts Togo (zone écologique IV). Elle correspond plus ou moins à la zone 4 du zonage RPF. Cette zone comporte essentiellement les forêts semi-décidues humides. La quasi-totalité des forêts humides a été convertie en zones de plantation de caféiers et cacaoyers durant ces dernières décennies. L'installation des cultures de café et de cacao à partir des années 50, leur rénovation au cours des années 70, et l'introduction récente de variétés plus héliophiles ont considérablement contribué à la dégradation des forêts. Cette partie du Togo est également soumise à l'exploitation forestière, aux défrichements agricoles pour d'autres cultures de rente telles que le palmier à huile, aux feux de végétation, aux conflits fonciers, à la récolte des produits forestiers non ligneux, au braconnage, et à l'installation des populations dans les forêts classées (forêts classées de Missahoe, d'Assoukoko, des Deux Béna, etc). La production du charbon de bois par la population locale ces dernières années, suite à la chute des coûts du café et cacao, a aggravé la situation. Ce qui subsiste des forêts humides aujourd'hui est très fragmenté et se résume pratiquement aux tampons forestiers dans les zones difficiles d'accès et le long des cours d'eau (Adjossou et Kokou, 2004; Adjossou, 2009).

Opportunités

- La zone forestière du Togo jouit de bonnes conditions écologiques (pluviométrie, relief, sols, etc.) et est considérée comme un «sanctuaire de la biodiversité» ;
- La sylviculture de certaines essences forestières locales à grande valeur économique est relativement bien maîtrisée ;
- Il existe dans cette zone des initiatives passées et des connaissances endogènes en sylviculture qu'il faut capitaliser;
- Les capacités humaines sont disponibles. Les services techniques, les ONGs et les autres acteurs œuvrant dans cette zone manifestent beaucoup d'intérêts pour la protection et la restauration des ressources forestières;
- L'engouement actuel des opérateurs économiques, des particuliers, des écoles, des collectivités locales et des partenaires techniques et financiers à investir ou à soutenir le reboisement et à protéger l'environnement;
- Les plans d'affaire de certaines interventions sylvicoles existent et peuvent être améliorés;
- La demande de plus en plus croissante des produits forestiers notamment le bois d'œuvre, des quantités importantes de produits variés et utiles aux populations togolaises (cure-dents, perches, «coquaires», chaumes de bambou, plantes médicinales, éponges, nattes, plantes fourragère, miel, etc.).

Programme d'intervention spécifique

Série de plantation

Les zones très dégradées considérées dans la série de plantation comportent:

- Les privés qui souhaitent concéder leur terre pour des activités de reboisement dans le cadre d'un partenariat Public-Privé;
- Les terres dégradées des domaines de l'Etat notamment les forêts classées et les autres catégories d'aires protégées;
- Les zones dégradées des flancs de montagne et des zones de forte pente;

- Les zones dégradées des berges des cours d'eau ;
- Les actions dans les zones dégradées des flancs de montagne et zones à forte pente, ainsi que les berges des cours d'eau pourraient être d'intérêt à la compagnie d'électricité du Togo compte tenu de l'impact positif de ces actions sur la production des cours d'eau pour les besoins de la production durable d'énergie hydraulique ;
- Les reboisements compensatoires au niveau environnemental.

Série d'amélioration/enrichissement

Ces modèles seront réalisés dans les parties où les forêts sont très dégradées mais qui présentent un potentiel de régénération naturelle d'essences de valeur commerciale ou d'espèces menacées de disparition. Les techniques sylvicoles à adopter peuvent s'appuyer sur différentes approches notamment la régénération naturelle assistée, les plantations d'enrichissement dans les zones fortement dégradées, les plantations en sous-étage (lorsque la régénération artificielle est effectuée sous couvert d'un peuplement résiduel d'arbres sans intérêt commercial), les plantations par bouquets (lorsque les semis sont plantés en groupes selon l'espacement attendu du peuplement principal), les plantations en ligne (lorsque les arbres sont plantés le long de lignes dégagées), les plantations dans des vides (lorsque les arbres sont plantés dans des espaces vides naturels ou artificiels), la reconversion (la régénération installée avec éventuellement des plantations d'enrichissement), les coupes d'ensemencement, etc.

Série agroforestière

Les modèles sylvicoles sont les suivantes:

- **Installation des agroforêts à cacaoyers:** les espèces préconisées dans les exploitations cacaoyères au Togo pour l'ombrage/fertilisation sont *Samanea saman*, *Albizia lebeck*, *Albizia zygia*, *Albizia adianthifolia*, *Albizia ferruginea*, *Terminalia superba*, *Erythrophleum suaveolens* et *Khaya grandifoliola*, etc.
- **Installation des agroforêts à caféiers:** d'autres espèces préconisées dans les exploitations caféières au Togo pour l'ombrage/fertilisation sont *Samanea saman*, *Albizia lebeck*, *Albizia zygia*, *Albizia adianthifolia*, *Albizia ferruginea*, *Terminalia superba*, *Erythrophleum suaveolens* et *Khaya grandifoliola*, etc.

Sur la base de ces modèles connus dans la zone forestière, il sera envisagé (Annexe 2):

- Une superficie de **50 000 ha** pour les deux modèles de restauration ci-dessus et mobilisés sous forme d'aménagements agroforestiers chez les collectivités qui pratiquent essentiellement l'agroforesterie à café-cacao dans la zone ;
- **1000 ha** peuvent être plantés sous forme d'enrichissement dans les forêts classées de Missahoé, des Deux Béna et d'Assoukoko et **500 ha** chez les privés ;
- **La production des plants:** un nombre total d'environ **6 350 000 plants** sera nécessaire pour l'exécution des actions de reboisement prescrites dans cette zone; le choix des essences de reboisement sera celui des espèces qui subissent la pression de l'exploitation forestière et menacées de disparition et dont la sylviculture est bien maîtrisée; ce choix pourra s'appuyer sur l'analyse des données d'effectifs des populations d'espèces à la suite des travaux d'inventaires (Annexe 2).

Essences

- **Espèces proposées pour le reboisement des zones à dominance de forêts semi-décidue humide et agroforêts à café et cacao:** *Nauclea diderrichii*, *Triplochiton scleroxylon*, *Milicia excelsa*, *Azelia* spp., *Erythrophleum suaveolens*, *Terminalia superba*, *Terminalia ivorensis*, *Mansonia altissima*, *Entandrophragma angolense*, *Aubrevillea keatingii*, *Piptadeniastrum africanum*, *Khaya* spp., *Cola gigantea*, etc. ;
- **Espèces proposées pour le reboisement des forêts riveraines et écosystèmes associés:** *Bambusa* spp., *Cynometra megalophylla*, *Pterocarpus santalinoides*, *Cola laurifolia*, *Parinari congensis*, *Cola gigantea*.
- **Essences fruitières et agroforestières :** Espèces fruitières et espèces fournissant des produits forestiers non ligneux à haute valeur économique et susceptibles d'être associées aux domaines agroforestiers: *Musa* spp.,

Citrus spp., *Persea americana*, *Detarium senegalense*, *Monodora myristica*, *Pentadesma butyracea*, *Irvingia gabonensis*, *Irvingia robur*, *Piper guineense*, *Xylopi aethiopica*, *Garcinia* spp., *Picalima nitida*, etc.

Les techniques sylvicoles à adopter dépendront des essences à utiliser et des pratiques (plantation en plein, agroforesterie, etc). Des exemples d'essais sylvicoles existent dans cette zone, notamment avec *Terminalia superba*, *T. ivoriensis*, *Khaya grandiflora*, *Nauclea diderichii*, *Mansonia altissima*, *Entandrophramma angolense*, *Pentadesma butyracea*, *Detarium senegalense*... La plantation de ces espèces pourrait être privilégiée en attendant que la recherche se poursuive sur la maîtrise de la sylviculture d'autres essences.

4.2.2. En zones de forêts sèches (FS)

Logique d'intervention

- ⊕ Reconstituer la couverture forestière pour accroître la productivité (bois d'œuvre, bois de service et bois énergie), créant des opportunités d'emploi et la richesse.

Problématique

Ces paysages forestiers apparaissent essentiellement dans la zone 5 du zonage RPF sous forme d'îlots forestiers, décrits par Aubréville (1937) comme étant «des prolongements des forêts galeries qui se sont naturellement installées sur des éminences topographiques, au sol argileux et frais». Ils regroupent divers écosystèmes forestiers et savanicoles comme les forêts denses sèches variant selon l'altitude et les forêts claires à dominance *Isoberlinia* spp. et *Monotes kerstingii*. Les galeries forestières sont également fortement représentées dans ce paysage. Elles sont aujourd'hui fortement fragmentées sous l'effet de l'agriculture itinérante sur brûlis, détruisant plusieurs hectares de forêts denses sèches. Les feux de végétation constituent également la contrainte majeure pour la conservation des écosystèmes forestiers de cette zone. Ils sont généralement d'origine anthropique et sont attribués aux activités de déforestation, aux pratiques agricoles, aux chasseurs, aux éleveurs, aux pratiques religieuses, aux conflits socio-économiques et politiques sur les droits de propriété et d'utilisation des terres. Ils ravagent d'importantes superficies forestières chaque année et provoquent la mortalité des arbres. La sévérité des feux ces dernières années entraîne le dépérissement de nombreuses espèces, voire la disparition des espèces les plus sensibles. En outre, cette zone est également soumise à la surexploitation forestière, la récolte non durable des produits forestiers non ligneux, le braconnage, le surpâturage, etc.

Opportunités

- Les capacités humaines sont disponibles: les services techniques, les ONGs et les autres acteurs œuvrant dans cette zone manifestent beaucoup d'intérêts pour la protection et la restauration des écosystèmes forestiers de la zone pour la conservation de la biodiversité et les autres services associés;
- Les planteurs privés qui ne cessent de manifester leur volonté d'accroître les domaines boisés au Togo ;
- Les demandes sans cesse croissantes de produits forestiers notamment le bois d'œuvre et les PFNL;
- Les plans d'affaire de certaines interventions sylvicoles existent et peuvent être améliorés.

Programme d'intervention spécifique

Série de plantation

Pour cette opération, les zones qui seront considérées dans la série de plantation comportent:

- Les domaines des privés qui souhaitent consacrer leur terre aux activités de reboisement dans le cadre d'un partenariat Etat-Privé;
- Les terrains des écoles et des collectivités locales;
- Les terres dégradées des domaines de l'Etat notamment les forêts classées et les autres catégories d'aires protégées comme les forêts sacrées ;
- Les zones dégradées des berges des cours d'eau.

Au niveau de chacune de ces zones, les techniques sylvicoles dépendront des essences utilisées et des pratiques (plantation en plein, en association, etc.). Il est souhaitable que les essences locales soient privilégiées.

Série d'amélioration ou enrichissement

Dans cette série, les actions visent l'introduction d'espèces de valeur dans les zones appauvries et dégradées sans toutefois éliminer les spécimens de valeur déjà disponibles. Ainsi, les domaines à prendre en compte sont:

- Les zones dégradées dans les domaines de l'Etat (forêts classées et autres catégories d'aires protégées) et sur les terres des privés;
- Les vieilles jachères dans les domaines de l'Etat et sur les terres des privés;
- Les berges des cours d'eau (forêts galeries) avec une proportion d'arbres relativement bien conservée;
- Les terres agroforestières à Karité et Néré.

Sur la base des modèles ci-dessus, on procédera (Annexe 2) :

- **au reboisement de 100 ha** dans les forêts classées dégradées (Ex. forêt classée de Sirka, Préfecture de la Binah), **100 ha** chez les privées, **200 ha** dans les montagnes de la Région de la Kara à base d'espèces locales. Après la mise en terre, les travaux d'entretien interviendront à raison de 3 fois par an;
- **à l'appui aux populations** pour les plantations agroforestières dans le domaine rural sur une superficie de **67 100 ha**. Les écartements varient d'une localité à l'autre mais dans le cas de ce programme, l'on partira sur une moyenne de 50 arbres/ha;
- **à la production des plants**: un nombre total de **4 355 000** plants pour les 5 ans sera nécessaire pour l'exécution des actions de reboisement prescrites dans ce programme. Les espèces locales seront priorisées.

Essences

- **Espèces proposées pour le reboisement des zones à dominance de forêts denses sèches**: *Azelia africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Anogeissus leiocarpus*, *Khaya senegalensis*, *Cola gigantea*, *Sterculia tragacantha*, *Isobertinia* spp, *Afraegle paniculata*, *Holoptelea grandis*, *Prosopis africana*, *Lophira lanceolata*, *Terminalia glaucescens*, *Vitex doniana*, etc. ;

- **Espèces proposées pour le reboisement des zones de galerie forestière et écosystèmes associés**: *Cynometra megalophylla*, *Pterocarpus santalinoides*, *Cola laurifolia*, *Parinari congensis*, *Cola gigantea* ;

- **Espèces fruitières et agroforestières** : Espèces fournissant des produits forestiers non ligneux à haute valeur économique et susceptibles d'être associées aux domaines agroforestiers: *Anacardium occidentale*, *Vitex doniana*, *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Citrus* spp. *Mangifera indica*, etc.

4.2.3. En zones de savanes humides (SH)

Logique d'intervention

- ⊕ Intensifier le reboisement en vue de maintenir et d'améliorer les conditions écologiques et climatiques, et répondre aux besoins des populations en bois énergie, en bois d'œuvre et en pâturage.

Problématique

Il s'agit de la zone 3 du zonage RPF. Les principaux problèmes qui s'y posent sont entre autres les contraintes liées au foncier, la prédominance d'une seule espèce dans le reboisement (le teck), la non maîtrise des techniques de reboisement d'autres essences forestières exploitables. Par ailleurs, l'agriculture et l'élevage y sont très développés avec des conflits réguliers entre éleveurs et agriculteurs. Il faut noter aussi l'érosion des montagnes à cause des cultures qui y sont développées, les feux de végétation qui passent chaque année, la production non durable du charbon de bois. L'appui de la recherche est très marginal.

Opportunités

Les opportunités dont dispose la zone 3 sont les suivantes :

- Les populations ont une longue expérience en matière de reboisement à vocation bois d'œuvre (le Teck depuis le début du 20^e siècle), en agroforesterie et l'arboriculture à base d'*Anacardium* ;
- La zone a bénéficié de l'expérience du projet pilote du ProDRA Volet 3 sur le reboisement à vocation bois-énergie ;
- La forte demande en bois-énergie, de bois de service et de bois d'œuvre ;
- Les techniques agroforestières sont connues et appliquées par les populations locales ;
- La disponibilité de terre pour le reboisement.

Programme d'intervention spécifique

- **L'appui au reboisement à vocation bois-énergie:** l'approche entrepreneuriale et le modèle de reboisement villageois individuel (RVI) seront privilégiés. L'établissement d'un contrat de bail du type «gagnant-gagnant» entre les propriétaires terriens et les entrepreneurs bois-énergie (dont le canevas est fourni par le manuel de procédures de création de forêts communautaires) faciliterait l'accès au foncier. Le régime de taillis est le mieux indiqué pour les reboisements à vocation bois-énergie. Les méthodes sylvicoles à promouvoir sont l'enrichissement ou les plantations en peuplement pur selon le type et la vigueur de la végétation existante. Au total, **500 ha** de plantation à vocation bois-énergie seront reboisés en 5 ans et nécessiteront la production de **1 250 000** plants sur la base de l'écartement 2x2 m;
- **L'appui à l'intensification du reboisement à vocation bois d'œuvre :** les modèles de reboisement appropriés sont les reboisements en peuplement pur d'essences de bois d'œuvre et de service. Toutefois, il faut que la biodiversité initiale soit conservée par le respect aux PCI. Il est important de diversifier les essences du bois d'œuvre en faisant la promotion des essences locales. Une surface de **5 000 ha** est envisagée pour un total **12 500 000** de plants de bois d'œuvre qui seront produits en 5 ans ;
- **L'appui au développement de l'agroforesterie fruitière et à l'arboriculture à Anacardium :** la densification des parcs agroforestiers traditionnels (*Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*,...), l'entretien des plantations sous couvert et l'extension des plantations d'*Anacardium* répondent à la fois à des besoins agronomiques, économiques et environnementaux. Une surface de **60 200 ha** d'agroforêts sera ainsi restaurée, nécessitant **3 010 000 de plants**. En outre, **20 000** plants d'*Anacardium* seront produits pour le reboisement de **200 ha** d'*Anacardium* chaque année. L'amélioration du matériel végétal d'*Anacardium* passera par la sélection des arbres élites qui serviront de semenciers et la formation des pépiniéristes (planteurs d'*Anacardium*) sur le greffage ;
- **Appui aux bonnes pratiques d'exploitation** (proposition d'alternatifs aux exploitations monospécifiques, exploitation étalée dans le temps, mise en place de talus végétalisés, appui aux reboisements multi-objectifs comme les taillis sous futaie, etc.).

Essences

- **Espèces forestières pour le bois d'œuvre :** *Pterocarpus erinaceus*, *Azelia Africana*, *Khaya senegalensis*, *Tectona grandis*, *Gmelina arborea*, *Cedrela odorata*, *Cordia alliodora*;
- **Espèces forestières pour le bois-énergie :** *Anogeissus leiocarpus*, *Pterocarpus erinaceus*, *Senna siamea*, *Acacia auriculiformis*, *Eucalyptus* spp. ;
- **Espèces fourragères :** *Pterocarpus erinaceus*, *Gliricidia sepium* ;
- **Espèces fruitières et agroforestières :** *Anacardium occidentale*, *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Lansea microcarpa*, *Mangifera indica*, *Citrus* spp.

4.2.4. En zones de savanes sèches (SS)

Logique d'intervention

- ⊕ Etendre le couvert végétal dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres, la désertification et le changement climatique.

Problématique

De part sa situation géographique non favorable à l'installation des écosystèmes forestiers, la zone des savanes sèches du Togo (zones 6 et 7 du zonage RPF) est confrontée à la menace de la désertification, accentuée par une pression anthropique sur les ressources naturelles. L'aridité du climat et la sécheresse y représentent un véritable fléau. La pluviométrie connaît une perturbation au cours des dernières années et se manifeste par une irrégularité des pluies et un décalage des saisons. Dans la zone, la pratique de l'agroforesterie traditionnelle est en baisse du fait de la pression démographique qui entraîne l'insuffisance et le morcellement excessif des terres. Ce qui réduit l'accès des femmes aux produits agroforestiers dont elles dépendent énormément. La jachère est de plus en plus exclue des systèmes agricoles pour répondre à une agriculture itinérante sur brûlis. Le fourrage est de moins en moins disponible à cause du surpâturage, surtout en saison sèche à cause des effectifs grandissants. Les espèces végétales à vocation bois-énergie sont devenues rares à cause de leur surexploitation. La rareté des sources d'eau et les feux de végétation, constitue un défi majeur. En terme de reboisement, les plants coûtent très chers à cause de la faible disponibilité des pépinières dans la zone.

Opportunités

- Un éveil de conscience écologique et environnementale des populations grâce à plusieurs initiatives des ONGs et de l'Etat en matière de gestion des ressources naturelles ;
- L'existence des forêts communautaires et un grand nombre d'arbres agroforestiers à usages multiples qui participent à l'amélioration du bien-être des populations locales ;
- Une longue expérience des populations locales en agroforesterie ;
- L'adoption de plus en plus des pratiques culturelles appropriées par les agriculteurs pour conserver la fertilité des sols, permettant de freiner la destruction du couvert végétal dans certaines localités ;
- L'existence d'initiatives nationales et régionales appuyées par les organisations internationales en matière de lutte contre la désertification notamment la grande muraille verte et les reboisements à vocation bois-énergie ;
- L'existence des résultats de la recherche en matière de plantation forestière dans cette zone écologique ;
- L'engagement du Togo dans le mécanisme NDT (neutralité en matière de dégradation des terres).

Programme d'intervention spécifique

- **L'appui au reboisement communautaire / privé à vocation bois-énergie** : sur **500 ha**, utilisant les mêmes modèles du reboisement des savanes humides, qui nécessiteront la production de **1 250 000** plants sur la base de l'écartement 2x2 m. Mais il faut promouvoir les essences adaptées aux zones arides ;
- **L'appui à l'aménagement des couloirs de transhumance**: comme dans les savanes humides, il faut matérialiser les couloirs de transhumance officiellement définis, y construire des ouvrages d'eau (barrages et points d'eau le long de ces couloirs) et y promouvoir le reboisement des essences fourragères. Les modèles de reboisement à utiliser sont essentiellement l'enrichissement. Un million de plants d'essences fourragères sont nécessaires ;
- **L'appui à l'agroforesterie** sur **62 700 ha** à base de *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Adansonia digitata*, *Acacia albida*, *Borassus* spp. et *Lannea microcarpa*, soit **3 135 000 plants** à produire ;
- **L'appui à l'intensification du reboisement à vocation bois d'œuvre** : les modèles de reboisement sont les mêmes qu'en zone de savanes humides. Une surface de **3 000 ha** est envisagée pour un total de **7 500 000** de plants de bois d'œuvre qui seront produits en 5 ans (Annexe 2).

Essences

- **Espèces forestières pour le bois d'œuvre** : *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis*, *Borassus* spp., *Gmelina arborea*, *Tectona grandis*.
- **Espèces forestières pour le bois-énergie** : *Anogeissus leiocarpus*, *Senna siamea*, *Acacia auriculiformis*, *Eucalyptus* spp., plusieurs autres espèces locales prisées.
- **Espèces fourragères** : *Pterocarpus erinaceus*, *Gliricidia sepium*, *Acacia albida*.

- **Espèces fruitières et agroforestières** : *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Adansonia digitata*, *Acacia albida*, *Lannea microcarpa*, *Borassus* spp, *Anacardium* sp.

4.2.5. Dans les écosystèmes fragiles (littoral, mangroves, basses vallées, zones inondables et anciennes carrières (EL))

Logique d'intervention

- ⊕ Reconstituer les écosystèmes fragiles du littoral afin qu'ils puissent fournir à nouveau les services écosystémiques, indispensables dans le contexte actuel de l'urbanisation galopante, de la demande croissante en bois énergie, de dégradations dues aux exploitations minières et aux effets adverses des changements climatiques.

Problématique

La zone ciblée correspond à la basse côte togolaise ou zone 1 du zonage RPF. Elle est marquée par la forte densité de population dans la zone (42 % de la population togolaise vit dans la région maritime pour environ 10 % du territoire selon le RGPH de 2010) entraînant d'énormes problèmes fonciers, des changements profonds dans l'affectation des terres, une forte demande en bois énergie et en produits vivriers. De vastes exploitations minières à ciel ouvert du pays se trouvent dans cette zone. La non prise en compte de la gestion de ces anciennes carrières dans les priorités de gestion des sociétés minières laisse place à de vastes étendues d'excavation et de terrains vagues incultes et non boisés. La zone abrite également la basse vallée du Mono et le complexe de zones humides du Lac Togo qui font l'objet d'inondations récurrentes suite aux changements climatiques.

Opportunités

- Sur le littoral, des surfaces non négligeables de mangroves, de forêts sacrées, de forêts marécageuses, de savanes inondables à *Mitragyna*, etc. pourront servir de banques de graines;
- Plusieurs initiatives de restauration de mangroves sont en cours : Aného, autour du Lac Togo, de la lagune d'Aného, secteur Zalivé-Zowlagan, Djeta, etc ;
- D'importantes surfaces inondables appartenant à des collectivités peuvent être sujettes au reboisement ou à la restauration sous forme de forêts communautaires ;
- Une partie du littoral a un statut de site RAMSAR depuis 2007 et sa partie orientale est incluse dans la réserve de biosphère transfrontalière du Delta du Mono depuis 2015 où se déroulent de nombreuses activités de restauration ;
- La demande en bois-énergie est de plus en plus forte et constitue un réel enjeu pour le pays ; la zone serait très intéressante pour la production de cette ressource avec une efficacité accrue sur la proximité de la principale zone de consommation que constitue Lomé et sa banlieue. Les savanes inondables dans les vallées du Mono, du Haho et de Zio représentent des atouts majeures ;
- La conservation à travers les forêts sacrées est assez répandue dans la zone ;
- Il existe une documentation assez élaborée concernant la recherche forestière dans la zone.

Programme d'intervention spécifique

- La restauration de **20 000 ha** des savanes inondables à *Mitragyna inermis* dans les vallées pour la production de bois-énergie (**15 000 ha**), de bois de service et de bois d'œuvre (**5 000 ha**). Une production de **deux million de plants** à raison de 100 pieds pour un hectare est nécessaire.
- La mise en place d'une ceinture verte de **18 000 ha** autour du Grand Lomé, soit **900 000 plants** si on considère 50 plants/ha (1/3 d'exploitation agroforestière, 1/3 exploitation agricole et maraîchère et 1/3 milieu naturel, zone de pâturage et parc public) ;
- La plantation de **200 ha** de cocoteraies sur la basse côte, soit **10 000 plants** à produire;
- La plantation de **100 ha** de mangrove dans la zone littorale basse (chenal Gbaga, lac Togo, lac Zowla et lagune d'Aného). Il faudra produire **10 000 plants** si on adopte un écartement de 10 x 10 m ;

- L'appui à la mise en place de **400 ha** de bois-énergie dans la zone littorale dans les préfectures des Lacs, de Yoto, de Vo et du Zio (Aklakou, Avévé, Adamé, Agbanakin, Kouvé). Un total de **40 000 plants** sera produit ;
- Le reboisement et autres travaux de restauration d'anciennes carrières à des fins écotouristiques, soit sur environ **200 ha**, soit environ **20 000 plants** ;
- La production de ces **2 980 000 plants** se feront dans 7 pépinières centrales dont le CRPF de Davié et dans des pépinières villageoises (Annexe 2).

Essences

Mitragyna inermis, Ficus trichopoda, Cynometra megalophylla, Alstonia congensis, Nauclea pobeguini, Acacia sieberiana, Rhizophora racemosa, Avicennia germinans, Lonchocarpus sericeus, Azadirachta indica, Senna siamea, Anogeissus leiocarpus, Borassus aethiopum, etc.

4.2.6. Dans les périmètres de reboisement et forêts classées (PR)

Logique d'intervention

- ⊕ Etendre les reboisements dans des zones sécurisées en augmentant les capacités du MERF d'une part et en transférant une partie de ces périmètres aux collectivités locales et au secteur privé d'autre part, en vue de maintenir le statut de ces forêts (propriétés de l'Etat) et les garder permanentes, dans le cadre d'une gestion soutenue et durable.

Problématique

L'ODEF ne possède pas les ressources humaines et matérielles nécessaires pour la réalisation et le suivi de l'ensemble de ses périmètres de reboisements (45 périmètres au total pour 13210,37 ha). Les produits d'éclaircies et autres extrants intermédiaires ne sont pas assez valorisés. La plupart des plantations forestières du pays ne possèdent pas de plan d'aménagement. Les pratiques sylvicoles et les PCIV des plantations forestières sont dans une large mesure méconnus. La demande locale sans cesse croissante en bois d'œuvre et en bois-énergie n'est pas encore satisfaite. Le Togo ne possède pas un marché national de bois et les échanges sont dans une large mesure informels.

Opportunités

- Le code forestier Togolais prévoit par ses articles 29 et 48 que la gestion des domaines permanents et non permanents de l'Etat puisse être concédée à des tiers sous contrôle de l'administration forestière et sous réserve du respect des dispositions et conditions prévues à cet effet ;
- Le Togo dispose d'un domaine permanent (il s'est fixé pour objectif la restauration et la sécurisation de 578 245,7 ha d'AP soit environ 10,21% du territoire national) et d'autres surfaces non négligeables dans son domaine non permanent ; Les superficies à reboiser dans les domaines des collectivités et des privés sont importantes ;
- La demande nationale et internationale en bois d'œuvre est de plus en plus forte alors que les ressources ligneuses disponibles n'arrivent pas à satisfaire la totalité de la demande ;
- L'état togolais a mis en place un moratoire sur l'exploitation de certaines essences naturelles de bois d'œuvre, d'où la nécessité de planter pour combler le manque de produits sur le marché du bois d'œuvre ;
- Le marché national de bois destiné à l'exportation est en cours de création ; il pourra être étendu à l'avenir à toute la filière bois.

Programme d'intervention spécifique

- La mise en place de **1 700 ha** de plantations forestières de l'ODEF dans les périmètres de reboisement. Il faut produire **4 250 000 plants** ;

- Le transfert de la gestion de **5 000 ha** du domaine permanent de l'Etat aux entreprises privées dans les aires protégées de la Fosse aux Lions, Barkoissi, Galangashie et d'autres forêts classées à identifier), soit **500 000 plants** un écartement de 10 x 10 m;
- L'affectation des bords des routes nationales au périmètre de reboisement par les collectivités locales, soit **1400 ha**. Pour planter cette surface, il faut produire **140 000 plants** pour un écartement de 10 x 10 m (Annexe 2) ;
- La création d'un plan de gestion pour la préservation de la forêt classée Assévé derrière la forêt naturelle du littoral togolais (mettre en place une haie vive de bornage et reboiser la zone défrichée).

Essences

Azelia africana, Pterocarpus erinaceus, Erythrophleum suaveolens, Manilkara multinervis, Tectona grandis, Gmelina arborea, Cedrela odorata, Cordia alliodora.

4.2.7. Dans les forêts communautaires (FC)

Logique d'intervention

- ⊕ Créer et/ou restaurer des forêts communautaires afin d'améliorer significativement les revenus monétaires et les conditions de vie des populations locales.

Problématique

Malgré un intérêt accru pour la gestion communautaire des ressources forestières, il existe des obstacles à une mise en œuvre étendue de la foresterie communautaire tels que l'exploitation frauduleuse des FC, le non respect des clauses par certains des partenaires des communautés, l'absence d'un esprit véritablement communautaire au sein des communautés villageoises, source de nombreux conflits intra et inter communautaires. Par ailleurs la confusion qui existe au niveau de la définition de la communauté et donc de la répartition des revenus provenant de ces forêts peuvent compromettre le fonctionnement de ce paradigme.

Opportunités

- L'Etat et la Communauté internationale soutiennent toutes les actions qui concourent à l'amélioration du bien-être des populations locales ;
- Les ONGs sont disponibles et encadrent la mise en place des forêts communautaires ;
- Il existe des structures d'appui / conseil pour encadrer les forêts communautaires en matière de reconstitution de la ressource ;
- Il existe un manuel de procédures de création, d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires ;
- L'existence d'institutions locales qui sont issues des communautés locales.

Programme d'intervention spécifique

- La mise en place d'une forêt communautaire d'au moins **20 ha** dans chaque préfecture du Togo, soit **700 ha** ;
- La sensibilisation des populations ayant des hotspots sur leur territoire concernant la possibilité de création de forêts communautaires (appui à leur création) ;
- La domestication et l'introduction des espèces forestières menacées et/ou à haute VA dans les forêts communautaires ;
- La production de **1 750 000 plants** (Annexe 2).

Espèces fruitières et agroforestières

Irvingia gabonensis, Detarium senegalense, Mangifera indica, Persea americana, Elaeis guineensis, Citrus sinensis, Garcinia kola, Vitellaria paradoxa, Anacardium occidentale, Moringa oleifera, Dialium guineense, Tamarindus indica, Synsepalum dulcificum.

4.2.8. Dans les forêts urbaines et péri-urbaines (FU)

Logique d'intervention

- ⊕ Développer la foresterie urbaine et péri-urbaine à des fins d'embellissement et d'assainissement de l'environnement urbain et périurbain et de récréation mais également pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques.

Problématique

La foresterie urbaine et périurbaine fait partie de cette importante composante forestière dénommée « arbres hors forêts ». Au Togo, les constructions ne respectent pas toujours le plan d'urbanisation. La plupart des sites réservés aux espaces verts sont envahis, avec pour conséquences inévitables la dégradation de l'environnement urbain et périurbain. La création des jardins publics et les plantations d'arbres dans les rues ne sont pas suffisamment planifiées. Les entreprises de production de plants et de fleurs ne se développent pas dans le cadre d'une stratégie de développement urbain, et aucune attention particulière n'est mise au choix des espèces ornementales à planter. Le choix des essences d'arbres d'avenues, les techniques d'entretien et l'emplacement est tellement mal fait qu'au bout de quelques années, ils abiment les trottoirs. Il y a aussi l'absence d'un cadre réglementaire.

Opportunités

- La prise de conscience collective du rôle de l'arbre dans l'assainissement urbain (assèchement des marécages) ;
- Il existe plusieurs petites entreprises qui produisent les plants ornementaux ou des fleurs ;
- La foresterie urbaine permet le développement de l'écotourisme (création des jardins botaniques et zoologiques) ;
- Il existe un besoin de création des espaces verts dans les établissements scolaires et sanitaires dans les villes ;
- La foresterie urbaine peut contribuer à la séquestration et à l'économie du carbone;
- La création des pépinières et d'espaces verts peut être à l'origine de plusieurs emplois (lutte contre la pauvreté).

Programme d'intervention spécifique

- La création de **200 ha** de jardins botaniques et de loisirs ;
- La mise en place de **1 000 ha** de plantations dans les établissements publics et scolaires ;
- Le reboisement des bordures de routes et piste urbaines, inter-agglomération et rurales du Togo sur **200 ha** ;
- La production de **140 000 plants** à raison de 100 arbres/ha (Annexe 2) ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel, organisationnel et d'un plan d'aménagement permettant le choix des espèces et des techniques d'entretien à adopter,

Essences

Les espèces seront sélectionnées en fonction de la taille à maturité, de la forme, de la couleur de leur feuillage, de leur rusticité, de la tolérance au vent et aux conditions urbaines. Le choix tiendra aussi compte des menaces de disparition dans leur biotope naturel dans la perspective de faire de la ville un lieu de conservation de la biodiversité locale. Quelques espèces à promouvoir sont *Mimusops andogensis*, *Ficus* spp., *Khaya* spp., *Millettia thonningii*, *Cynometra megalophylla*, *Adansonia digitata*, *Cola gigantea*, *Ceiba pentandra*, *Guaiacum officinale*, *Diospyros mespiliformis*, *Dialium guinnense*, etc.

4.3. Rôles et responsabilités

4.3.1. Ancrage institutionnel de gestion du PNR

L'ancrage institutionnel de la Coordination opérationnelle du PNR (COPNR) est à la Direction des Ressources Forestières du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Cette coordination pourra être confiée au Centre de Recherche et de Production Forestière (CRPF) de Davié qui aura un rôle primordial dans le dispositif de mise en œuvre et du suivi-évaluation interne du PNR. La vérification périodique des indicateurs de performance du PNR est assurée par la DRF en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du MERF. A cet effet, une équipe indiquée sera affectée et mise à la disposition du chef du CRPF de Davié pour s'occuper spécifiquement de la mise en œuvre du PNR.

Les activités de mise en œuvre du PNR relatives aux forêts étatiques pourront être confiées par convention à l'ODEF et celles relatives aux forêts et plantations communautaires aux organisations de la société civile. Par ailleurs, les ministères en charge de l'agriculture, des enseignements primaires et secondaires et de l'urbanisme, les mairies et collectivités locales joueront un rôle important respectivement dans la promotion de l'agroforesterie et le développement de la foresterie urbaine ou semi-urbaine.

La coordination stratégique est confiée au Secrétariat Général du MERF qui présidera le comité national stratégique de mise en œuvre du PNR (CNSPNR). Ce comité est composé de neuf (09) membres issus des institutions clés des secteurs publics (y compris un représentant des cellules de cartographie) et privés et de personnes ressources. Cette composition du CNSPNR permet de maîtriser les jeux de données, de les rattacher à un système d'information géographique et ainsi d'évaluer et de présenter le rapport sur l'atteinte des objectifs, la gouvernance et leurs effets sur la sphère socio-économique (pauvreté) et sur la sphère biophysique (tendance d'évolution du couvert forestier). La COPNR est relayée sur le terrain par un Comité régional d'appui (CRAPNR) qui sera mis en place pour apporter un appui technique à la mise en œuvre du PNR sur le terrain. Ce comité local est présidé par le DR ERF, secondé par le DR ODEF concerné et regroupe tous les DP ERF et chefs secteurs ODEF concernés.

4.3.2. Partenariats

Les catégories d'acteurs pouvant intervenir dans la mise en œuvre des actions de reboisement proposées se composent :

- des directions régionales et préfectorales de l'environnement ; ces services vont assurer la coordination, la recherche des sites pilotes et des essences appropriées, l'appui technique, la mise à disposition et le suivi des actions proposées, la pérennisation et la réplique des acquis des actions pilotes du programme pour sa mise à l'échelle dans toute la zone;
- des centres de recherche agricole et/ou de vulgarisation notamment l'Institut Togolaise de Recherche Agronomique (ITRA) et l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) ;
- des directions régionales de l'ODEF et leurs services préfectoraux et cantonaux apporteront l'assistance technique aux populations et autres acteurs pour le reboisement ;
- des ONGs et Associations qui se chargent des activités d'information, de sensibilisation et d'appui conseil aux populations pour l'éveil de conscience et leur mobilisation pour les activités de reboisement;
- des pépiniéristes qui constituent un groupe d'acteurs très importants dans le cadre de ce programme notamment pour la récolte des semences, la production et la mise à disposition des plants d'essences forestières de bonne qualité;
- des populations à la base (éleveurs et agriculteurs) à travers les organisations des communautés à la base (CVD, CDQ, AVD, etc.) qui sont impliquées dans les activités d'identification des sites, de production de plants, de reboisement, d'entretien et de suivi des plantations ;
- des entrepreneurs privés de bois-énergie ;
- des partenaires techniques et financiers : OIBT, FEM, AGAIB, PNUD, UICN, PNADE, UE, FAO, PNUE, CEDEAO, le CIRAD,
- des institutions financières (BAD, BIDC, UEMOA, ECOBANK, BOAD,...). Il peut également avoir des appuis venant des fonds publics (Budget état, Fonds National de Développement Forestier, Office de

Développement et de l'Exploitation des Forêts de l'Etat (ODEF), les régies financières, FNE), Fondations privées nationales/internationales (ONGs)...

Le développement des actions proposées par le PNR requière une collaboration effective gagnant-gagnant, impliquant tous les acteurs notamment l'Etat, les PTF, les institutions de recherche, les institutions bancaires et de micro-finance, le secteur privé, le secteur informel, les propriétaires terriens, les ONGs et Associations professionnelles concernées par les bénéfices issus des activités forestières. Les structures de l'Etat (MERF et autres ministères concernés) peuvent initier et faciliter cette collaboration entre les différentes parties prenantes. L'appui à la muraille verte passe par la maîtrise de la RNA et nécessite une collaboration avec les pays du Sahel à travers le CILSS. La formation des populations sera assurée par les services forestiers de l'Etat, l'ICAT et les ONGs/Associations. Un partenariat pourra être établi aussi avec des institutions internationales comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'IUCN, la FAO, l'OIBT, la BAD, la GIZ, FIDA, etc.

Le projet RBT-Delta du Mono, le projet PGICT, l'IUCN et l'OIBT sont des partenaires traditionnels de ce programme de par leurs domaines d'intervention respectifs.

Les activités de la foresterie urbaine et péri-urbaine doivent faire l'objet de processus d'aménagement territorial intégré, incluant toutes les composantes et acteurs urbains, forestiers et ruraux. Dans cette perspective, il faudrait envisager un cadre de concertation de la foresterie urbaine qui regrouperait la communauté urbaine, le MERF, le Ministère chargé de l'urbanisme et de l'habitat, les ONGs...

L'aménagement des couloirs de transhumance dans les écosystèmes d'intervention considérés par le PNR nécessite la sensibilisation de tous les acteurs impliqués. Il s'agit, dans un premier temps, de matérialiser ses couloirs de transhumance officiellement définis et d'y aménager des ouvrages d'eau (construction de barrages, aménagement des rivières). Dans un second temps, il faut promouvoir dans ces couloirs, le reboisement des essences fourragères. Les modèles de reboisement à utiliser sont essentiellement l'enrichissement. L'aménagement de ces couloirs permettra de réduire les conflits entre éleveurs et agriculteurs et autour des points d'eau.

4.4. Mobilisation des ressources

Le PNR mobilisera les ressources financières internes à travers l'Etat et les investissements privés et les moyens issus de la coopération internationale.

4.4.1. Mobilisation de ressources financières internes

Hormis l'allocation budgétaire de l'Etat, les ressources financières internes comportent les redevances et taxes issues de l'exploitation des ressources forestières et des fonds provenant des infractions et de la vente aux enchères des produits forestiers saisis. Tout le système de recouvrement de cette fiscalité forestière permet d'alimenter le Fonds National pour le Développement Forestier (FNDF).

En dehors des finances publiques, les investissements privés nationaux constituent également une piste de financement du PNR à ne pas négliger puisque les 3/5 des plantations du pays proviennent de leurs efforts. Un développement du partenariat public privé (PPP) permettra d'accroître substantiellement l'autonomisation nationale du financement en faveur du secteur forestier. Concernant le secteur privé, il convient de mettre en place des cotisations et des taxes affectées pour des actions collectives avec la participation de l'ensemble de la filière. La création des organisations des Planteurs Privés (APPT, AVT), reconnues en tant qu'organisations interprofessionnelles, constitue une étape essentielle vers l'amélioration de la compétitivité de la filière. Pour rendre plus dynamique ces organisations, il faudra leur faciliter l'accès à des crédits.

Outre ces pistes, le PNR pourra compter sur le Fonds National pour l'Environnement (FNE), le Fonds de Promotion et de Développement des Activités Minières (FPDAM) et le Fonds de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (FGIRE).

Le PNR s'appuiera également sur les mécanismes innovants de développement du secteur forestier (concession forestière, fonds de pension, investissements directs de la diaspora, etc.) pour diversifier les sources de financement. Toujours dans le cadre des financements innovants, le PNR peut trouver un appui financier dans les champs de compétence dévolus aux municipalités et aux régions. Une grande partie des financements forestiers peut relever du cofinancement par les collectivités territoriales dans le cadre de contrats de plan État-Région. Cette participation relève de la mobilisation des taxes sur la circulation du bois d'œuvre et du bois-énergie. La montée en puissance des démarches vers la décentralisation va en faveur de cette contribution des collectivités locales.

4.4.2. Mobilisation de ressources financières externes

Le Togo a la possibilité d'activer le mécanisme de la coopération bilatérale ou multilatérale. Concernant la coopération bilatérale, le pays pourra s'appuyer sur ses partenaires traditionnels que sont la France, l'Allemagne, la Chine, le Japon, les Etats Unis d'Amérique, etc. En dehors de ces pays, les opportunités offertes par les organisations internationales, telles que l'OIBT, l'OAB et l'IUCN sont fortement recommandées. Concernant la coopération multilatérale, il faut signaler que le Togo dispose actuellement de bonnes relations avec plusieurs institutions multinationales. Parmi les potentiels financeurs du reboisement togolais, on peut noter (i) les institutions sous régionales (BOAD, CEDEAO, UEMOA, etc.) ; (ii) les institutions continentales (Union Africaine, BAD) ; (iii) les institutions internationales (Union Européenne, FMI, Banque Mondiale, Agences du système des Nations Unies). Les subventions offertes par les Conventions de Rio constituent des moyens d'assistance principaux au PNDF. Les mécanismes de financement possibles comprenant l'indulgence envers la dette, les fonds en fidéicommis et les fondations, les projets à long terme, les échanges dette-nature, et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), sont des voies à exploiter.

Les sources et mécanismes de financement « climat » aide les pays en développement à s'adapter à la variabilité et aux changements climatiques, mais aussi pour atténuer les effets du changement climatique grâce à d'importantes réductions de gaz à effet de serre (GES). Le PNR est justement un moyen d'atténuation et d'adaptation et peut bénéficier de nombreuses possibilités disponibles notamment les financements dans le cadre du MDP, de la REDD+, l'ONU-REDD, la *Forest Carbon Partnership Facility* (Banque mondiale), le Fonds pour l'adaptation (AF), le Fonds d'investissement climatiques, le Fonds stratégique pour le climat (FSC), le Programme d'investissement forestier (FIP), les marchés volontaires du carbone, le Fonds Vert Climat, le Fonds pour l'économie bleue, etc.

4.5. Communication

Le Plan de communication vise l'appropriation, l'implication, le changement des comportements et surtout la participation des populations à la mise en œuvre du PNR. C'est aussi la stratégie de communication autour de la problématique de reboisement au niveau des écoles, des matériels didactiques, des groupes musicaux populaires, des étudiants, des policiers, des scouts, des agents de la fonction publique, etc. Il est question d'atteindre le maximum des parties prenantes afin de les informer, éduquer et sensibiliser sur l'intérêt du reboisement, sur le mécanisme REDD+ et ses domaines d'intervention comme approche d'atténuation des GES et de développement durable. Ainsi les communautés pourront tirer de cette nouvelle dynamique les biens et services environnementaux.

L'approche de communication devra être efficace, inclusive, participative et interactive tant au niveau national, régional et local. Elle devra viser à la fois les individus, les communautés locales, les décideurs politiques, les leaders d'opinion et les porteurs des projets de reboisement. Les stratégies à utiliser pour la mise en œuvre de ce plan de communication intègre les canaux suivants:

Les médias modernes :

- ⊕ **Médias audiovisuels** : Radio, télévision, film, les documentaires, outils novateurs ;
- ⊕ **Médias écrits** : Journaux et périodiques (bulletins, magazines), livres, bande dessinée, brochure, rapports ;

- ⊕ **Médias mixtes** : site web, banderoles et affiches, autocollants, dépliants, les kakimonos, les dérouleurs ;
- ⊕ **Canaux de groupe** : exercices intellectuels (conférences, visites de Terrain, point de presse, débats, ateliers, tables rondes, écoles, réunions et causeries, etc.) ;
- ⊕ **Canaux individuels interactifs** : Médias électroniques (Téléphone, messagerie électronique) ;
- ⊕ **Gadgets** : Agendas, calendriers, blocs-notes, porte-clés, chemises.

Les médias traditionnels :

- ⊕ **Griot** (contes et chants adaptés aux thèmes), rassemblements populaires

Les canaux personnalisés :

- ⊕ **Artistes** (ambassadeurs de certaines causes), leaders d'opinion ;
- ⊕ **Web** : il va permettre de résumer et illustrer les activités réalisées sur le terrain de publier et surtout d'archiver les documents relatifs au travail de la Coordination National REDD (CN-REDD) et de tous les acteurs impliqués.

Plusieurs canaux de communication sont disponibles pour diffuser des informations sur le reboisement au Togo (Tableau 8) notamment les radios Publiques (Etat), les radios privées homologuées par la HAAC, les radios rurales (Etat), les radios internationales (Convention avec la HAAC), la presse écrite au Togo (paraissant plus ou moins régulièrement), les chaînes de télévision au Togo.

Tableau 8: Canaux et actions à mener

Canaux ou moyens de communication	Stratégie de communication		
	Plaidoyer	Mobilisation sociale	CCS
RADIO et Télévisions	Emissions, point de presse, communiqué de presse, mémo, déclaration, tribune d'expression Populaire, news/journal, bande passante	Campagne de masse, message Radiophonique, club d'écoutes, spots et micro Programme, bande passante	Emissions interactives, communiqué de Presse, jeu public, débats public, publiereportage, bande passante
Internet	Bulletin d'information Electronique, forum Electronique, page web, flash info, plate forme	Bulletin d'information électronique, forum électronique/mailling, flash info	Bulletin d'information électronique, forum électronique, flash info, réseaux sociaux (facebook, whatsapp, viber)
Téléphone	Sms, appel ciblé, plate-forme	Ligne verte, sms, appel ciblé, plate-forme	Ligne verte, sms, appel ciblé, plate-forme
Presse écrite	Papier de fond, dossier, coupure de presse, les articles	Distribution, vulgarisation, publicités	- Distribution et vulgarisation
Panneaux publicitaire	Affiche, banderoles	Pagne, T-shirts, casquettes, parapluie, mouchoirs de tête, fournitures scolaires, lieux publics, boîte à image/dépliant et affiche	Lieux publics
Boîte à image/ Dépliant et affiche	Tribune d'information publique ciblée, visite d'information	Causerie de groupe ciblée	- Causerie de groupe Ciblée, visite et suivi conseil, visite à domicile
Film/Documentaire (si possible en langue locale)	Vidéo forum	Projection vidéo et cinématographique	Projection vidéo et cinématographique
Théâtre/Chanson et Sketch (si possible traduit en langue locale)	Café-théâtre, disco forum, concert de musique	Gala théâtrales, journées et semaines théâtrales, concert de musique	Gala théâtrales, journées et semaines théâtrales, diffusion médiatique, concert de musique
Tribune d'expression populaire	Débat communautaire, analyse/diagnostic participatif	Analyse sociale, mobilisation population	Dialogue participatif, débat communautaire, analyse/diagnostic participatif
Relais Communautaires	Visite d'information, séance de lobbying	Séance de lobbying, groupe de contact, groupe de travail, points focaux, réseaux d'intérêt, parrainage communautaire	Modélisation, visite a domicile, suivi conseil et accompagnement ciblé, déviance positive

4.6. Opérationnalisation et suivi-évaluation

Le mécanisme de mise en œuvre et de suivi évaluation des activités de reboisement s'organisera en 4 échelles: nationale, régionale, préfectorale et locale (Figure 5).

Niveau national: Les activités d'appui technique, de suivi, de contrôle et d'évaluation seront assurées par la Coordination opérationnelle du PNR (COPNR) basée à la Direction des Ressources Forestières du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Pour chaque activité des indicateurs d'effets et d'impacts seront définis avant la mise en œuvre. Cet instrument d'évaluation doit permettre au MERF d'évaluer le PNR phase 1, de se préparer pour la phase 2 et décider si le PNR est bien adapté pour réaliser les objectifs de développement susmentionnés ou si des ajustements sont nécessaires. Les résultats serviront par ailleurs de base de référence dans les débats parlementaires portant, par exemple, sur l'efficacité des mesures de lutte contre les changements climatiques, la gestion des feux de végétation, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la promotion du secteur formel dans l'industrie de transformation du bois, la perception d'impôts sur les produits forestiers, la déconcentration et décentralisation dans le secteur forestier, l'atteinte des ODD et de la vision 2030, entre autres. Pour vérifier les valeurs définies pour les indicateurs, on se servira de données socio-économiques collectées auprès des pouvoirs publics, des privés et des communautés locales, puis de la mesure spatiale de la végétation ligneuse par les données satellitaires. Le CNSPNR se chargera de constater sur la base d'un échantillonnage raisonné la réalisation effective des prévisions de reboisement dans le pays. Il fournira également des conseils aux communautés engagées dans le PNR. Les rapports qui découleront des activités du CNSPNR devront correspondre aux valeurs des différents indicateurs du PNR en séries temporelles et qui font régulièrement l'objet de comparaison avec les données de références (Inventaire National). Ces rapports sont rendus accessibles aux divers acteurs et décideurs qui pourront faire leurs propres évaluations.

Niveau régional : le CRAPNR effectuera une mission trimestrielle pour sensibiliser les acteurs, s'assurer de la bonne marche des réalisations physiques de production de plants et de plantations. Leurs rapports devront parvenir au CNSPNR.

Niveau Préfectoral: le suivi-évaluation se fera mensuellement par une équipe préfectorale (EPPNR) composée du Directeur Préfectoral de l'Environnement, du Chef secteur de l'ODEF, d'un représentant de la Délégation Spéciale de la Préfecture, d'un représentant des ONGs. L'équipe renseignera le niveau régional et national sur l'évolution des sites à reboiser et aidera à faire avancer les activités d'appuis aux acteurs et de terrain.

Niveau local: l'équipe locale (ELPNR) sera composée du chef de poste forestier, du chef sous antenne, du chef canton, d'un représentant des ONGs. Elle se chargera du suivi-évaluation bihebdomadaire des chantiers de reboisement en vue de s'assurer de l'état d'avancement des activités d'appui aux acteurs sur le terrain. Cette équipe renseignera le niveau préfectoral, régional et national.

Le mécanisme de suivi-évaluation peut être schématisé sous forme d'organigramme de la façon suivante (Figure 6).

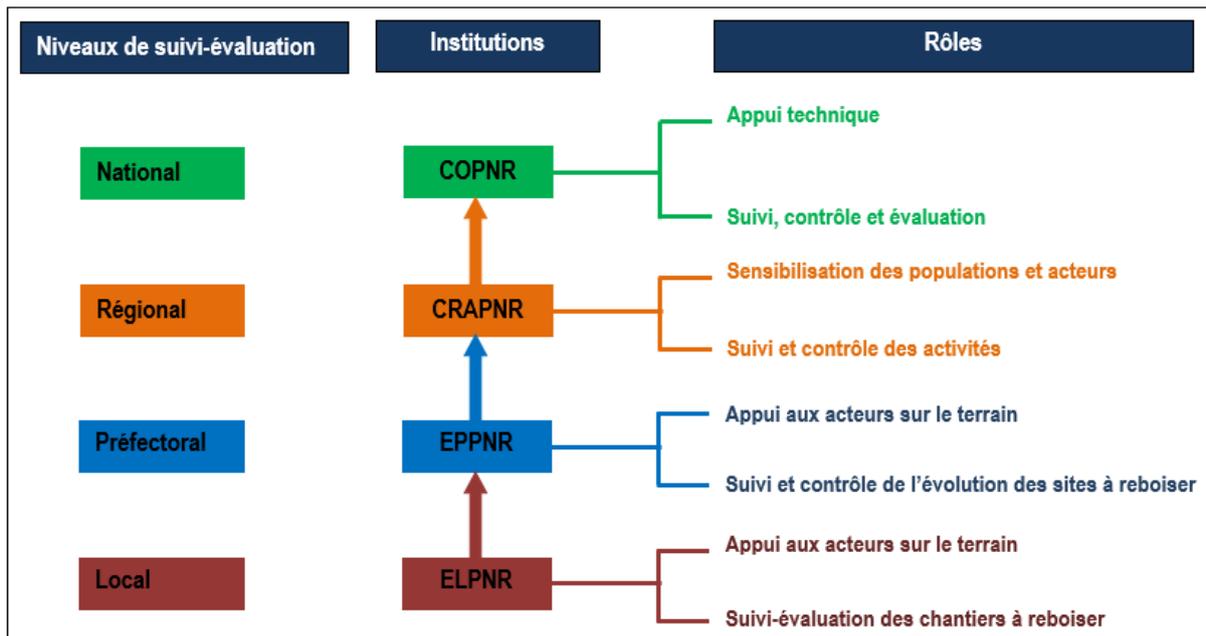


Figure 6: Organigramme de suivi-évaluation du PNR

4.7. Risques et gestion des risques pour la mise en œuvre du PNR

La mise en œuvre du PNR devra faire face à des risques à différentes échelles, sur les plans technique, environnemental, économique et financière. Mais le risque majeur est l'accaparement des terres des populations rurales par les groupes d'intérêts économiques, l'expropriation des domaines pour la réalisation des activités d'intérêt public par l'Etat ou pour le compte des collectivités publiques ou un établissement public.

Le risque c'est aussi la gouvernance peu efficace des ressources forestières, la réglementation du secteur bois-forêt et le commerce illégal des produits forestiers. En effet, les produits forestiers devront être convenablement valorisés sur un marché qui crée l'emploi et améliore les conditions de vie des planteurs. Un autre risque potentiel est l'inexistence d'un système de certification forestière au Togo et sur le continent africain en général, constituant ainsi un manquant à gagner aux entreprises forestières.

La mise en œuvre du PNR devra être soutenue par une analyse du risque de propagation des espèces exotiques envahissantes, tout au long du processus de production de plants, de planting et de suivi des plantations. La monoculture en plantation est aussi une préoccupation majeure, car favorise l'apparition des pathogènes dangereux ainsi que des ravageurs étrangers.

Lorsque les questions ci-dessus ne sont pas sérieusement prises en compte, il est probable que la mise en œuvre du PNR connaîtrait quelques difficultés. Toutefois, il existe quelques mesures d'atténuation des risques au niveau technique, avec un accent particulier sur la chaîne de valeur des produits forestiers:

- améliorer la gouvernance forestière, les cadres réglementaires et induire des réformes politiques afin de créer un environnement propice pour que les chaînes de valeur fonctionnent;
- développer des chaînes de valeur où un nombre important de petites et moyennes entreprises et de travailleurs forestiers participent et bénéficient du développement;
- identifier et soutenir les acteurs clés et fournir des services clés afin de favoriser le développement des acteurs dans l'ensemble de la chaîne de valeur;
- développer et gérer les technologies de telle sorte qu'elles permettent une production respectueuse des normes environnementales.

CONCLUSION

Sur la base du diagnostic du secteur forestier, ce document a analysé les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la mise en œuvre du programme national de reboisement au Togo. Axé sur le reboisement, le programme qui court jusqu'en 2030, comporte 3 phases 2017-2021, 2022-2026 et 2027-2030. La Phase 1 vise à planter **34 400 ha de nouvelles surfaces et restaurer 265 600 ha** d'ici à 2021. En termes d'objectifs de reboisement ou de restauration, la phase 2017-2021 envisage la mise en place de **18 200 ha** de plantations de bois d'œuvre et bois de service, **17 200 ha** de bois énergie et **264 600 ha** sous forme d'aménagements agroforestiers et d'arbres hors forêts.

Le PNR Phase 1 est basé sur 5 principes fondamentaux que sont (i) la responsabilisation des acteurs, (ii) les capacités organisationnelles effectives, (iii) l'application de technologies performantes, (iv) l'intensification du reboisement et l'éthique en production de plants, (v) la mise en place d'un environnement des affaires propice au PNR ; (vi) l'appropriation du PNR par les acteurs. Ces principes définissent les axes d'intervention afin d'atteindre les objectifs notamment l'amélioration de la gouvernance forestière, la formation des acteurs du secteur « bois et forêts », le développement de la recherche-action pour accompagner les acteurs, l'accent sur la plantation mais également la restauration des paysages existants, la mise en place d'un mécanisme de mobilisation des financements, aussi bien internes qu'externes, et enfin l'information et la communication pour l'implication de tous les acteurs ainsi que leur appropriation du PNR.

La mise en œuvre se fait à travers une approche «paysage» qui respecte les écosystèmes naturels du Togo et la biodiversité locale mais également en adéquation avec les modèles d'intervention et les actions pilotes actuelles de reboisement. Ainsi les options de reboisement ou de restauration suivent les zones de forêts humides, de forêts sèches, de savanes humides, de savanes sèches, des écosystèmes littoraux (mangroves, basses vallées, zones inondables et anciennes carrières, relique de forêt classées).

Des problématiques transversales de reboisement dans ces zones écologiques notamment les périmètres de reboisement et forêts classées, les forêts communautaires, la foresterie urbaine et péri-urbaine, ont été prises en compte dans la mise en œuvre.

Pour chacune des zones d'intervention, les objectifs de reboisement, les défis et les opportunités ont été indiqués. Un programme d'interventions est proposé, indiquant les activités à mener dans la zone, les acteurs impliqués et le partenariat nécessaire pour la réussite des activités.

Le mécanisme de suivi évaluation des activités de reboisement s'organisera en 4 échelles (national, régional, préfectoral et local), avec une synergie entre les niveaux.

Le coût global pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités s'élève à **35 312 000 000 F CFA** dont **781 000 000 F CFA** pour les activités relatives à la gouvernance et l'assurance de la durabilité, **778 000 000 F CFA** pour la formation, **2 395 000 000 F CFA** pour la recherche, **28 000 000 000 F CFA** pour les activités de production, **1 910 000 000 F CFA** pour la mobilisation des ressources, **766 000 000 F CFA** pour la communication et **682 000 000 F CFA** pour le suivi-évaluation.

BIBLIOGRAPHIE

- Adjossou K. et Kokou K. 2004. Importance actuelle des forêts riveraines sur la conservation de la diversité biologique au Togo. In Dieudonné GOUMEDJOE (Ed.). Presses Offset CTCE, pp 40-43 (Biotechnologies Végétales, Biodiversité et Biosécurité : défis et enjeux, Actes des 1xèmes Journées Scientifiques Francophones, Lomé, 4-7 Octobre 2004)
- Adjossou, K. 2009. Diversité, structure et dynamique de la végétation dans les fragments de forêts humides du Togo: les enjeux pour la conservation de la biodiversité. Th. Doct., Université de Lomé, Togo, 194 p.
- Atakpama W., 2010. Etude de formations à *sterculia setigera* DEL. Dans la zone écologique I du Togo : aspects structural et socio-économique, Mém. DEA, Univ Lomé, 55 p.
- Aubréville, A., 1937. Les forêts du Dahomey et du Togo. *Bulletin du comité d'études historiques*, **29** (1) 1-113
- Commission de Pédologie et de Cartographie des sols (CPCS), 1967. Classification des sols. 100 p.
- Defly A. 2004. Intégration cultures fourragères dans les systèmes Agro-pastoraux des zones à forte pression Démographique du Sud-Est du Togo. In «Actes de l'atelier de formation sur l'introduction des plantes fourragères dans les systèmes de production en Afrique de l'Ouest», p46-50.
- Ern, H., 1979- Die Vegetation Togos. *Gliederrung, Gefährdung. Willdenowia* 9 : 295- 312
- GIEC, 2003.- Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie. IGES, 594 p.
- Kokou K., Caballé G. et Akpagana K. 1999. Analyse floristique des îlots forestiers du sud du Togo: dynamique et relations avec les végétations périphériques. *Revue d'écologie (Terre et vie)*, vol 54, pp: 301-313.
- Kokou, K., Adjossou, K., Hamberger, K., 2005. Les forêts sacrées de l'aire *Ouatchi* au sud-est du Togo et les contraintes actuelles des modes de gestion locale des ressources forestières. *Revue électronique VertigO*, Vol. 6 n°3.
- Kokou K., Kokutse A. D. 2007. Rôle de la régénération naturelle dans la dynamique actuelle des forêts sacrées littorales du Togo. *Phytocoenologia*, 36(3) :403-419
- Kpeli, P.M., 2006. Impact des feux de brousse sur la biodiversité des bois sacrés en pays Kabiye (Nord-Togo). Mémoire de l'Institut National de Formation Agricole de Tovè, 40 p.
- MERF/PNUD, 2010. Deuxième Communication Nationale. Projet N°00053108, Togo.
- MERF/FAO, 2016a. Evaluation de la Contribution du Secteur Forestier à l'Economie Nationale. Rapport thématique pour la formulation du PNR. FAO, 35 p.
- MERF/FAO, 2016b. Proposition d'un Modèle d'affaires pour le reboisement dans le Secteur Privé au Togo. Rapport thématique pour la formulation du PNR. FAO, 32 p.
- MERF/FAO, 2016c. Analyse diagnostique des cadres politique, juridique, institutionnel, humain et des mécanismes de mise en œuvre des mesures incitatives prévues dans le code forestier de mise en œuvre du programme national du reboisement. Rapport thématique pour la formulation du PNR. FAO, 164 p.
- MERF/FAO, 2016d. Etat du reboisement et de la recherche forestière au Togo. Rapport thématique pour la formulation du PNR. FAO, 32 p.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), 2016. Etude prospective en vue de la création du marché physique national de bois d'œuvre destiné à l'exportation et à la réexportation. 109 p + Annexes.
- MERF/GIZ, 2016a. Inventaire Forestier National. ProREDD, Lomé.
- MERF/GIZ, 2016b. Evaluation du potentiel de restauration des paysages forestiers au Togo. Rapport final, GIZ, Lomé.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et FAO, 2011. Plan d'action forestier national du Togo - phase 1 (PAFN1-Togo 20011-20019), *Projet TCP/TOG/3203(D)*, Lomé, Togo, Version complète, 110 p + Annexes
- Pérézi, T.M., 2002- *Les pratiques locales de conservation de la biodiversité: cas des bois sacrés de la préfecture de la Kozah (Nord-Togo)*. Mém. DEA biologie de développement, option biologie végétale appliquée, Univ. Lomé, 64 p.
- Segla K.N., 2016. Sylviculture et qualité du bois de *Pterocarpus erinaceus* Poir. Thèse de doctorat, Université de Lomé. Pp 146.
- USGS EROS, 2013. Suivi des tendances de l'occupation/utilisation des terres au Togo pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Rapport, 12 p.
- Vanpraet, C. L., 1980. Projet pilote sur la surveillance continue de la couverture végétale et étude de ces modifications, Togo. *FAO/PNUF*, Rome, 117 p.

Yapi A., Sessi K., 1999. Etude Economique du Secteur Forestier et de Faisabilité pour la Création d'un Fonds National Forestier au Togo, FAO

Annexe 1 : Caractéristiques des formations végétales du Togo.

Encadré 1 : Caractéristiques écologiques des formations végétales naturelles et plantations du Togo

Forêts semi-décidues : elles se localisent dans la zone écologique IV (Ern, 1979) (Figure 2) et se caractérisent par des espèces comme *Nauclea diderrichii*, *Triplochiton scleroxylon*, *Milicia excelsa*, *Azelia* spp., *Erythrophleum suaveolens*, *Terminalia superba*, *Terminalia ivorensis*, *Mansonia altissima*, *Entandrophragma angolense*, *Aubrevillea keatingii*, *Piptadeniastrum africanum*, *Khaya* spp. Dans toute la zone guinéenne, d'autres types de forêts semi-décidues ont été signalés, sur la terre de barre ou sur socle granito-gneissique (Ex. Dans la réserve de faune de Togodo ou des forêts sacrées renfermant *Milicia excelsa*, *Antiaris africana*, *Ceiba pentandra*...

Forêts denses sèches : les forêts denses sèches s'observent dans les zones écologiques I, II et III et se caractérisent par des peuplements denses à *Anogeissus leiocarpa*, *Monotes kerstingii*, *Khaya grandifoliola*, *Aubrevillea keatingii*, *Parinari glaberrima*, *Dialium guineense*, *Cola gigantea* et *Cola millenii* (Exemple dans le Parc de Fazao-Malfakassa).

Forêts galeries et marécageuses : sont des formations forestières le long des cours d'eau traversant les zones de savanes ou de forêts. Le cortège floristique de ces forêts comprend *Berlinia grandiflora*, *Uapaca* spp., *Pentadesma butyracea*, *Erythrophleum suaveolens*, *Canarium schweinfurthii*, etc. On distingue aussi des forêts marécageuses caractérisées par *Symphonia globulifera*, *Mitragyna stipulosa*, *Raphia hookeri*, *R. sudanica*, etc.

Forêts claires : ces forêts sont généralement installées sur les flancs des collines dans les zones écologiques I, II, III et IV. Elles se caractérisent par des peuplements denses à *Isobertinia doka* et/ou *I. tomentosa*, ou à *Anogeissus leiocarpa* ou à *Uapaca togoensis* ou encore à *Monotes kerstingii*.

Savanes : sont formées d'un tapis graminéen continu composé essentiellement de graminées et parsemées plus ou moins densément d'arbres ou d'arbustes à port fréquemment tortueux. On peut citer **les savanes guinéennes de montagnes** caractérisées par *Lophira lanceolata* sur sommet des collines ; **les savanes de la zone guinéenne de la plaine centrale et du littoral** qui s'étendent du littoral jusqu'à la latitude de Tchamba, très riches et dominées par *Daniellia oliveri*, *Terminalia macroptera*, *Combretum* spp., *Pterocarpus erinaceus*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, etc.; **les savanes soudanaises** qui se retrouvent dans les régions septentrionales du pays, notamment dans les zones écologiques I et II. Ce sont des savanes généralement arbustives dominées parfois par *Combretum* spp. et *Acacia* spp. Ces savanes sont parsemées de parcs agroforestiers à *Parkia*, à *Vitellaria*, à *Borassus* et à *Adansonia*.

Mangroves : Les mangroves togolaises sont localisées dans l'extrême sud-est du pays autour du chenal de Gbaga et ses rivières affluentes. On y recense deux espèces de palétuviers : *Rhizophora racemosa* et *Avicennia germinans*. Les mangroves, soumises aux pressions humaines très sévères sont réduites aujourd'hui à moins de 1000 ha.

Plantations forestières : *Tectona grandis*, *Erythrophleum suaveolens*, *Khaya grandifoliola*, *K. senegalensis* etc. et plus tard, *Eucalyptus* spp., *Terminalia superba* ont été plantés sur tout le territoire depuis la période coloniale jusqu'à ce jour.

Arbres hors forêts : les arbres hors forêt se retrouvent sur les terres où le couvert ligneux fait moins de 10 % pour une hauteur de moins de 5 m et aussi sur toutes les terres avec un couvert de plus de 10 % mais sur des surfaces de moins d'un demi-hectare dans lesquelles sont incluses les formations linéaires telles les rideaux-abris et les ripisylves. On les retrouve également dans les terres dont l'usage principal est agricole, qui sont par définition exclues des «forêts». Ces arbres hors forêts sont aussi des arbres disséminés dans des prairies et des pâturages permanents ; cultures arborées permanentes, vergers et prés-vergers, arbres des systèmes arborés agroforestiers comme le café, le cacao, les arbres des jardins de case; arbres des environnements urbains et autour des infrastructures, comme les parcs et les jardins, autour de bâtiments et en bordure de rues, de routes, de cours d'eau et de canaux.

Annexe 2 : Planification de la production

Zone d'intervention	Objectif de reboisement/restauration			Nombre de plants à produire	Surface à reboiser (ha)	Surface à restaurer (ha)	Surface totale à aménager (ha)	Domaine de l'action/Acteur responsable	Coût estimatif de la production
	Bois d'œuvre/bois de service (ha)	Bois énergie (ha)	Agroforêt/Arbre hors forêt (ha)						
Zones de forêts denses humides (FH)			50 000	6 350 000	500 (=1 250 000 plants pour 2500 plants/ha)	51 000 (=5 100 000 plants pour 100 plants/ha)	51 500	Terroirs des collectivités	10 500 000
	1 000							Forêts classées et périmètres de reboisement	
	500							Plantations privées	
Zones de forêts sèches (FS)			67 100	4 355 000	400 (=1 000 000 plants pour 2500 plants/ha)	67 100 (=3 355 000 plants pour 50 plants/ha)	67 500	Terroirs des collectivités	1280000000
	100							Forêts classées et périmètres de reboisement	
	300							Plantations privées	
Zones de savanes humides (SH)		500	60 200	16 760 000	5 500	60 200	65 700	Terroirs des collectivités	3850000000

					(=13 750 000 plants pour 2500 plants/ha)	(=3 010 000 plants pour 50 plants/ha)		Forêts classées et périmètres de reboisement	
	5 000							Plantations privées	
Zones de savanes sèches (SS)		500	62 700	11 885 000 + 1 000 000 à vocation fourragère	3 500 (=8 750 000 plants pour 2500 plants/ha)	62 700 (=3 135 000 plants pour 50 plants/ha)	66 200	Terroirs des collectivités	2100000000
								Forêts classées et périmètres de reboisement	
	3 000							Plantations privées	
Ecosystèmes fragiles (flancs de montagnes, littoral, mangroves, basses vallées, zones inondables et anciennes carrières) (EL)	5 000	15 700	18 200	2 980 000	20 700 (=2 070 000 plants pour 100 plants/ha)	18 200 (=910 000 plants pour 50 plants/ha)	38 900	Tout domaine ciblé dans la zone	1750000000
Périmètres de reboisement et forêts classées (PR)	1 700		6 400	4 890 000	1700 (=4 250 000 plants pour 2500 plants/ha)	6 400 (=640 000 plants pour 100 plants/ha)	8 100	Forêts classées et périmètres de reboisement	1190000000
Forêts communautaires (FC)	200	500		1 750 000	700 (=1 750 000 plants pour 2500 plants/ha)		700	Terroirs des collectivités	560000000
Forêts urbaines et péri-urbaines (FU)	1 400			140 000	1400 (=140 000 plants 2500 plants/ha)		1 400	Mairie des centres urbains	980000000
Total	18 200	17 200	264 600	50 110 000	34 400	265 600	300 000		28 510 000 000

Annexe 3 : Cadre des résultats

Indicateurs d'Objectif de Développement (IOD) Indicateurs des Priorités d'Intervention (IPI)	Unité de mesure	Fréquence	Année de base	Valeur de base	Cible (cumulatif)					Budget estimatif (F CFA)
					2017	2018	2019	2020	2021	
Impacts³										
1. Superficie de forêts aménagées	Hectare	2 ans	2017	ND	20.0000	60.000	140.000	220.000	300.000	
2. La part relative de la VA du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB)	%	année	2015	1,68	1,68	1,74	1,80	1,85	1,9	
3. La contribution du secteur forestier à la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle nationale	%	2 ans	2017	Capitaliser les résultats de l'IFN	0,4	0,8	1,2	1,6	2	
4. Le nombre d'emplois créés	Homme/jour	année	2017	ND	4800000	14400000	33600000	52800000	7200.10 ³	
COMPOSANTE 1 : GOUVERNANCE ET ASSURANCE DE LA DURABILITÉ										781 000 000
Effet 1 : Une gouvernance efficiente et efficace est mise en place pour assurer la durabilité des actions de reboisement										
1.1. Nombre de textes favorables au reboisement votés	Nombre	année	2017	ND (Beaucoup de documents disponibles au niveau central et local)	-	-	-	-	-	
1.2. Nombre d'institutions créés ou renforcés	Nombre	2 ans	2017	Désagrégé en institutions publiques et privées	-	-	-	-	-	
1.3. Nombre de plans d'aménagement, de plans simples de gestion et de manuels de planification de la gestion des forêts élaborés et adoptés	Nombre	année	2017	10	2	4	6	8	15	
Résultat intermédiaire 1.1 : Le cadre politique et réglementaire du reboisement est amélioré										
1.1.1. La loi portant réorganisation et gestion du foncier au Togo est adoptée, avec un accent particulier sur le secteur forestier	Nombre	3 ans	2017	ND						
1.1.2. Le document cadre normatif de la sylviculture au Togo est disponible	Nombre	5 ans	2017	A vérifier	-	-	-	-	-	
1.1.3. La politique forestière est évaluée, actualisée et adoptée	Nombre	5 ans	2017	ND	-	-	-	-	-	
1.1.4. Le code forestier est actualisé et adopté	Nombre	5 ans	2008	ND	-	-	-	-	-	
1.1.5. La loi des finances incluant des mesures incitatives propices à l'investissement des partenaires et des privés est votée, mettant en exergue les opportunités et profitabilité de filières attrayantes basées sur les ressources forestières	%	Année	2017	ND	-	-	-	-	-	
Résultat intermédiaire 1.2 : Le cadre institutionnel est propice à la mise en œuvre des actions de reboisement										
1.2.1. Nombre d'institutions de mise en œuvre créées ou renforcées	Nombre	2 ans	2017	Désagrégé en institution	-	-	-	-	-	

³ Les impacts, tels que formulés sont transversaux. Les résultats intermédiaires contribuent aux effets. C'est pour cette raison que les effets ne sont pas rattachés de façon spécifique aux impacts.

Indicateurs d'Objectif de Développement (IOD) Indicateurs des Priorités d'Intervention (IPI)	Unité de mesure	Fréquence	Année de base	Valeur de base	Cible (cumulatif)					Budget estimatif (F CFA)
					publique et privé					
1.2.2. Nombre de protocoles et de conventions de transfert de gestion des domaines publics aux autres acteurs	Nombre	2 ans	2017	0	0	1	2	3	4	
1.2.3. Le nombre d'entreprises forestières privées impliquées dans le PNR tant au niveau communautaire que national	Nombre	Année	2017	ND	2	4	6	8	10	
1.2.4. Nombre d'organisations de la société civile impliquées dans le PNR tant au niveau communautaire que national	Nombre	2 ans	2017	ND	3	4	7	12	15	
Résultats intermédiaire 1.3. Les bases de gestion durable des forêts sont élaborées et sont opérationnelles										
1.3.1. Le nombre de plantations sylvicoles ou de forêts existantes disposant d'un plan de gestion simplifié ou de plan d'aménagements	Nombre	3 ans	2017	5	8	12	15	20	25	
1.3.2. Nombre de plantations forestières certifiées	Nombre	5 ans	2017	0	0	2	3	4	5	
COMPOSANTE 2 : FORMATION										778 000 000
Effet 2 : La professionnalisation des acteurs est assurée pour améliorer les performances du secteur forestier										
2.1. Nombre d'agents techniques du MERF et d'entrepreneurs privés dont les capacités sont renforcées en en technique forestière ou en gouvernance forestière	Nombre	Année	2017	ND	20	40	60	80	100	
2.2. Nombre de coopératives organisées en matière de reboisement	Nombre	2 ans	2017	Nd	2	4	6	8	10	
2.3. Nombre de coopératives formées à la vie associative et sur les règles de gouvernance locales en matière de reboisement	Nombre	2 ans	2017	Nd	2	4	6	8	10	
2.4. Nombre de femmes formées en foresterie et en transformation des produits forestiers	Nombre	2 ans	2017	ND	500	1000	1500	2000	2500	
Résultat intermédiaire 2.1. Les besoins de formation de toutes les catégories d'acteurs du secteur forêt-bois sont convenablement assurés pour la mise en œuvre réussie du PNR										
2.1.1. Nombre d'agents techniques du MERF formés en sylviculture	Nombre	Année	2017	Cf DAAF	20	30	50	100	150	
2.1.2. Nombre d'agents techniques du MERF formés en valorisation des produits forestiers	Nombre	Année	2017	Cf DAAF	10	15	20	25	30	
2.1.3. Nombre d'entrepreneurs privés locaux formés sur les techniques sylvicoles et la gestion des PME forestières	Nombre	2 ans	2017	0	2	5	8	10	20	
2.1.4. Nombre d'ONGs formées sur les techniques sylvicoles	Nombre	2 ans	2017	ND	5	10	30	50	80	
2.1.5. Nombre de femmes formées en entrepreneuriat forestier	Nombre	2 ans	2017	ND	10	20	30	60	100	
Résultat intermédiaire 2.2. Les besoins en équipements de toutes les catégories d'acteurs du secteur forêt-bois sont convenablement satisfaits pour la mise en œuvre réussie										
2.2.1. Nombre de kits de production de plants pour les pépiniéristes formés	Kits	Année	2017	ND	500	1000	1500	2000	2500	
2.2.2. Nombre de kits de collecte de semences fournis	Kits	Année	2017	ND	500	1000	1500	2000	2500	
2.2.3. Nombre d'équipements professionnels pour les agents forestiers	Equipements	2 ans	2017	ND	-	-	-	-		
Résultat intermédiaire 2.3. Les acteurs sont mieux organisés et fonctionnels pour une mise en œuvre réussie du PNR										

Indicateurs d'Objectif de Développement (IOD) Indicateurs des Priorités d'Intervention (IPI)	Unité de mesure	Fréquence	Année de base	Valeur de base	Cible (cumulatif)					Budget estimatif (F CFA)
					3	6	10	15	20	
2.3.1. Nombre de coopératives forestières organisées et fonctionnelles	Nombre	2 ans	2017	0	3	6	10	15	20	
2.3.2. Une fédération nationale de planteurs et de propriétaires de forêts privées fonctionnelle est mise en place	Nombre	5 ans	2017	0	0	-	-	-	-	
COMPOSANTE 3 : RECHERCHE										2 395 000 000
Effet 3 : Des recherche-développements et innovations sont réalisées pour assurer une production forestière durable										
3.1. Le Centre de semence forestière (CSF) est érigé en structure de recherche forestière performante, assurant la collecte, la gestion et la vulgarisation de semences forestières de qualité	Centre	5 ans	2017	0	0	-	-	-	-	
3.2. Des projets collaboratifs sont exécutés ensemble entre le CSF et l'Université dans les domaines de la foresterie	Projet	Année	2017	ND	1	2	3	4	5	
Résultats intermédiaire 3.1. Le CNS devient une structure autonome de recherche forestière										
3.1.1. Nombre d'ouvrages de qualité (fiches techniques, publications scientifiques, posters, etc.) publiés	Nombre	Année	2021	ND	5	10	15	20	30	
3.1.2. Nombre de sujets de recherche abordés conjointement par l'Université et CSF ⁴	Thématique	3 ans	2021	ND	1	2	3	4	5	
3.1.3. Le nombre de documents techniques et/ou scientifiques publiés conjointement par l'Université et le CSF	documents	année	2021	ND	5	10	15	20	25	
Résultats intermédiaire 3.2. Des informations de qualités sont disponibles sur les espèces forestières du Togo										
3.2.1. Nombre des espèces prioritaires dont les données (caractéristiques techniques, géolocalisation, semences), sont disponibles et vulgarisées	Nombre	Année	2021	ND	-	-	-	-	-	
3.2.2. Nombre d'espèces forestières menacées et/ou à haute VA domestiquées	Nombre	5 ans	2016	Cf DRF	-	-	-	-	-	
COMPOSANTE 4 : PRODUCTION										28 000 000 000
Effet 4 : Le patrimoine forestier est reconstitué et géré durablement										
4.1. Nombre de plants de bonne qualité produits pour l'exécution des actions de reboisement prescrites	Nombre	Annuel	2017	ND	1170000 0	23400000	46800000	46800000	4790000 0	
4.2. Surface forestière réhabilitée par les différents acteurs	Ha	Annuel	2018	ND	10810	21620	43240	43240	43190	
4.3. Nombre d'acteurs organisés autour de la filière bois	Nombre	Annuel	2016	44	50	55	60	65	70	
Résultats intermédiaire 4.1. Une production soutenue de plants est mise en œuvre par toutes les techniques reconnues										
4.1.1. Nombre d'unités de production performantes	Nombre	Annuel	2017	ND	6	-	-	-	-	

⁴Les axes de recherche à aborder conjointement par l'Université et le CSF peuvent inclure :

- phénologie de floraison et de fructification des essences ;
- biologie et la physiologie des semences ;
- diversification des espèces de reboisement du Togo ;
- phytopathologie et entomologie forestières ;
- qualité bois ;
- effets des changements climatiques
- bases génétiques d'essences forestières, surtout locales

Indicateurs d'Objectif de Développement (IOD) Indicateurs des Priorités d'Intervention (IPI)	Unité de mesure	Fréquence	Année de base	Valeur de base	Cible (cumulatif)					Budget estimatif (F CFA)
4.1.2. Taux de germination des semences collectées	%	Annuel	2017	ND	70%	75%	80%	80%	80%	
4.1.3. Taux de réussite des plants mis en terre	%	Annuel	2018	ND	70%	75%	80%	80%	80%	
Résultats intermédiaire 4.2. La restauration des paysages forestiers est réalisée y compris, un reboisement intensif et la protection des habitats à haute valeur de conservation										
4.2.1. Superficie reboisée atteint d'ici à l'horizon 2021	ha	Annuel	2016	37629	9190	18380	36760	36760	36810	
4.2.2. Nombre de plants mise en terre en zone urbaine	Nombre	Annuel	2017	ND	75400	75400	75400	75400	75400	
4.2.3. Nombre de sites de haute valeur de conservation identifiés et mise sous aménagement	Nombre	Annuel	2016	ND	01/ région	01/ région	01/ région	01/ région	01/ région	
Résultats intermédiaire 4.3. La filière des produits forestiers ligneux et non ligneux contribue significativement à l'économie nationale										
4.3.1. Nombre d'usines de transformation de bois sur le territoire national	Nombre	Annuel	Cf.	Cf. MEC	-	-	-	-	-	
4.3.2. Volume de bois exploité durablement et vendu sur le marché national de bois	m³	Annuel	2017	ND	-	-	-	-	-	
4.3.3. Volume de bois exporté	Tonne	Annuel	2014	258 804	-	-	-	-	-	
4.3.4. Marché national des PFNL organisé	Cf. projet FAO	Annuel	2017	ND	-	-	-	-	-	
AUTRES PARAMETRES MESURABLES										
MOBILISATION DES RESSOURCES										1 910 000 000
Effet 5 : La mobilisation des acteurs est assurée pour la mise en œuvre du PNR										
5.1. Part des investissements de l'état destinée au reboisement recettes fiscales forestières surtout au niveau des exportations des produits ligneux sont optimisées et destinées au PNR	%	Annuel	2017	ND	-	-	-	-	-	
5.2. Part des allocations des budgets des PTF dans la mise en œuvre du PNR	%	Annuel	2018	ND	-	-	-	-	-	
5.3. Part des investissements privés dans la mise en œuvre du PNR	%	Annuel	2017	ND	-	-	-	-	-	
Résultats intermédiaire 5.1. Les mécanismes de financement multilatéral et bilatéral sont exploités par les acteurs										
5.1.1. Les ressources financières en faveur du PNR augmentent jusqu'à 50% au moins d'ici à 2021	%	Annuel	2017	ND (voir la DP)	10	20	30	40	50	
5.1.2. Nombre de financements (Coopération bilatérale ou multilatérale, organisations internationales, institutions internationales, institutions sous régionales, mécanismes de financement « climat », IPN, FNDF, FNE, FPDAN et le FGIRE) obtenus par les acteurs	Nombre	Annuel	2017	ND	2	4	5	10	15	
Résultats intermédiaire 5.2. Les investissements privés dans le secteur forestier sont à la hausse										
5.2.1. Taux d'accroissement des investissements privés (secteur privé) et de la société civile dans le reboisement	%	Annuel	2017	ND	2	5	7	10	12	
5.2.2. Autonomisation nationale du financement en faveur du secteur forestier acquise à travers le partenariat public privé.	%	Annuel	2017	ND	-	-	-	-	-	
COMMUNICATION										766 000 000
Effet 6 : Un climat social bénéfique et favorable au PNR est établi au sein de l'ensemble des acteurs du secteur bois-forêt										
6.1. Les acteurs du secteur bois-forêts sont éduqués et sensibilisés sur les biens et services écosystémiques et la gestion durable forestière	Nombre	Annuel	2017	0	50	75	100	150	200	
Résultats intermédiaire 6.1. Les investissements privés dans le secteur forestier sont à la hausse										

Indicateurs d'Objectif de Développement (IOD) Indicateurs des Priorités d'Intervention (IPI)	Unité de mesure	Fréquence	Année de base	Valeur de base	Cible (cumulatif)					Budget estimatif (F CFA)
					20	40	60	80	100	
6.1.1. Nombre d'articles traitants de la foresterie et des changements climatiques dans les journaux locaux	Nombre	Annuel	2017	ND	20	40	60	80	100	
6.1.2. Les PCIV des plantations forestières et des forêts naturelles sont suffisamment vulgarisés	Nombre	Annuel	2017	100	200	300	400	500	600	
SUIVI-EVALUATION										682 000 000
BUDGET TOTAL										35 312 000 000

Annexe 4 : Mesures de mise en œuvre du PNR

Nature	Rationalité	Objectifs	Utilisateur	Modalités indicatives	Indicateurs
EFFET 1 : Une gouvernance efficiente et efficace est mise en place pour assurer la durabilité des actions de reboisement					
RESULTAT INTERMÉDIAIRE 1.2 : Le cadre institutionnel est propice à la mise en œuvre des actions du PNR					
MESURE 1.2.1 – Fonds organisation des reboiseurs					
	Les reboiseurs du secteur privé sont bien organisés	- Identifier et organiser les acteurs de reboisement du secteur privé	MERF Reboiseurs	Provision financière pour l'identification et l'organisation des acteurs reboiseurs	Existence d'une association des planteurs privés
RESULTAT INTERMÉDIAIRE 1.3 Les bases de gestion durable des forêts sont élaborées et sont opérationnelles					
MESURE 1.3.1. Facilité pour la certification des plantations					
	L'Etat appuie la certification des plantations pour une meilleure valorisation du produit bois	- Appuyer la certification des plantations	MERF Reboiseurs privés	Mise en place des conditions cadres, des outils de gestion durable	Nombre de plantations certifiées
EFFET 2 – La professionnalisation des acteurs est assurée pour améliorer les performances du secteur forestier					
RESULTAT INTERMÉDIAIRE 2.1 Les besoins de formation de toutes les catégories d'acteurs du secteur forêt-bois sont convenablement assurés pour la mise en œuvre réussie du PNR					
MESURE 2.1.1 – Fonds pour le renforcement de capacités des reboiseurs					
	L'Etat renforce les capacités des reboiseurs pour plus de performance	- Renforcer les capacités humaines et opérationnelles des reboiseurs	MERF Reboiseurs	Provision financière pour renforcer les capacités humaines et opérationnelles des reboiseurs	Nombre de reboiseurs formés
EFFET 4 : Le patrimoine forestier est reconstitué et géré durablement					
Résultats intermédiaire 4.1. Une production soutenue de plants est mise en œuvre par toutes les techniques reconnues					
Mesure 4.1.1. Accès aux plants de qualité					
	L'Etat facilite l'accès aux plants de qualité	- Instaurer un mécanisme de contrôle de qualité de production de plants et de semences	MERF Reboiseurs		
Mesure 4.1.2. Facilité d'accès aux intrants du reboisement					
	L'Etat réduit et ou exonère les taxes sur les intrants du reboisement en vue d'en faciliter l'accès aux reboiseurs	- Réduire et/ou exonérer le paiement des taxes d'acquisition des intrants liés au reboisement	MERF , MEF Reboiseurs		
Résultats intermédiaire 4.2. Un reboisement intensif est réalisé, y compris la restauration des paysages forestiers et la protection des habitats à haute valeur de conservation					
Mesure 4.2.1. Fonds pour la vulgarisation des procédures de reboisement					
	L'Etat doit faire la vulgarisation des procédures administratives et des techniques relatives au reboisement auprès des planteurs	- Vulgariser les procédures et techniques relatives au reboisement	MERF Reboiseurs		
Mesure 4.2.2. Facilité d'accès au foncier sécurisé					
	L'Etat met en place les conditions cadres pour faciliter l'accès au foncier sécurisé pour les reboiseurs	- Appuyer la sécurisation foncière des terres à reboiser			
Mesure 4.2.3. Fonds pour excitation au reboisement					

	L'Etat met en place des mesures incitatives pour le reboisement	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une distinction honorifique aux meilleurs planteurs ; - Motiver les meilleurs planteurs par un prix ; - Instaurer les primes de performance aux agents forestiers 			
Mesure 4.2.4. Appui-conseil et accompagnement des reboiseurs					
	L'Etat apporte un appui-conseil et accompagne les reboiseurs	Mettre en place un mécanisme d'appui conseil et d'accompagnement aux reboiseurs	MERF Reboiseurs	Les agents forestiers formés en sylviculture sont à la disposition des reboiseurs à l'instar des conseillers agricoles	Nombre d'agents forestiers déployés comme agents d'appui - conseil Nombre de reboiseurs appuyés
Résultats intermédiaire 4.3. La filière des produits forestiers ligneux et non ligneux contribue significativement à l'économie nationale					
Mesure 4.3.1 : Facilité d'accès aux marchés					
	Les opportunités de transformation des produits d'éclaircie et les marchés sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les opportunités de valorisation et ou de transformation des produits d'éclaircie au niveau national - Accompagner les planteurs privés dans la recherche de marchés national et international 			
Effet 5 : La mobilisation des acteurs est assurée pour la mise en œuvre du PNR					
Résultats intermédiaire 5.2. Les investissements privés dans le secteur forestier sont à la hausse					
Mesure 5.2.1 : Facilité d'accès au crédit pour le reboisement					
	L'Etat sensibilise les institutions financières à inscrire dans leur portefeuille, le financement des actions de reboisement et à un taux réduit	Faciliter l'accès aux crédits pour les planteurs auprès des banques à un taux réduits	MERF, MEF Reboiseurs		Nombre de planteurs ayant accès aux crédits dans les institutions financières
Mesure 5.2.2. Accompagnement dans le montage des projets relatifs aux financements innovants					
	L'Etat met à la disposition des planteurs, des compétences pour le montage des dossiers en vue d'accéder aux financements innovants	Appuyer le montage des dossiers pour accéder aux financements innovants (fonds vert, crédit carbone, etc.)	MERF Reboiseurs		Nombre de dossiers montés et soumis aux guichets des financements innovants

Annexe 5 : Chronogramme et Budget

Activités/ Mesures administratives, législatives et/ou réglementaires	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Coût estimatif	
	T1	T2	T3	T4	F CFA	%																
COMPOSANTE 1 : GOUVERNANCE ET ASSURANCE DE LA DURABILITÉ																				781 000 000	2,21	
Effet 1 : Une gouvernance efficiente et efficace est mise en place pour assurer la durabilité des actions de reboisement																						
Résultat intermédiaire 1.1 : Le cadre politique et réglementaire du reboisement est amélioré																				195 250 000	0,55	
Activités																						
1.1.1. Elaborer une loi portant réorganisation et gestion du foncier au Togo, avec un accent particulier sur le secteur forestier																						
1.1.2. Elaborer un document cadre normatif de la sylviculture au Togo																						
1.1.3. Elaborer et valider la politique forestière																						
1.1.4. Actualiser le code forestier																						
1.1.5. Inclure dans la loi des finances des mesures incitatives propices à l'investissement des partenaires et des privés, mettant en exergue les opportunités et profitabilité de filières attrayantes basées sur les ressources forestières																						
Résultat intermédiaire 1.2 : Le cadre institutionnel est propice à la mise en œuvre des actions de reboisement																				390 500 000	1,11	
Activités																						
1.2.1. Créer/renforcer les capacités des institutions de mise en œuvre du PNR																						
1.2.2. Elaborer et adopter des protocoles et des conventions de transfert de gestion des domaines publics aux autres acteurs																						
1.2.3. Promouvoir l'implication des entreprises forestières privées dans le PNR tant au niveau communautaire et national																						
1.2.4. Promouvoir l'implication des organisations de la société civile dans le PNR tant au niveau communautaire que national																						
Mesures																						
1.2.5. Identifier et organiser les acteurs de reboisement à but non lucratif																						
1.2.6. Organiser les acteurs du secteur privé																						
Résultats intermédiaire 1.3. Les bases de gestion durable des forêts sont élaborées et sont opérationnelles																				273 350 000	0,77	
Activités																						
1.3.1. Elaborer des plans de gestion simplifié ou des plans d'aménagement pour les plantations sylvicoles ou les forêts existantes																						
1.3.2. Promouvoir la certification des plantations forestières																						
Mesures																						
Appuyer la certification des plantations																						
COMPOSANTE 2 : FORMATION																				778 000 000	2,20	
Effet 2 : La professionnalisation des acteurs est assurée pour améliorer les performances du secteur forestier																						
Résultat intermédiaire 2.1. Les besoins de formation de toutes les catégories d'acteurs du secteur forêt-bois sont convenablement assurés pour la mise en œuvre réussie du PNR																				77 800 000	0,22	

Activités/ Mesures administratives, législatives et/ou réglementaires	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Coût estimatif	
	T1	T2	T3	T4	F CFA	%																
2.1.1. Former les agents techniques du MERF en sylviculture																						
2.1.2. Former les agents techniques du MERF en valorisation des produits forestiers																						
2.1.3. Former les entrepreneurs privés locaux sur les techniques sylvicoles et la gestion des PME forestières																						
2.1.4. Former les ONGs sur les techniques sylvicoles																						
2.1.5. Former les femmes en entrepreneuriat forestier																						
Résultat intermédiaire 2.2. Les besoins en équipements de toutes les catégories d'acteurs du secteur forêt-bois sont convenablement satisfaits pour la mise en œuvre réussie																					389 000 000	1,10
2.2.1. Produire des kits de production de plants pour les pépiniéristes formés																						
2.2.2. Produire des kits de collecte de semences fournis																						
2.2.3. Doter les agents forestiers d'équipements professionnels																						
Résultat intermédiaire 2.3. Les acteurs sont mieux organisés et fonctionnels pour une mise en œuvre réussie du PNR																					311 200 000	0,88
2.3.1. Organiser et rendre opérationnelles les coopératives forestières organisées																						
2.3.2. Appuyer la mise en place d'une fédération nationale de planteurs et de propriétaires de forêts privés																						
COMPOSANTE 3 : RECHERCHE																					2 395 000 000	6,78
Effet 3 : Des recherche-développements et innovations sont réalisées pour assurer une production forestière durable																						
Résultats intermédiaire 3.1. Le CNS devient une structure autonome de recherche forestière																					1 437 000 000	4,05
Activité																						
3.1.1. Publier des ouvrages de qualité (fiches techniques, publications scientifiques, posters, etc.) par le CSF																						
3.1.2. Exécuter des sujets de recherche conjointement par l'Université et le CSF ⁵																						
3.1.3. Publier des documents techniques et/ou scientifiques conjointement par l'Université et le CSF																						
Mesures																						
3.1.4. Eriger le CNSF en Centre de Recherche et de Production Forestière (CRPF) plus performante																						
Résultats intermédiaire 3.2. Des informations de qualités sont disponibles sur les espèces forestières du Togo																					958 000 000	2,71
3.2.1. Mener des recherches sur les espèces prioritaires (caractéristiques techniques, géolocalisation, semences)																						

⁵Les axes de recherche à aborder conjointement par l'Université et le CSF peuvent inclure :

- phénologie de floraison et de fructification des essences ;
- biologie et la physiologie des semences ;
- diversification des espèces de reboisement du Togo ;
- phytopathologie et entomologie forestières ;
- qualité bois ;
- effets des changements climatiques
- bases génétiques d'essences forestières, surtout locales

Activités/ Mesures administratives, législatives et/ou réglementaires	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Coût estimatif	
	T1	T2	T3	T4	F CFA	%																
3.2.2. Domesticquer les espèces forestières menacées et/ou à haute VA																						
COMPOSANTE 4 : PRODUCTION																				28 000 000 000	79,29	
Résultats intermédiaire 4.1. Une production soutenue de plants est mise en œuvre par toutes les techniques reconnues																				3 245 000 000	9,19	
Activités																						
4.1.1. Créer des unités de production performante de plants																						
4.1.2. Améliorer le taux de germination des semences collectées																						
4.1.3. Assurer un meilleur taux de réussite des plants mis en terre																						
Mesures																						
4.1.4. Instaurer un mécanisme de contrôle de qualité de production de plants et de semences																						
4.1.5. Réduire et/ou exonérer le paiement des taxes d'acquisition des intrants liés au reboisement																						
Résultats intermédiaire 4.2. La restauration des paysages forestiers est réalisée y compris, un reboisement intensif et la protection des habitats à haute valeur de conservation																				3 004 000 000	8,51	
4.2.1. Augmenter la superficie reboisée de 2,4% d'ici à l'horizon 2021																						
4.2.2. Développer la foresterie urbaine																						
4.2.3. Identifier et mettre sous aménagement des sites de haute valeur de conservation																						
Mesures																						
4.2.4. Mettre en place un mécanisme d'appui conseil et d'accompagnement aux reboiseurs																						
4.2.5. Vulgariser les procédures et techniques relatives au reboisement																						
4.2.6. Instaurer une distinction honorifique aux meilleurs planteurs																						
4.2.7. Motiver les meilleurs planteurs par un prix																						
4.2.8. Instaurer les primes de performance aux agents forestiers																						
Résultats intermédiaire 4.3. La filière des produits forestiers ligneux et non ligneux contribue significativement à l'économie nationale																				751 000 000	2,13	
Activités																						
4.3.1. Développer les usines de transformation de bois sur le territoire national																						
4.3.2. Augmenter le volume de bois exploité durablement et vendu sur le marché national de bois																						
4.3.3. Augmenter le volume de bois exporté																						
4.3.4. Organiser le marché national des PFNL																						
Mesures																						
4.3.5. Analyser les opportunités de valorisation et ou de transformation des produits d'éclaircie au niveau national																						
4.3.6. Accompagner les planteurs privés dans la recherche de marchés national et international																						
MOBILISATION DES RESSOURCES																				1 910 000 000	5,41	

Activités/ Mesures administratives, législatives et/ou réglementaires	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Coût estimatif	
	T1	T2	T3	T4	F CFA	%																
Résultats intermédiaire 5.1. Les mécanismes de financement multilatéral et bilatéral sont exploités par les acteurs																				1 146 000 000	3,25	
Activités																						
5.1.1. Augmenter la part de ressources financières domestiques en faveur du PNR à 50% au moins d'ici à 2021																						
5.1.2. Créer un cadre favorable au financement extérieur (Coopération bilatérale ou multilatérale, organisations internationales, institutions internationales, institutions sous régionales, mécanismes de financement « climat », IPN, FNUF, FNE, FPDAN et le FGIRE) obtenus par les acteurs																						
Mesures																						
5.1.3. Faciliter l'accès aux crédits pour les planteurs auprès des banques à un taux réduits																						
Résultats intermédiaire 5.2. Les investissements privés dans le secteur forestier sont à la hausse																				764 000 000	2,16	
Activités																						
5.2.1. Promouvoir l'accroissement des investissements privés (secteur privé) et de la société civile dans le reboisement																						
5.2.2. Promouvoir l'autonomisation nationale du financement en faveur du secteur forestier acquise à travers le partenariat public privé.																						
Mesures																						
5.2.3. Appuyer le montage des dossiers pour accéder aux financements innovants (fonds vert, crédit carbone, etc.)																						
COMMUNICATION																				766 000 000	2,17	
Résultats intermédiaire 6.1. Les investissements privés dans le secteur forestier sont à la hausse																				766 000 000	2,17	
Activités																						
6.1.1. Publier des articles traitants de la foresterie et des changements climatiques dans les journaux locaux																						
6.1.2. Vulgariser les PCIV des plantations forestières et des forêts naturelles																						
6.1.3. Elaborer un plan de communication et valider																						
SUIVI-EVALUATION																				682 000 000	1,93	